

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ



AUXERRE



communauté de l'auxerrois

**Gilles Rouvera**

Directeur général des services

**L'ANNÉE 2021 CONSTITUE UN TOURNANT POUR LA GOUVERNANCE DE L'AGGLOMÉRATION AUXERROISE.**

D'abord, un tournant vers une gestion et une organisation résolument axées sur les politiques publiques prioritaires par nos élus dans un Projet de transition et de modernisation de l'Auxerrois qui ambitionne à l'horizon 2031 d'en faire un territoire attractif, libéré de ses contraintes, ouvert sur demain et fier de ses réussites.

Mais aussi, un tournant vers un fonctionnement notamment budgétaire beaucoup plus transversal entre nos collectivités mutualisées au service de l'ensemble des 29 communes de l'Agglomération.

Ce rapport d'activités 2021 inaugure ce nouveau périmètre d'action défini par les politiques publiques que sont le développement économique, l'habitat, la valorisation du patrimoine et de l'espace public, la mobilité, la transition environnementale, la culture, la vie sportive, l'enfance et la cohésion sociale.

Sa lecture vous donnera à la fois une vision globale et cohérente des objectifs stratégiques et opérationnels que nos collectivités se sont fixés dans ces domaines, mais aussi les principaux indicateurs qui vous permettront de mesurer les moyens mis en œuvre pour les atteindre et suivre la réalisation progressive et concrète de ce Projet de territoire.

Bonne lecture.



AUXERROIS, UN TERRITOIRE EN DEVENIR..... 4

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ..... 8

LES MOYENS POUR AGIR..... 18

- | | |
|-----------------------------|----|
| 1. Projet d'administration | 18 |
| 2. Finances | 20 |
| 3. Ressources humaines | 24 |
| 4. Coopération territoriale | 26 |
| 5. Planification foncière | 30 |

POLITIQUES PUBLIQUES : BILAN 2021..... 32

- | | |
|---------------------------------------------|-----|
| 1. Développement économique | 32 |
| 2. Habitat | 42 |
| 3. Valorisation des monuments remarquables | 48 |
| 4. Valorisation de l'espace public | 51 |
| 5. Mobilités et infrastructures | 55 |
| 6. Environnement | 61 |
| 7. Enfance | 75 |
| 8. Culture | 85 |
| 9. Vie sportive | 99 |
| 10. Action sociale et politique de la ville | 103 |

LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION..... 111

SOMMAIRE



RETROSPECTIVE 2021

INAUGURATION DE LA STATION H2



FIN DES TRAVAUX DE LA COULÉE VERTE



1^{ER} FORUM DES ASSOCIATIONS



> NOVEMBRE

> JUILLET

> JANVIER

> SEPTEMBRE

> MAI

OPÉRATION CHÈQUES CADEAUX



UN ÉCLAIRAGE PUBLIC 100% LED DU CENTRE- VILLE D'AUXERRE



DÉSIGNATION D'UN SERVICE DPO COMMUN POUR L'AGGLOMÉRATION

INTROD



AUXERRE, PREMIER PÔLE COMMERCIAL DU DÉPARTEMENT

587 M d'Euros de chiffre d'affaires annuel



UNE POPULATION STABLE

68 187 habitants sur le territoire de la Communauté d'agglomération
34 846 habitants sur le territoire de la ville
5 041 habitants en centre-ville



UNE POPULATION QUI VIEILLIT

29,4 % des habitants de l'agglomération ont plus de 60 ans
21,2 % ont entre 20 et 39 ans
28 % des habitants de la ville ont plus de 60 ans
23,9 % ont entre 20 et 39 ans



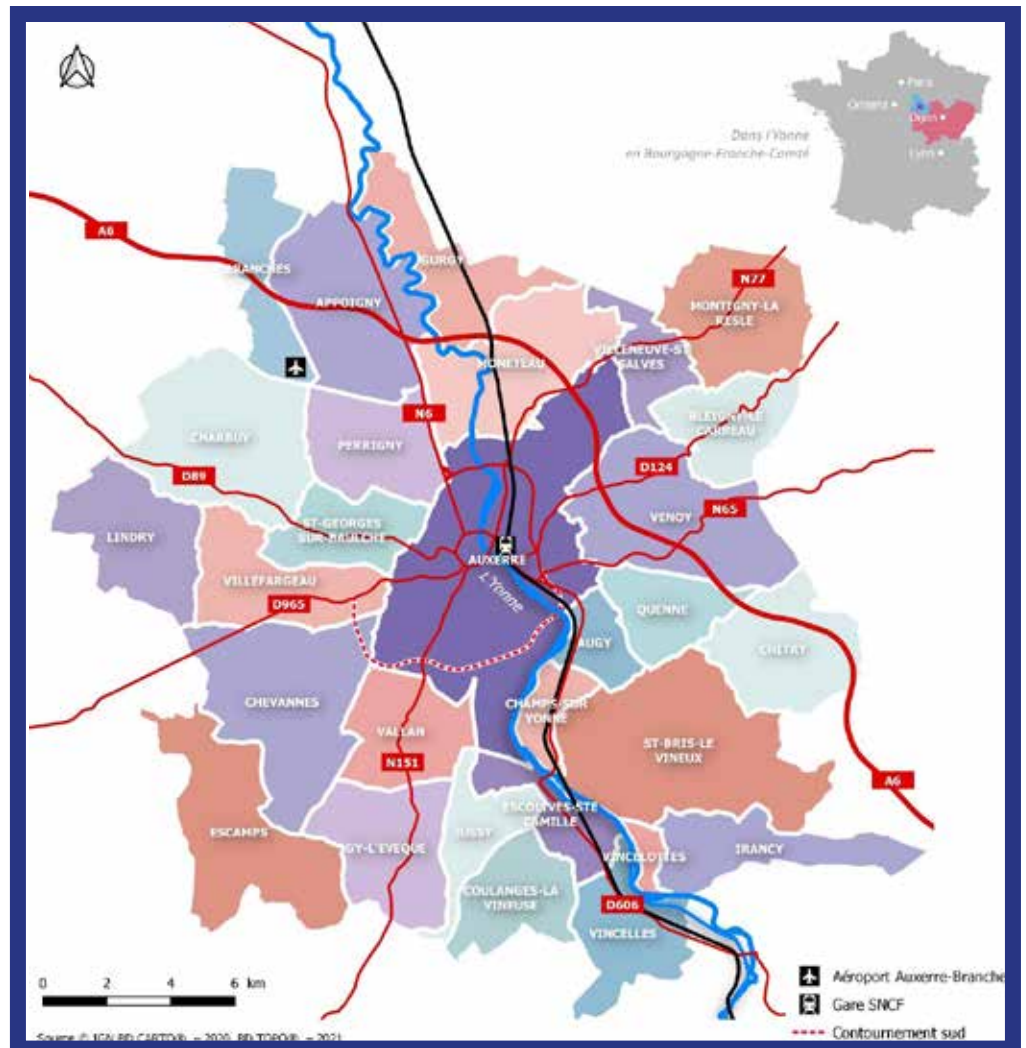
UNE POPULATION AUX FAIBLES REVENUS

15% de la population se situe sous le seuil de pauvreté dans l'agglomération
21% sont sous le seuil de pauvreté en ville
18% sont sous le seuil de pauvreté au centre-ville



UN BASSIN D'EMPLOI ATTRACTIF

13 610 déplacements quotidiens entrants dans l'agglomération



LES 4 AXES DE NOTRE TRANSFORMATION : UN TERRITOIRE ATTRACTIF, LIBÉRÉ, OUVERT ET FIER

On ne mène pas un projet de territoire ambitieux par la juxtaposition, sans vue d'ensemble, de différents projets, mais bien en adoptant une méthode stratégique :

- établir un diagnostic qui prend pleinement en compte le ressenti et les constats, ainsi que l'avis des acteurs du territoire, tout en tenant compte de nos environnements et de leurs évolutions ;
- affirmer une ambition, une vision pour transformer durablement notre territoire ;
- définir des enjeux ;
- et enfin développer un plan d'actions.

Notre projet de territoire privilégie les approches transversales, chaque projet étant défini à l'aune de trois dimensions fondamentales : économique, sociale et environnementale.

1. UN TERRITOIRE ATTRACTIF

La transformation de l'Auxerrois tient d'abord dans notre capacité à créer les conditions de l'attractivité : réinventer la ville ; attirer investisseurs, talents et entrepreneurs ; favoriser le développement des entreprises déjà installées dans notre bassin de vie. L'attractivité, c'est aussi celle de l'agglomération à travers son tissu commercial, son maillage urbain, ses façades, sa qualité de vie, du centre-ville d'Auxerre aux rues des villages de l'Auxerrois. L'attractivité, c'est encore celle de l'ensemble d'un territoire organisé pour ses habitants : offre éducative, offre médicale, offre culturelle et sportive, offre commerciale et de services, offre de logements de qualité car il s'agit non seulement d'attirer de nouveaux habitants, de les séduire, mais aussi de permettre à la population de rester dans l'Auxerrois

UNE NOUVELLE VILLE AU CŒUR DE L'AUXERROIS

C'est un cœur de ville qui sera construit sur les 17 hectares de la friche industrielle et urbaine Batardeau Montardoins, en bordure d'Yonne. Ce site exceptionnel fera le lien entre rive gauche et droite, entre le centre-ville, le quartier de la gare et la plaine des sports. L'objectif est de créer, avec des partenaires privés, un quartier emblématique, innovant, mixte et durable.

2. UN TERRITOIRE LIBÉRÉ DE SES CONTRAINTES

La transformation profonde de l'espace public et la réhabilitation du cœur d'Auxerre accompagnent le développement économique du territoire et contribuent à améliorer au quotidien la qualité de vie des Auxerrois : réduction des temps de déplacement et de la pollution atmosphérique, développement de nouvelles mobilités, reconquête des voiries, végétalisation... Autant d'actions structurantes qui feront entrer notre territoire dans la modernité.

UN PROJET SOCLE : LE CONTOURNEMENT SUD

Relier l'extrémité sud de la RN6 à la D965 permettra de former les trois quarts d'une boucle de contournement d'Auxerre. Un chantier vital, aux conséquences majeures à la fois pour le cadre de vie (pollution, nuisances sonores, modes alternatifs de déplacement...) et pour la circulation de transit (meilleure interconnexion et accessibilité des sites multimodaux). Ce chantier mobilise l'État, la Région, le Département, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre.



UN TERRITOIRE OUVERT SUR DEMAIN

La prise en compte de l'environnement et de la nécessaire transition énergétique et écologique, dans un territoire où la nature est omniprésente, est au centre de notre projet de transformation, au même titre que l'économie et la place de l'Homme dans la cité. La limitation de notre empreinte carbone avec le choix d'énergies décarbonées, notre engagement pour un monde plus vert et responsable, sont des signaux forts du changement durable d'Auxerre.

L'HYDROGÈNE, UN MARQUEUR DU TERRITOIRE

L'hydrogène vert combine tous les atouts pour relever le défi de la transition énergétique. Il ne rejette que de l'eau et génère zéro bruit et zéro émission. L'Agglomération de l'Auxerrois veut devenir un acteur régional du déploiement des solutions hydrogène, en lien avec la Région, l'État et l'Europe.

LA FIERTÉ D'UN TERRITOIRE

L'Auxerrois doit devenir une « destination » incontournable en attirant 500 000 touristes chaque année. Alors que de nombreux sites voisins (Vézelay, Guédelon, Chablisien...) bénéficient d'une notoriété mondiale, notre territoire dispose d'atouts incontestables : ville labellisée Pays d'Art et d'Histoire, 35 sites patrimoniaux exceptionnels, trois musées, des parcours d'œnotourisme et de gastronomie, un tourisme fluvial ou à vélo, le réseau des 28 communes de l'agglomération, une réelle authenticité... À nous d'être fiers de notre territoire.

L'ABBAYE SAINT-GERMAIN, UN SITE D'EXCEPTION

Monument historique majeur de la région et site d'exception datant du VI^e siècle, qui accueille déjà 55 000 visiteurs/an, dont 20% de touristes étrangers, l'abbaye Saint-Germain deviendra un espace mêlant culture et économie autour d'un fil rouge : l'écrit et les arts de la parole, notamment francophones.

NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL : RESPONSABLE, COLLECTIVE, ENGAGÉE

Faire de la politique autrement, c'est notre engagement de campagne. C'est aussi ce que les Auxerrois attendent de nous.

Cet engagement se traduit par des méthodes de travail nouvelles, qui privilégient le fond, les projets, le travail collaboratif avec les acteurs du territoire.

Les Auxerrois attendent de nous une vision, un cap, et, pour les atteindre, des réalisations concrètes qui transformeront durablement notre territoire pour lui redonner toute son attractivité.

Privilégier les enjeux qui transforment la ville

Soyons responsables. Faire de la politique autrement, cela signifie d'abord ne pas céder à la facilité en soutenant des projets de court terme, électoraux, au détriment des enjeux de long terme pour lesquels les Auxerrois nous ont élus. Or, c'est en nous attaquant aux problèmes de fond que nous arriverons à transformer notre ville.

Privilégier les enjeux transversaux pour construire le territoire

Soyons collectifs. Faire de la politique autrement, cela passe par un réel travail de fond, collectif, transversal, et en lien avec tous nos partenaires et les habitants. La requalification du cœur de notre agglomération impacte directement, par exemple, l'urbanisme, les transports, le développement économique, l'habitat... Nous mettrons en place des outils de démocratie de proximité afin que les habitants soient réellement parties prenantes des décisions. Travaillons main dans la main pour transformer enfin notre agglomération.

Privilégier l'action concrète plutôt que la communication

Soyons engagés. Faire de la politique autrement, c'est laisser aussi chaque élu de la majorité libre de faire avancer ses dossiers en fédérant autour d'un projet les équipes administratives. Avec comme priorité d'agir sur le terrain pour changer notre territoire, avant de communiquer. Car les Auxerrois ne veulent plus d'effets d'annonce, ils souhaitent des changements concrets.

L'AGGLO

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement des zones d'activité, aéroport, promotion et animation du tissu économique et commercial, développement numérique, démarche technopolitaine et écosystème hydrogène, tourisme, installations portuaires.

L'HABITAT

Politique de l'habitat, aires d'accueil des gens du voyage.

MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

Transports urbains, déplacement doux, pôle multimodal, contournement Sud.

L'ENVIRONNEMENT

Maîtrise énergétique, transition écologique, énergies renouvelables, eau potable, assainissement, gestion et traitement des déchets, préservation des milieux naturels.

VALORISATION DES MONUMENTS REMARQUABLES

CULTURE
Mise en valeur de la richesse historique et patrimoniale des différentes communes de l'Agglomération (label Ville et Pays d'Art et d'Histoire).

SPORT

Stade nautique.

POLITIQUE DE LA VILLE



LA VIE DE L'AGGLO

LA VILLE

VIE ÉCONOMIQUE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Eclairage public, voirie, espaces verts, propreté.

MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

Stationnement, contournement Sud.

L'ENVIRONNEMENT

Maîtrise énergétique, transition écologique, énergies renouvelables.

VALORISATION DES MONUMENTS REMARQUABLES

Travaux sur les monuments remarquables.

ENFANCE

Petite enfance, centres de loisirs, vie scolaire (écoles, périscolaire et restauration scolaire)

CULTURE

Réseau de lecture publique, conservatoire de musique et de danse, école des Beaux-arts, musées, Abbaye Saint-Germain.

SÉCURITÉ

VIE SPORTIVE

COHÉSION SOCIALE

Actions sociales et les espaces d'accueil et d'animation.

**CRESCENT MARAULT**

Maire d'Auxerre

Chargé du développement économique, des affaires générales, des ressources humaines et du dialogue social

LES ADJOINTS AU MAIRE**Carole Cresson Giraud**1^{ère} adjointe

Attractivité, du tourisme, des relations internationales, ressources humaines et coordination globale du projet

**Pascal Henriat**2^{ème} adjoint

Finances et budget

**Céline Bähr**3^{ème} adjointe

Développement durable, culture, patrimoine et enseignement supérieur

**Vincent Vallé**4^{ème} adjoint

Politique du logement et de l'habitat, vie associative

**Maryline Saint-Antonin**5^{ème} adjointe

Santé, affaires sanitaires et sociales, solidarités, bien-être animal, handicap et seniors

**Hicham El Mehdi**6^{ème} adjoint

Sports

**Emmanuelle Miredin**7^{ème} adjointe

Communication, développement numérique, attractivité, jeunesse et formation professionnelle

**Bruno Marmagne**8^{ème} adjoint

Eudcation

**Isabelle Joaquina**9^{ème} adjointe

Commerce et artisanat

**Sébastien Dolozlek**10^{ème} adjoint

Sécurité et tranquillité publiques, Adjoint chargé des quartiers

**Patricia Voye**11^{ème} adjointe

Etat-civil, formalités administratives et démocratie de proximité

**Nordine Bouchrou**12^{ème} adjoint

Urbanisme, travaux et accessibilité

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Margaux Grandrue
Maire déléguée de la commune associée de Vaux



Marie-Ange Baulu
Déléguée aux hameaux de Laborde et Jonches



Julien Juvet
Délégué au hameau des Chesnez



Souleymane Koné
Délégué aux anciens combattants, à la francophonie et aux fêtes/cérémonies



Auria Bourouba en lien avec Maryline Saint-Antoin
Déléguée au centre communal d'action sociale

LES AUTRES CONSEILLERS

Les conseillers de la majorité



Dominique Avrillault



Véronique Besnard



Isabelle Dejust



Raymonde Delage



Christopher Blin



Dominique Mary



Denise Dufour



Ruscain Ndombasi Tukilonga



Abdeslam Oucherif



Mostafa Ouzmerkou



Laurent Ponroy



Philippe Radet

LES CONSEILLERS D'OPPOSITION

LISTE "POUR AUXERRE"



Mani Cambefort



Mathieu Debain



Sophie Fèvre



Isabelle Poifol-Ferreira



Rémi Prou-Méline

LISTE "L'ASSURANCE D'UNE TRANSITION SEREINE"



Maud Navarre



Farah Ziani

LISTE "AUXERRE ÉCOLOGIE LA VILLE ENVIE"



Florence Loury



Denis Roycourt



CRESCENT MARAULT
Président

LES VICE-PRÉSIDENTS



Christophe Bonnefond
Maire de Venoy
Chargé des infrastructures, de l'habitat, des aménagements publics et des travaux



Pascal Henriat
Adjoint au Maire d'Auxerre
Chargé des finances, budget et prospective financière



Arminda Guiblain
Maire de Monéteau
Chargée des TIC, aménagement numérique, SIG



Magloire Siopathis
Maire d'Appoigny
Chargé des mobilités, transports



Odile Maltoff
Maire de Coulanges-la-Vineuse
Chargée du développement touristique



Dominique Chambenoit
Maire de Chevannes
Chargé de la politique de la ville, de l'accueil des gens du voyage et de la cohésion sociale



Francis Heurley
Maire de Quenne
Chargé de la mutualisation, de la CLECT, et de la commission des finances



Philippe Vanthmeesche
Maire d'Escolives-Sainte-Camille
Chargé du développement durable, de l'environnement et du Plan climat



Lionel Mion
Maire de Villeneuve-Saint-Salves
Chargé des déchets et des déchèteries



Pascal Barberet
Maire de Villefargeau
Chargé de l'assainissement, eaux usées et eaux pluviales



Michaël Taton
Maire de Lindry
Chargé de l'eau potable

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Chrystelle Edouard
Adjointe au maire de Saint-Georges s/Baulche
déléguée à la petite enfance



Nicolas Briolland
Maire d'Augy
délégué au transport
aérien



Yves Vecten
Maire d'Escamps
délégué à la protection des
espaces naturels



Emilie Laforge
Maire de Branches
déléguée aux
cheminements doux



Stéphane Antunes
Maire de Champs s/Yonne
délégué aux équipements
sportifs et culturels

LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES



Gérard Delille
Maire de Charbuy
délégué aux ressources
humaines



Carole Cresson Giraud
Adjointe au Maire d'Auxerre
déléguée aux ressources humaines



Céline Bähr
Adjointe au Maire
d'Auxerre



**Maryline
Saint-Antonin**
Adjointe au Maire
d'Auxerre



Vincent Vallé
Adjoint au Maire d'Auxerre



Emmanuelle Miredin
Adjointe au Maire
d'Auxerre



Hicham El Mehdi
Adjoint au Maire
d'Auxerre



Bruno Marmagne
Adjoint au Maire d'Auxerre



Isabelle Joaquina
Adjointe au Maire
d'Auxerre



Sébastien Dolozilek
Adjoint au Maire d'Auxerre



Marie-Ange Baulu
Conseillère municipale
d'Auxerre



Julien Juvet
Conseiller municipal
d'Auxerre



Nordine Bouchrou
Conseiller municipal
d'Auxerre



Souleymane Koné
Conseiller municipal
d'Auxerre



Patricia Voye
Conseillère municipale
d'Auxerre



Auria Bourouba
Conseillère municipale
d'Auxerre



Raymonde Delage
Conseillère municipale
d'Auxerre



Véronique Besnard
Conseillère municipale
d'Auxerre



Philippe Radet
Conseiller municipal
d'Auxerre



Margaux Grandrue
Conseillère municipale
d'Auxerre



Laurent Ponroy
Conseiller municipal
d'Auxerre



**Mostafa
Ouzmerkou**
Conseiller municipal
d'Auxerre



Mani Cambefort
Conseiller municipal
d'Auxerre



Mathieu Debain
Conseiller municipal
d'Auxerre



Sophie Fèvre
Conseillère municipale
d'Auxerre



Farah Ziani
Conseillère municipale
d'Auxerre



Rémi Prou-Méline
Conseiller municipal
d'Auxerre



Maud Navarre
Conseillère municipale
d'Auxerre



Florence Loury
Conseillère municipale
d'Auxerre



Denis Roycourt
Conseiller municipal
d'Auxerre



Maryse Naudin
Adjointe au maire
d'Appoigny



Frédéric Petit
Maire de Bleigny-le-Carreau



Anna Contant
Adjointe au maire de
Chevannes



Christian Bouley
Maire de Chitry-le-Fort



**Jean-Luc
Liverneux**
Maire de Gurgy



**Jean-Luc
Bretagne**
Maire de Gy-Levêque



Stéphane Podor
Maire d'Irancy



Patrick Barbotin
Maire de jussy



David Crene
Conseiller municipal de
Monéteau



Patrick Picard
Conseiller municipal de
Monéteau



Dominique Torcol
Maire de Montigny-la-Resle



Sylvie Préau
Adjointe au maire de
Perrigny



Olivier Félix
Maire de Saint-Bris-le-
Vineux



Michel Ducroux
Adjoint au maire de Saint-
Georges s/Baulche



Bernard Riant
Maire de Vallan



Guido Romano
Maire de Vincelles



Michel Boubouleix
Maire de Vincelottes

INSTANCES	PARTICIPANTS	PRÉPARATION DE L'ODJ	TYPE DE SUJET	POUVOIR DE L'INSTANCE (DÉCISION, AVIS...)	RÉDACTION DU COMPTE-RENDU
-----------	--------------	----------------------	---------------	-------------------------------------------	---------------------------

I. INSTANCES POLITIQUES

Agglomération					
<i>En amont des décisions - Instances de travail et de consultation</i>					
Conseil des Maires	Président, Maires	Service gestionnaire des instances	Choix politiques et stratégiques de la Communauté	Avis	Service gestionnaire des instances
Assemblées des Territoires	Elus communautaires, Maires, élus municipaux	Service gestionnaire des instances	Sujets transversaux sur le territoire	Informations	Pas de compte-rendu
Commission générale	Elus communautaires et municipaux	Service gestionnaire des instances	Sujets communs à la Ville et à l'Agglomération	Informations	Pas de compte-rendu
Commissions thématiques	Conseillers communautaires, municipaux, VP	Service gestionnaire de la thématique	Sujets et orientations de la thématique - balayage des projets de délibérations la concernant	Consultatif	Service gestionnaire de la thématique
Comités de pilotage et groupes de travail	Elus municipaux, communautaires, Président (ou VP)	Service gestionnaire du projet	Amont Projet et Projets transversaux	Proposition	Service gestionnaire du projet
Conseil de Développement	Habitants, associations, entreprises, élus communautaires, VP	Service gestionnaire des instances	Elaboration du projet de territoire, documents de prospective et de planification résultant de ce projet, conception et évaluation des politiques locales de promotion du développement durable	Consultation	Service gestionnaire des instances
<i>Instances de préparation et de décision</i>					
Bureau communautaire	Président, VP, conseillers communautaires délégués	Service gestionnaire des instances	Préparation des projets en amont du conseil Sujets d'actualités, suivi des projets en cours	Consultation	Service gestionnaire des instances
Conseil communautaire	Président, VP, conseillers communautaires	Service gestionnaire des instances	Délibération	Décision	Service gestionnaire des instances

I. INSTANCES POLITIQUES

Ville d'Auxerre					
<i>En amont des décisions - Instances de travail et de consultation</i>					
Commissions thématiques	Adjoint, conseillers municipaux	Service gestionnaire de la thématique	Sujets et orientations de la thématique - balayage des projets de délibérations la concernant	Avis	Service gestionnaire de la thématique
Commission générale	Elus municipaux et communautaires	Service gestionnaire des instances	Sujets communs à la Ville et à l'Agglomération	Information	Service gestionnaire des instances
Majorité	Adjoint et conseillers municipaux de la majorité	Cabinet	Balayage des projets en cours	Information	Pas de compte-rendu
Conseil municipal des enfants	28 élèves, maximum, des classes de CM1 des écoles d'Auxerre	animatrice coordinatrice	2 commissions (loisir, culture / cadre de vie, sécurité)	Selon les sujets (décision/avis)	Animatrice référente, Coordinatrice du projet et Responsable du Service des Centres de Loisirs et Accueils Péri-scolaires
<i>Instances de préparation et de décision</i>					
Bureau municipal	Maire / adjoints / conseillers municipaux délégués	Service gestionnaire des instances	Sujets et orientations d'intérêts municipaux - balayage des projets de délibérations	Avis	Service gestionnaire des instances
Conseil municipal	Maire / Elus municipaux / directeurs	Service gestionnaire des instances	Délibérations	Décision	Service gestionnaire des instances

II. INSTANCES POLITICO-ADMINISTRATIVES

Réunion de direction Maire Président	Maire Président / 1er VP / 1ère adjointe / directeurs	Direction générale?	Tous les sujets concernant l'agglomération et la ville	Informations sur l'avancée des dossiers et points d'arbitrage	Pas de compte-rendu
Visa des délibérations	Maire Président/DG/Dircab/Directeur DMARH	Service gestionnaire des instances	Projets de délibérations	Validation	Pas de compte-rendu

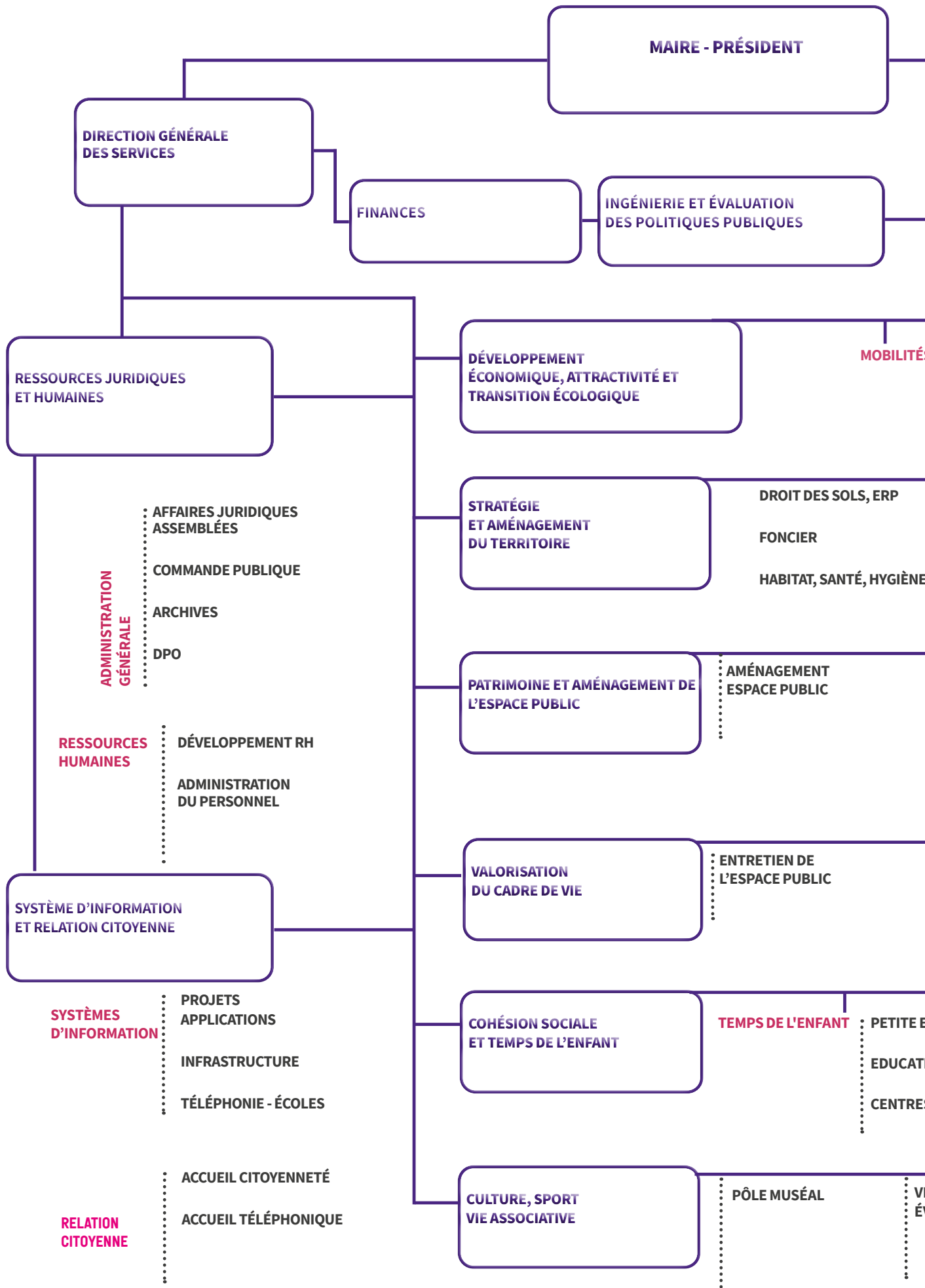
III. INSTANCES ADMINISTRATIVES

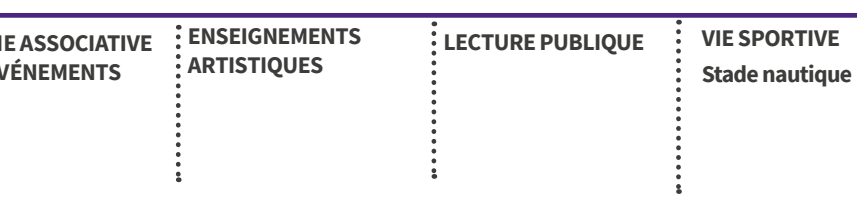
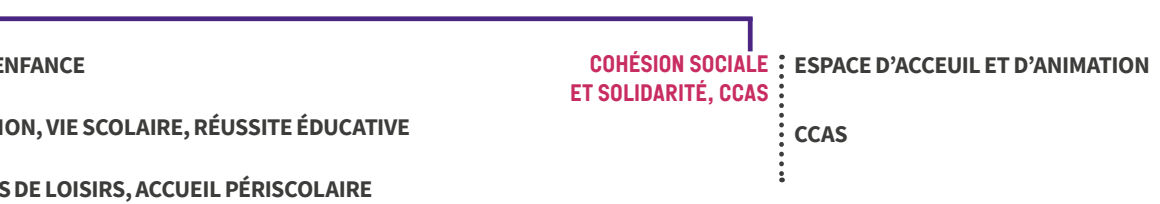
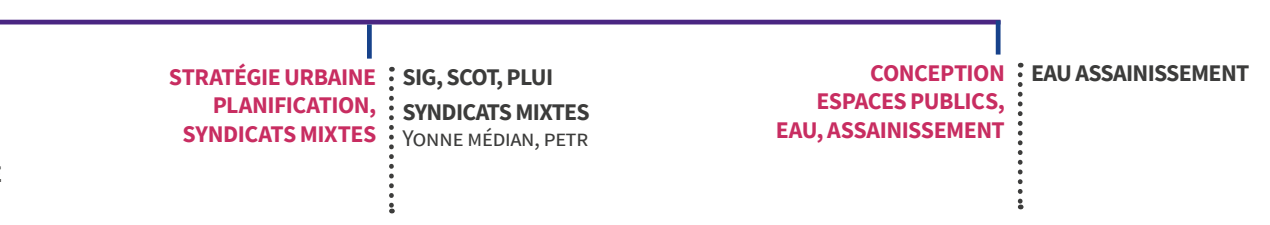
CODIR	DGS / Directeurs		Info/actu- dossiers thématiques	Information, débat, décision	Assistante DG
--------------	------------------	--	---------------------------------	------------------------------	---------------

IV. INSTANCES PARITAIRES

CT	Composition paritaires OS / élus	DRH	Organisation collective de travail	Avis	DRH
CHSCT	Composition paritaires OS / élus	DRH	Sécurité et conditions de travail	Avis + conseils	DRH
CAP	Composition paritaires OS / élus	DRH	situation individuelle	Avis	DRH
CCP	Composition paritaires OS / élus	DRH	situation individuelle	Avis	DRH

CCAS					
Conseil d'administration du CCAS	Maire (Président de droit) / Elus municipaux / Représentants d'associations / Directeur	Président	Affaires générales du CCAS (Finances, gestion du personnel, activités)	Décisionnel	Directeur du CCAS

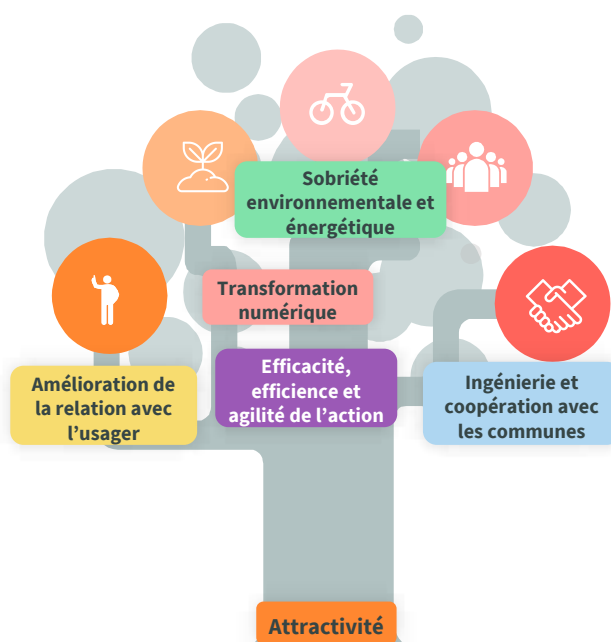
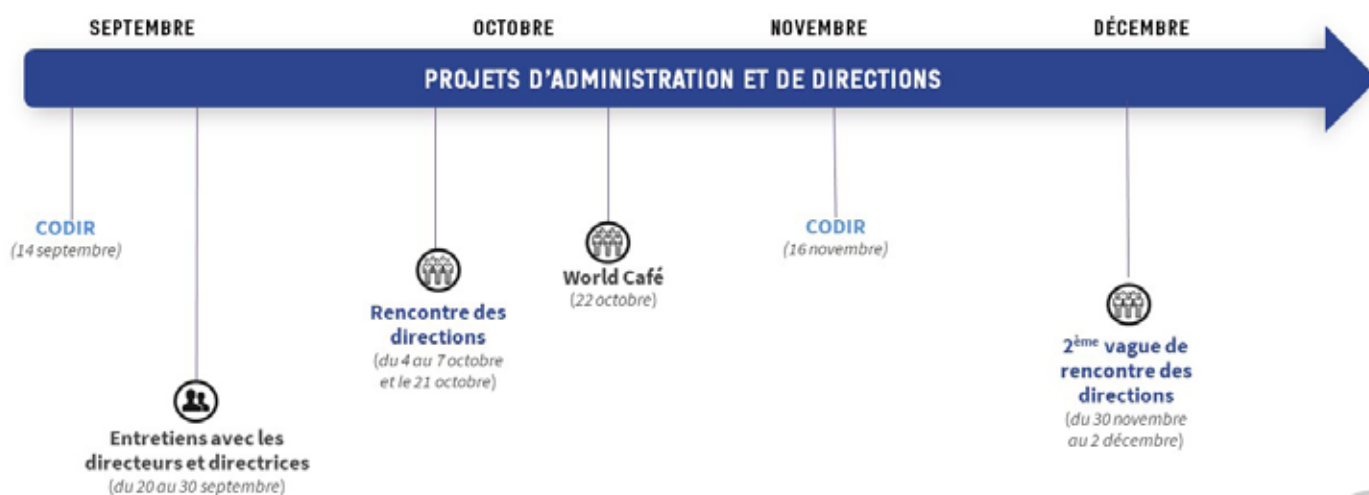




DES OUTILS AU SERVICE D'UNE AMBITION

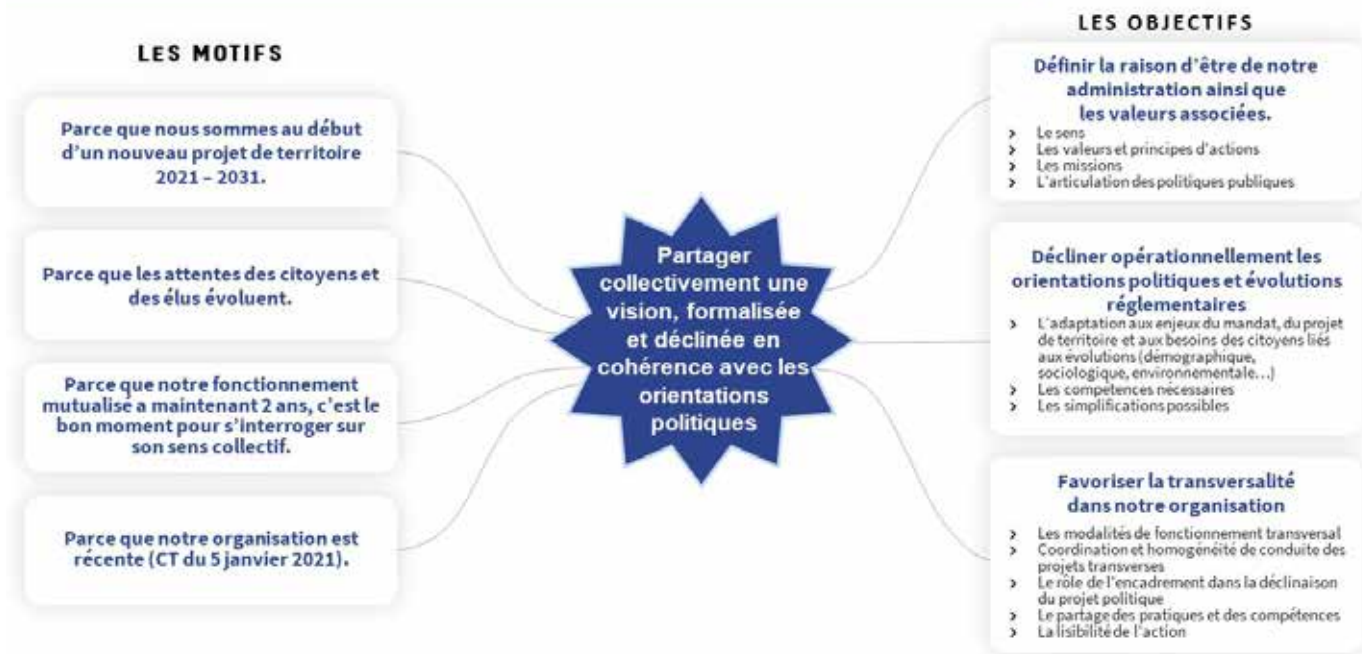
Pour réaliser les ambitions politiques du Projet de territoire, La Ville d'Auxerre et la Communauté d'Agglomération auxerroise se sont dotées d'outils de pilotage et de gestion de leurs ressources. Ces missions transversales au sein de l'organisation mutualisée sont les finances, les ressources humaines, la coopération territoriale et la planification foncière. Ils constituent autant de ressources pour agir.

- Le 2nd semestre 2021 a été marqué par le lancement de l'élaboration de notre projet d'administration. Il aboutira au cours de l'été 2022 avec la mise en œuvre de son suivi
- Sa construction s'est faite de manière collective marquée par différents temps fort 2021 :



Les 4 axes de transformation du Projet de territoire : un territoire **attractif / libéré / ouvert et fier**

POURQUOI UN PROJET D'ADMINISTRATION ? POURQUOI MAINTENANT ?



L'ARTICULATION D'ENSEMBLE : RÉSULTATS ATTENDUS

ARTICULATION PROJET D'ADMINISTRATION / PROJET DE DIRECTION ET PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

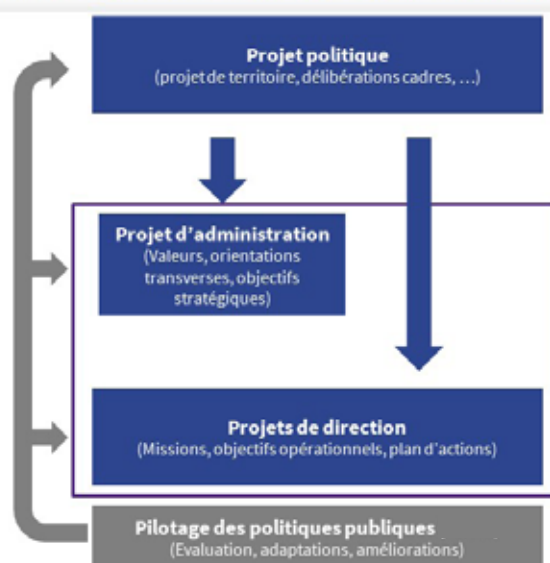
2 temps :

1. L'élaboration d'un projet d'administration

- > Pour définir un socle commun de valeurs et partager une même vision des fondamentaux de la raison d'être et des missions
- > Occasion de travailler sur des orientations transversales permettant d'optimiser des modes de fonctionnement concernant l'ensemble des directions (par exemple gouvernance, management, place du numérique...)

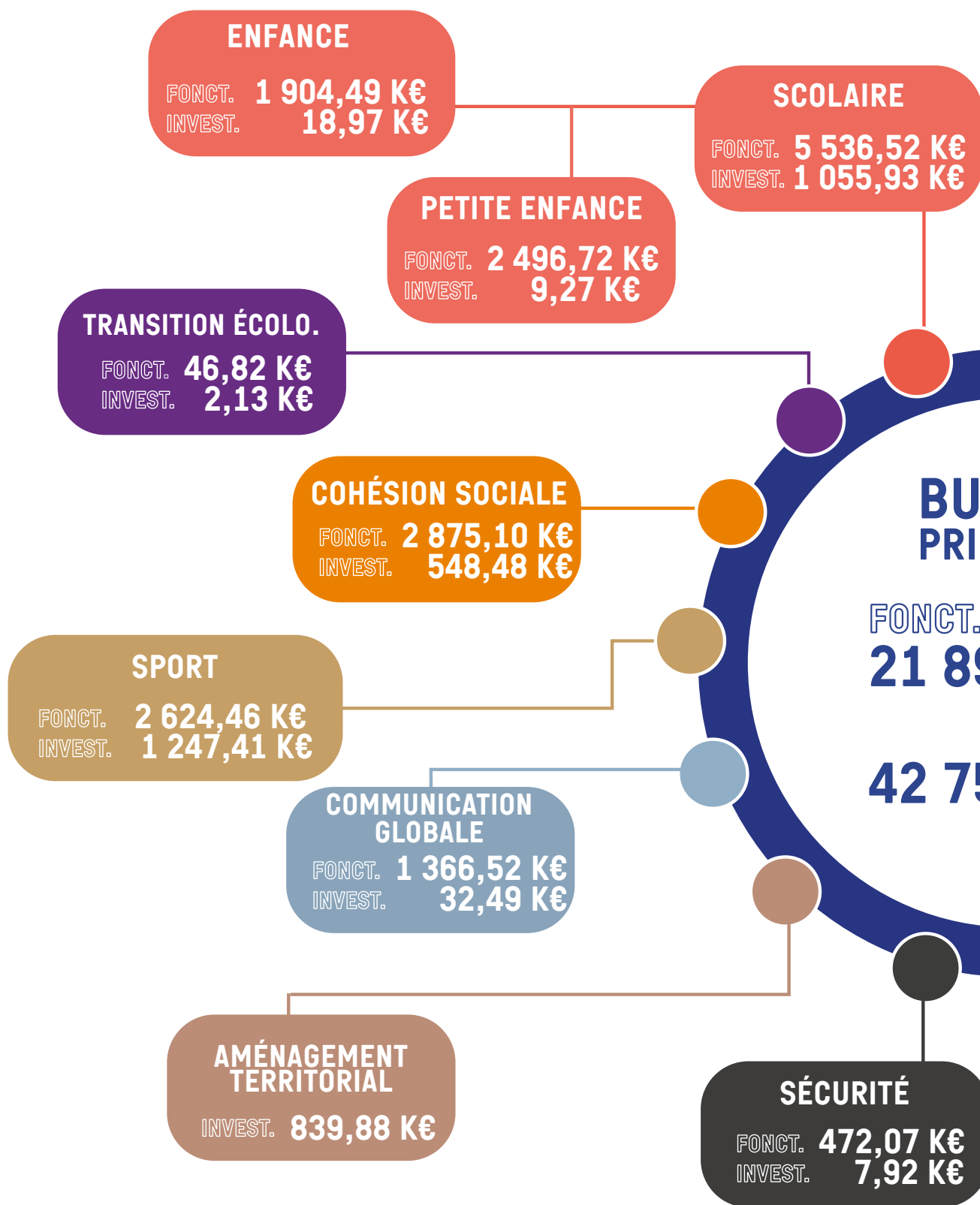
2. La construction de projets de direction

- > Les objectifs politiques et stratégiques de chaque direction y seront détaillés
- > Les directions élaboreront alors leur projet de service en transposant ces objectifs stratégiques en objectifs opérationnels eux-mêmes traduits en plan d'actions.

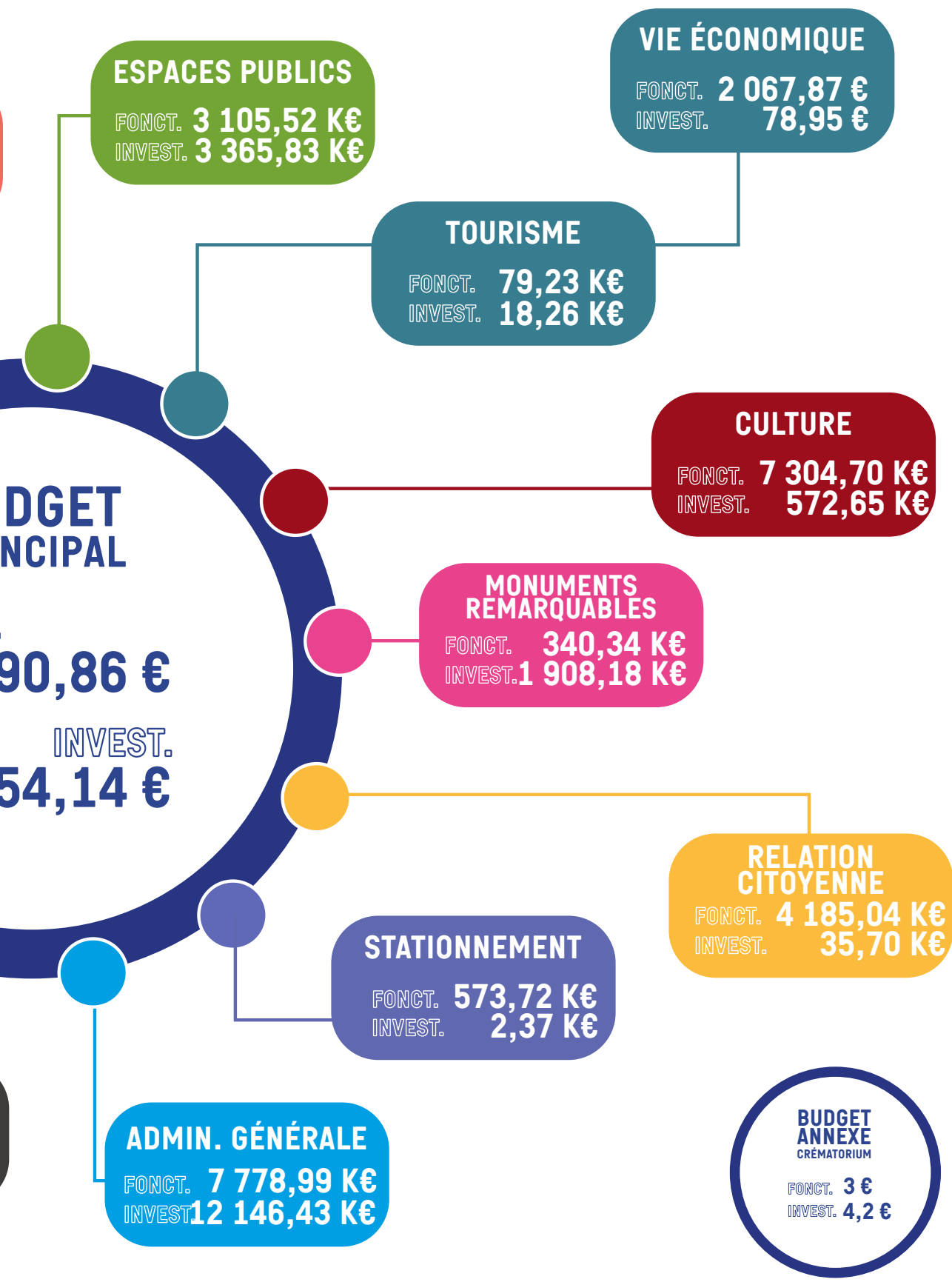


LES MOYENS

BUDGET D



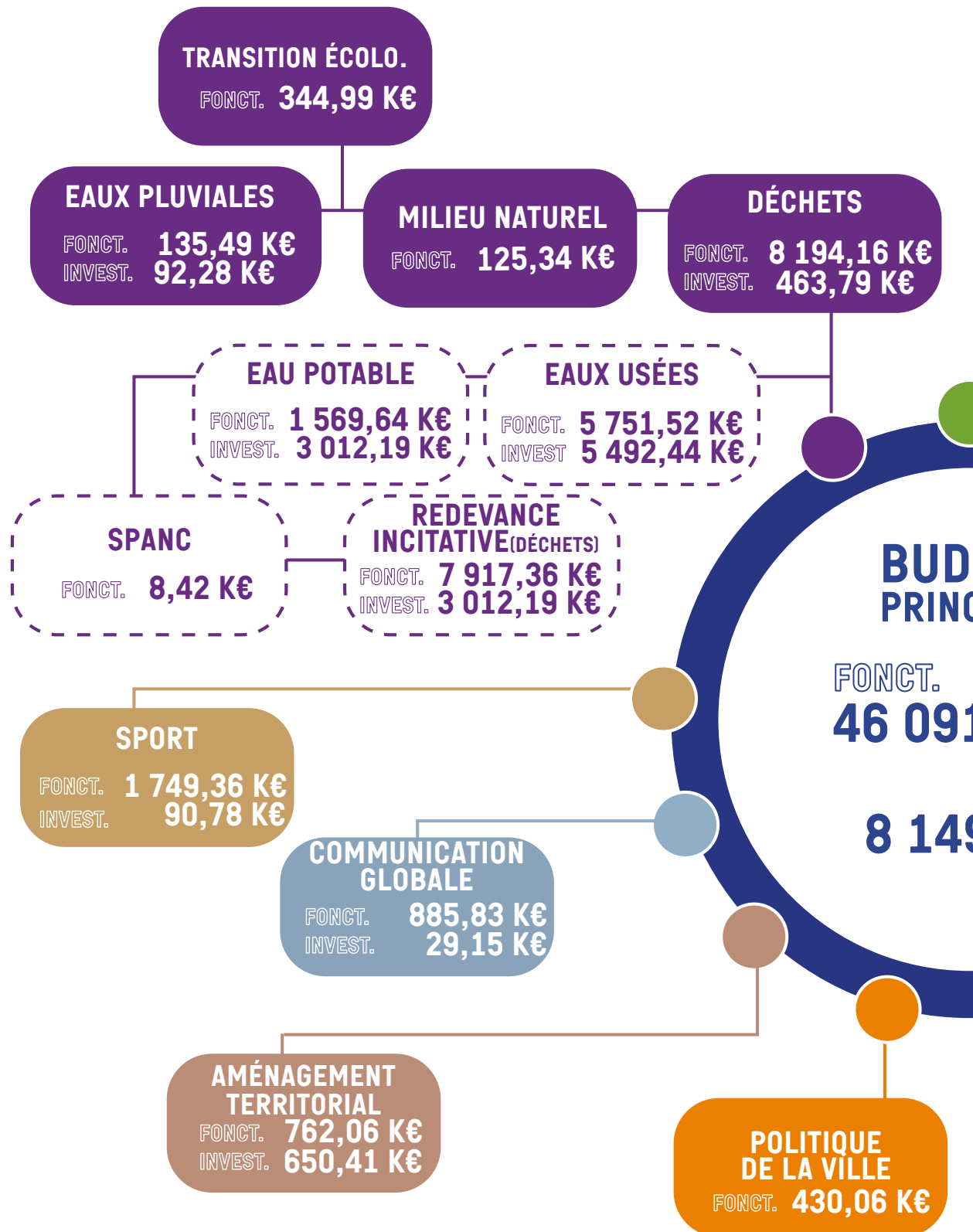
POUR AGIR E LA VILLE



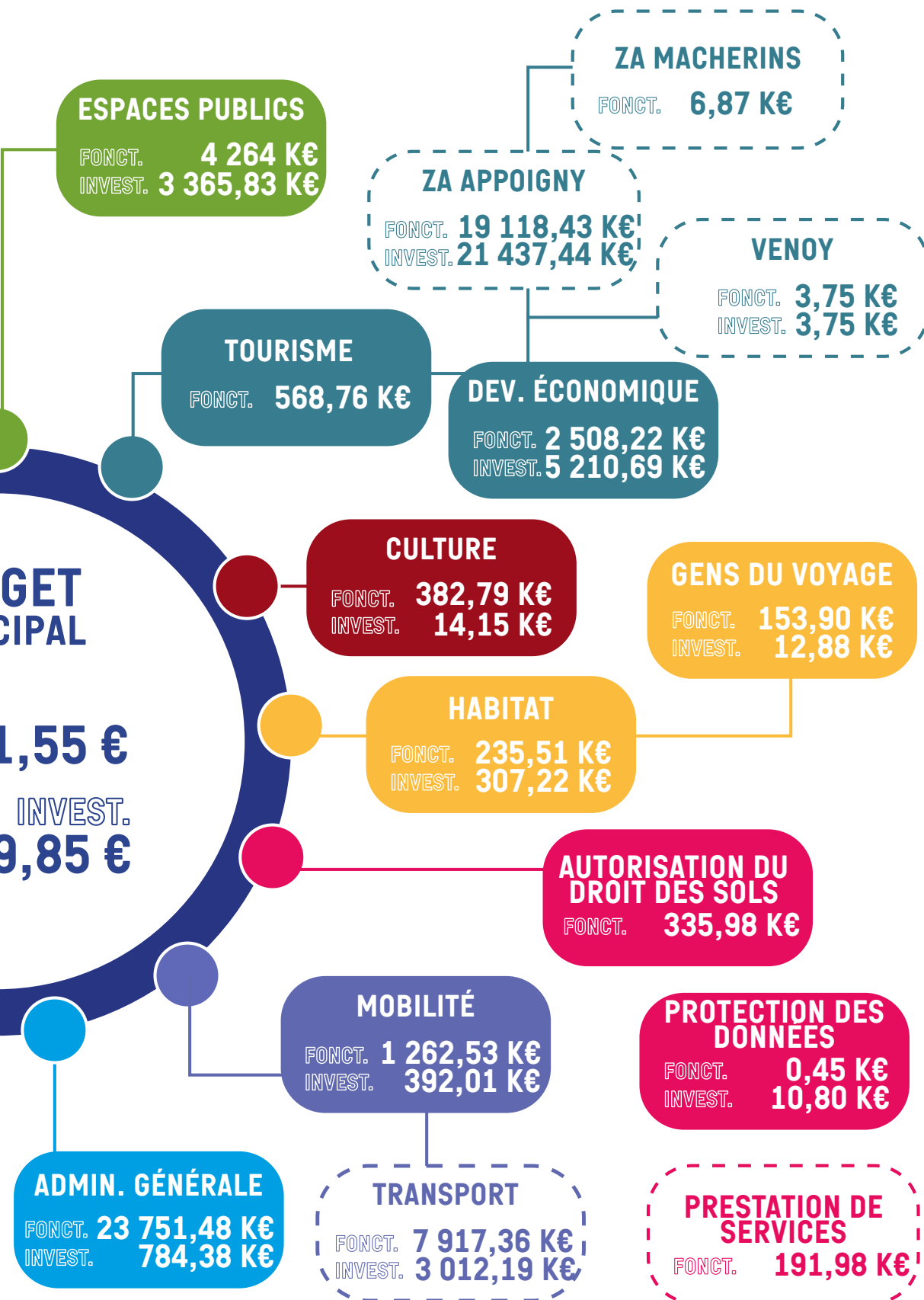
LES MOYENS

BUDGET DE LA

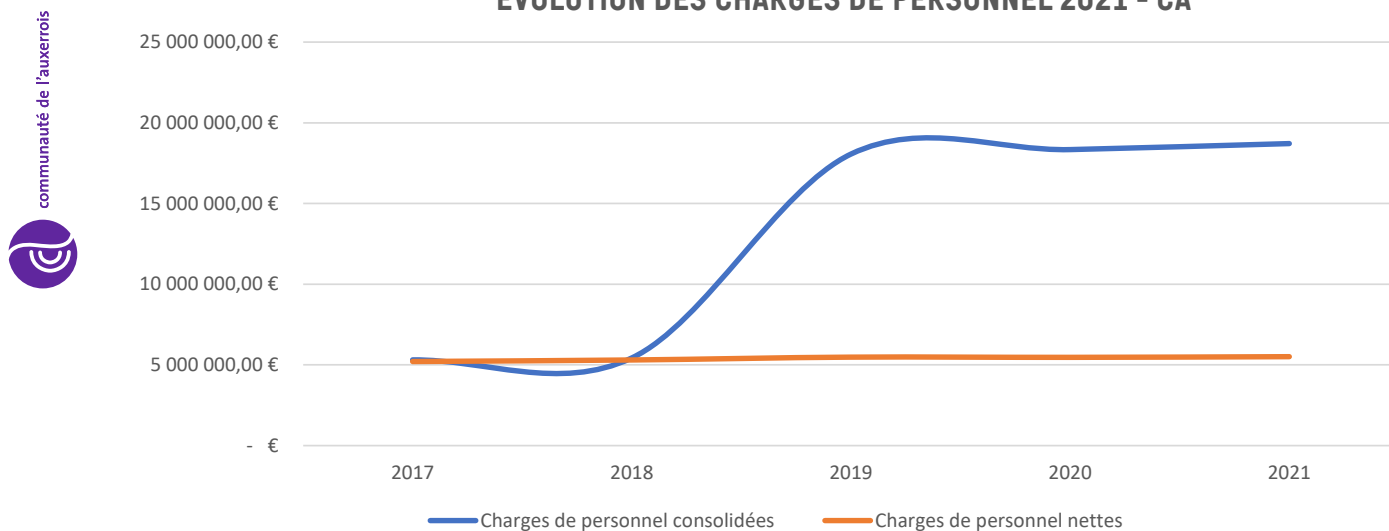
communauté de l'auxerrois



POUR AGIR COMMUNAUTÉ



EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



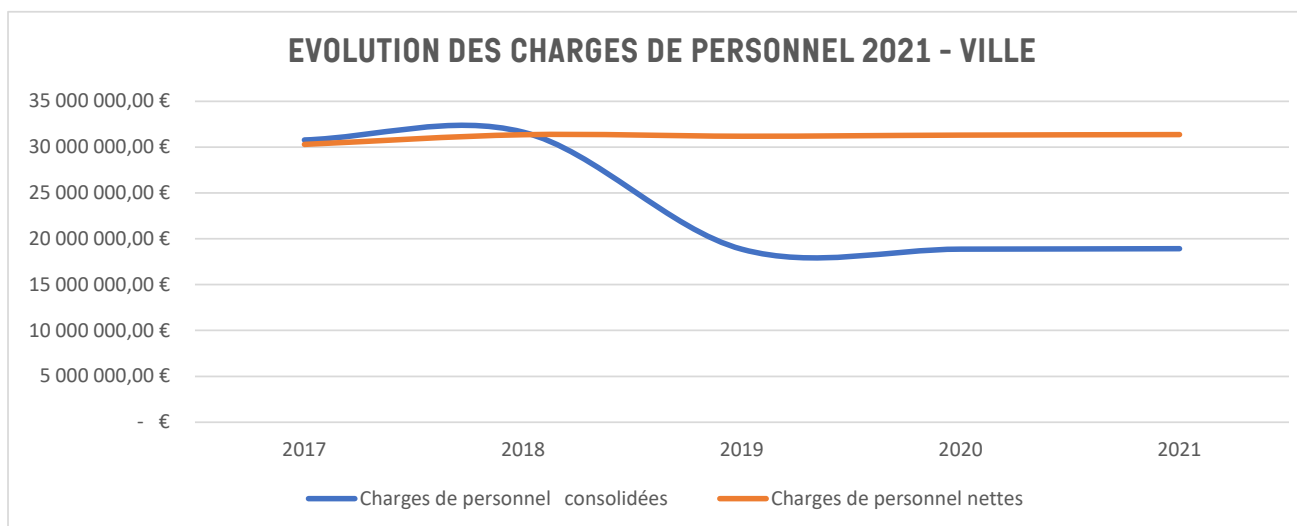
La différence entre les charges de personnel consolidées et nettes correspond :

- aux retraitements relatifs aux services mutualisés entre la ville et la CA mais aussi le stade nautique qui sont refacturés à travers l'attribution de compensation de la ville (12,4 M € en 2021) ;
- aux refacturations du budget principal aux budgets annexes qui nécessitent une neutralisation de ces montants afin qu'ils ne soient pas comptabilisés deux fois (500 K € en 2021) ;
- aux refacturations à des tiers extérieurs tels que les syndicats mixtes ou aux communes membres de la CA pour les services communs « protection des données » et « Autorisation du droit des sols » (255 K € en 2021).

Les charges de personnel nettes entre 2020 et 2021 ont augmenté de 0,8 % et entre 2017 et 2021 de 6 % soit une augmentation moyenne sur les 5 dernières années de 1,14 %.

Effectif réglementaire de la CA par filière des titulaires permanents

FILIÈRES	BUDGÉTÉ	POURVUS	VACANTS
Administratif	127	100	27
Patrimoine et bibliothèque	5	4	1
Animation	1	1	0
Sociale et médico-sociale	0	0	0
Culturelle	0	0	0
Technique	316	289	27
Activité physique et sportive	9	7	2
TOTAL	458	401	57



La différence entre les charges de personnel consolidées et nettes correspond :

- aux retraitements relatifs aux services mutualisés entre la ville et la CA mais aussi le stade nautique qui sont refacturés à travers l’attribution de compensation de la ville (12,4 M € en 2021) ;
- aux refacturations du budget principal au budget annexe assainissement (jusqu’en 2019 suite au transfert de la compétence) qui nécessite une neutralisation de ce montant afin qu’ils ne soient pas comptabilisés deux fois ;
- aux refacturations à des tiers extérieurs (30 K € en 2021).

Les charges de personnel nettes entre 2020 et 2021 ont augmenté de 0,2 % et entre 2017 et 2021 de 4 % soit une augmentation moyenne sur les 5 dernières années de 0,8 %.

Effectif réglementaire de la Ville d’Auxerre par filière des titulaires permanents

FILIÈRES	BUDGÉTÉ	POURVUS	VACANTS
Administratif	85	75	10
Patrimoine et bibliothèque	41	35	6
Animation	58	47	11
Sociale et médico-sociale	50	61	-11
Culturelle	62	52	10
Technique	148	130	18
Police municipale	13	8	5
Activité physique et sportive	10	10	0
TOTAL	467	418	49



Réunion d'information sur le RGPD aux communes

SERVICE COMMUN DE PROTECTION DES DONNÉES

MISSION

Un service commun de protection des données personnelles a été créé au 1^{er} janvier 2021. Ce service travaille à la fois pour les 15 communes membres adhérentes et pour certains établissements qui bénéficient de prestations de services (CCAS, Syndicat mixte Yonne Médian, SM PETR, SM Aéroport, Syndicat de fourrière animal).

Le rôle du service commun est de garantir la protection des données personnel des citoyens et usagers en assurant une protection optimale des données à chaque instant et ainsi être ne mesure de la démontrer en documentant leur conformité au règlement général sur la protection des données personnelles – RGPD.

FAIT MARQUANT

Evolution du mode de fonctionnement du service commun avec le renforcement de l'équipe du service commun à travers la mise à disposition d'agents, la désignation d'un représentant au sein du service commun pour répondre aux dispositions du RGPD et des préconisations de la CNIL, et une réévaluation des estimations financières du service commun.

ACTIVITÉ COURANTE

L'activité du service commun consiste à :

- Mettre en place la démarche
- Sensibiliser et former les acteurs

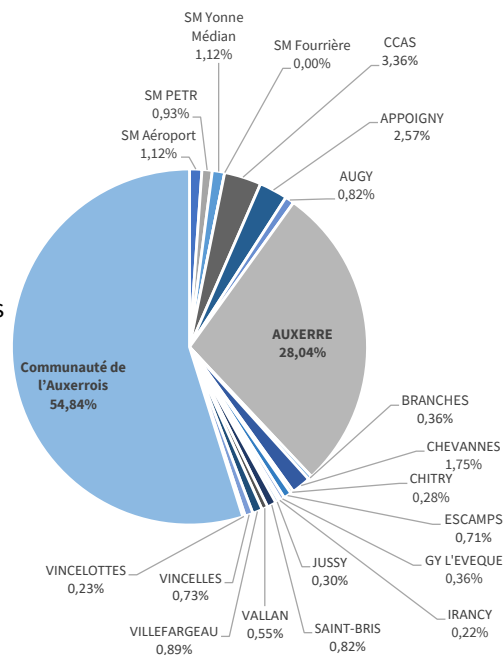
- Recenser les traitements de données
- Réaliser un plan de mise en conformité
- Analyser l'impact relative à la protection des données
- Définir et optimiser les processus
- Réaliser les rapports d'activités et leur suivi

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

La refacturation aux adhérents du service se fait sur la base du nombre de jours de prestation réalisés pour les établissements et pour les communes adhérentes sur la base du nombre d'habitants de chacune d'elles.

Répartition du financement du service commun

La refacturation aux adhérents du service se fait sur la base du nombre de jours de prestations réalisées pour les établissements et pour les communes adhérentes sur la base du nombre d'habitants de chacune d'elles.



€
84 522,66 €
 Coût du service commun

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2021

- Désignation DPO pour l'ensemble des entités suite à la réorganisation des services.
- Diffusion de la « culture informatique et libertés » et cartographie des traitements (Registre des activités de traitements).
- Acquisition et déploiement d'un logiciel de pilotage de la conformité « Adequacy ».
- Reprise des fiches de traitement dans le logiciel « Adequacy ».
- 6 directions de la CA (avec l'ensemble de leurs services) ont bénéficié d'une sensibilisation RGPD et d'un accompagnement pour le recensement de leurs traitements.
- Toutes les communes membres et établissements publics locaux sauf le SMFACY (Syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne) ont bénéficié d'une sensibilisation et un accompagnement pour le recensement de leurs traitements.
- Mise à disposition des supports de formations.
- Diffusions de fiches pratiques et modèles.
- Publications d'articles dans le journal interne et diffusion d'une compilation d'informations dans les communes membres.
- Mise en conformité des cookies sur les sites internet de la CAVA .
- Analyse de conformité personnalisée des sites internet des Communes concernées et recommandation pour corriger les non conformités.

Quelques chiffres :

- 524 traitements créés
- 3 demandes d'exercice de droits (usager et agent)
- 2 violations de données



« Accountability »

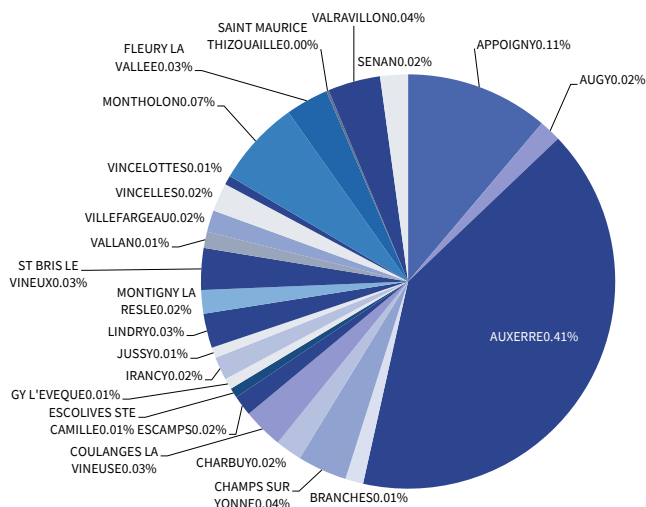


Service d'instruction des autorisations d'urbanisme

SERVICE COMMUN D'AUTORISATION DE DROIT DES SOLS

MISSION

Part de chaque commune dans l'activité 2021 du service (eqPC)



Pour pallier à l'arrêt, par les services de l'Etat, de l'instruction des autorisations relatives aux droits des sols – ADS –, **la Communauté a mis en place un service commun pour le compte des communes le souhaitant dès juillet 2015**. Ce service intervient pour le compte des communes membres mais également des communes hors territoire de la CA en prestation de service.

Au 1er janvier 2021, 24 communes bénéficient du service commun dont 19 communes membres de la CA et 5 communes de la Communauté de communes de l'Aillantais en prestation de service.

Ce service commun s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation

des moyens. Il intervient dans l'application du droit des sols, dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme. Il prend en charge l'instruction des demandes des communes depuis le dépôt en commune jusqu'à la proposition d'arrêté au Maire.

Selon les options retenues par chaque commune membre le service peut être amené à réaliser les missions suivantes :

- Des certificats d'urbanisme dits « opérationnel » (Cub) au sens de l'article L 410-1b.
- Des certificats d'urbanisme dits « informatif » (Cua).
- Des permis de construire et modificatifs.
- Des permis de démolir, pour autant que ce permis ait été institué par délibération du Conseil Municipal, conformément à l'article L 421-3 du Code de l'Urbanisme.
- Des permis d'aménager et modificatifs,
- Des déclarations préalables (DP), pour autant que le Conseil Municipal ait décidé de les soumettre à cette obligation s'agissant de l'édification de clôtures (article R421-12 du Code de l'Urbanisme).
- Des autorisations de travaux (au titre du Code de la Construction et de l'Habitation).

SERVICE COMMUN D'AUTORISATION DE DROIT DES SOLS

FAIT MARQUANT

À compter du 1^{er} septembre 2021, une nouvelle convention a été signée avec les communes adhérentes au service commun, la précédente étant arrivée à son terme.

Cette nouvelle convention est basée sur un nouveau mode de calcul qui intègre :

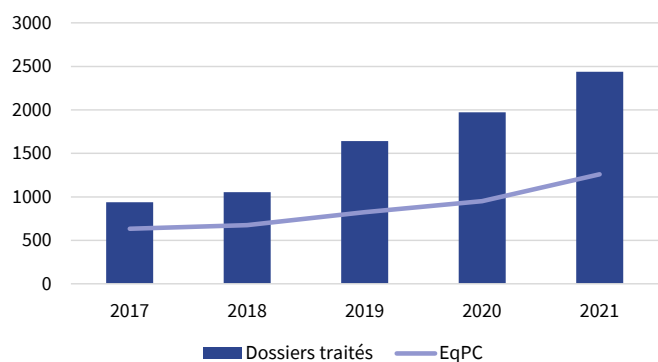
- une part fixe qui vise à couvrir les frais de fonctionnement fixe et qui intègre une notion de solidarité car elle intègre le potentiel financier de la commune,
- une part variable qui se calcule sur la base du nombre d'actes traités.

Comparativement sur les années 2021-2020, une augmentation de +30 % de l'activité instruction est constatée dont une hausse de 33 % de dépôt de DP ainsi que de 11 % de Cua. Les Cua sont étroitement liés aux mutations foncières et généralement demandés lors des ventes et acquisitions de biens. Cette augmentation de ce type d'actes peut notamment traduire une accélération du renouvellement immobilier sur le territoire des communes membres. Concernant, les DP cela peut se traduire par la reprise de l'activité économique suite au déconfinement progressif qui s'est déroulé successivement durant cette période.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

Le service est composé de 4 instructeurs et un responsable de service 3,80 ETP (équivalent temps plein).

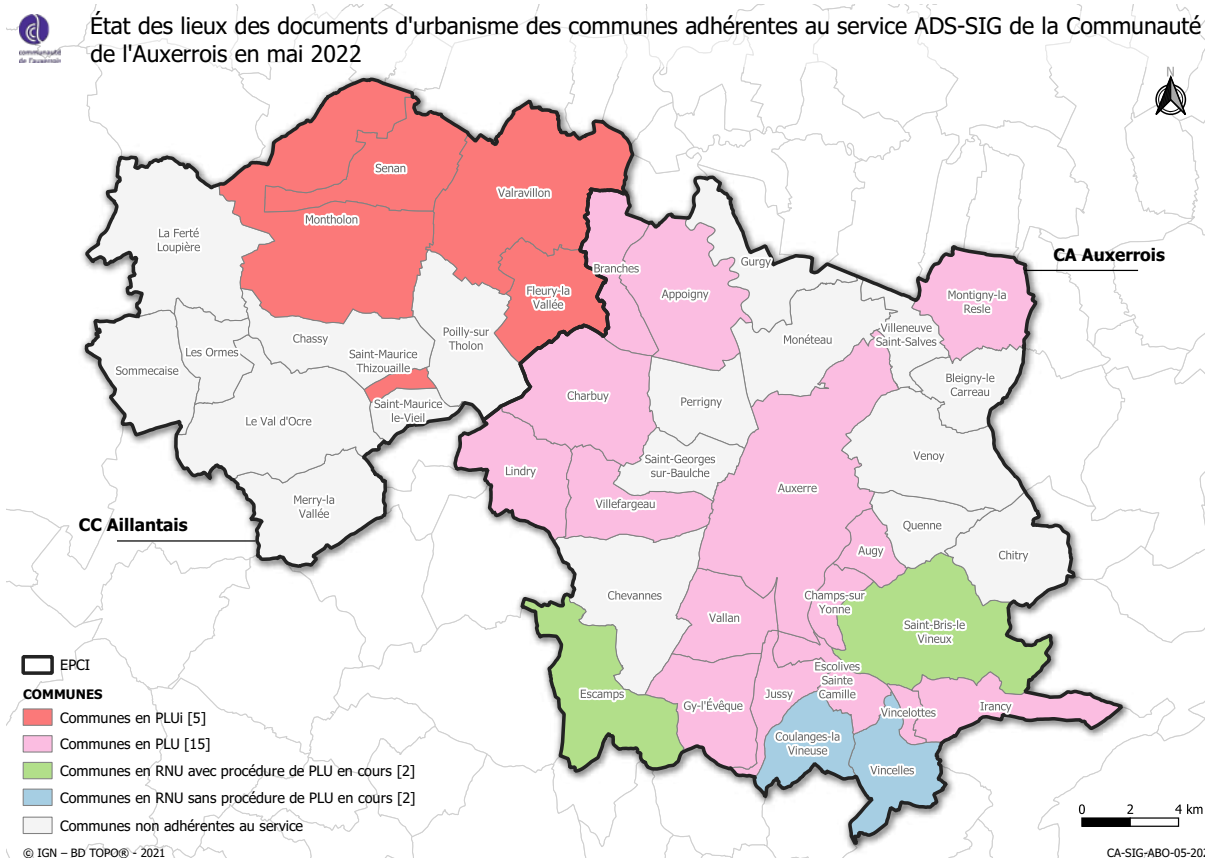
ACTIVITÉ COURANTE



153 665,52 €

Coût du service commun

Évolution des dossiers traités



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT DÉPLACEMENTS (PLUIHD)

Pour la mise en œuvre d'un projet de territoire intégré à l'échelle des 29 communes de l'agglomération, il est nécessaire que la collectivité se dote d'un outil adapté à sa stratégie territoriale. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a décidé la mise en place d'un PLUIHD. Le Conseil des Maires s'est réuni à plusieurs reprises depuis octobre 2020 et des ateliers ont été animés sur l'année 2021 pour définir les enjeux et les attendus d'un PLUIHD sur le territoire communautaire

Lors de ces ateliers participatifs 2021, il est ressorti une interconnexion et un enrichissement croisé des trois volets que sont le PLU¹, le PLH² et le Plan de Mobilité. Le PLUIHD est l'échelle pertinente pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable cohérente en préservant les ressources et les espaces. C'est également une interface entre les orientations du SRADDET³, celles du SCoT⁴ et l'autorisation d'urbanisme individuelle.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est la boîte à outils qui mettra en cohérence les différents enjeux pour l'aménagement du territoire auxerrois (habitat, mobilité, activités économiques, environnement, patrimoine). Ce document sera également l'outil réglementaire qui fixera les règles et les modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant les règles d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à l'exception du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Auxerre qui est couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Les enjeux définis par les élus déclinent les 4 axes de transformation du projet de territoire de

l'auxerrois : un territoire attractif, libéré, ouvert et fier.

- Réinventer l'auxerrois
- Valoriser une identité et une qualité paysagère
- Favoriser le développement des entreprises et attirer investisseurs, talents et entrepreneurs
- Attirer de nouveaux habitants et favoriser le parcours résidentiel
- Développer une offre de services à destination de tous les citoyens de l'agglomération
- Tendre à un territoire autonome en énergie
- Améliorer, fluidifier et optimiser les déplacements
- Favoriser les îlots de fraîcheur
- Prévenir les risques d'inondation
- S'inscrire dans la transition énergétique et écologique
- Conforter la place de l'agriculture dans le territoire auxerrois
- Impulser un changement durable de l'Auxerrois
- Créer la destination "Auxerre" pour le développement touristique de l'ensemble de l'agglomération
- Reconquérir l'Yonne et ses abords.

L'année 2021 a également été marquée par :

- l'élaboration des PLU des communes de Chitry-le-Fort, Escamps, Jussy, Saint-Bris-le Vineux et Vincelottes,
- les procédures de modification des PLU de Montigny-la-Resle et Venoy,
- la procédure de révision simplifiée du PLU de Branches.





STRATÉGIE FONCIÈRE

L'EMPRISE FONCIÈRE

La Communauté de l'Auxerrois est adhérente à l'établissement Public Foncier – EPF – Doubs Bourgogne Franche-Comté. A l'appui de cet établissement, la Communauté de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre peuvent développer leur stratégie d'acquisition et d'aménagement.

L'EPF intervient pour le compte de l'Agglomération en matière de portage foncier : il a ainsi vocation à acquérir directement, sur demande d'une collectivité, des biens nus ou bâtis, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité au moment opportun, lorsqu'elle est prête à réaliser son projet.

En 2021, les portages fonciers par l'EPF pour le compte de l'Agglomération ont concerné les projets suivants :

- Ilot rue Etienne Dolet à Auxerre en lien avec le projet de réhabilitation et la restructuration du Port.
- L'Hôtel de la Poste, 9 rue d'Orbandelle, l'immeuble 7 rue d'Orbandelle et celui situé au 46 rue de Paris à Auxerre. Ce portage concerne le projet de requalification de ce secteur en lien avec la Place des Cordeliers. L'objectif est de rouvrir un hôtel dans le cadre de la

revitalisation du centre ancien et d'intégrer ce projet à l'opération « cœur de ville », afin d'offrir une offre d'hébergement pour les touristes.

- Ilot rue Joubert à Auxerre afin de réhabiliter cet îlot constitué de logements à l'étage et de commerces au rez-de-chaussée en lien avec trois autres propriétés situés rue Joubert dont la communauté est déjà propriétaire.
- Ilot Place Saint Germain à Auxerre dans le cadre du projet du site de l'Abbaye Saint-Germain.

Concernant la Ville, un portage a été réalisé par l'EPF pour l'îlot Montardoins / Guilliet en lien avec le projet de réhabilitation et de restructuration du site des silos du Batardeau et de l'usine Guilliet.

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



AuxR Parc

60 hectares
1 400
400 places

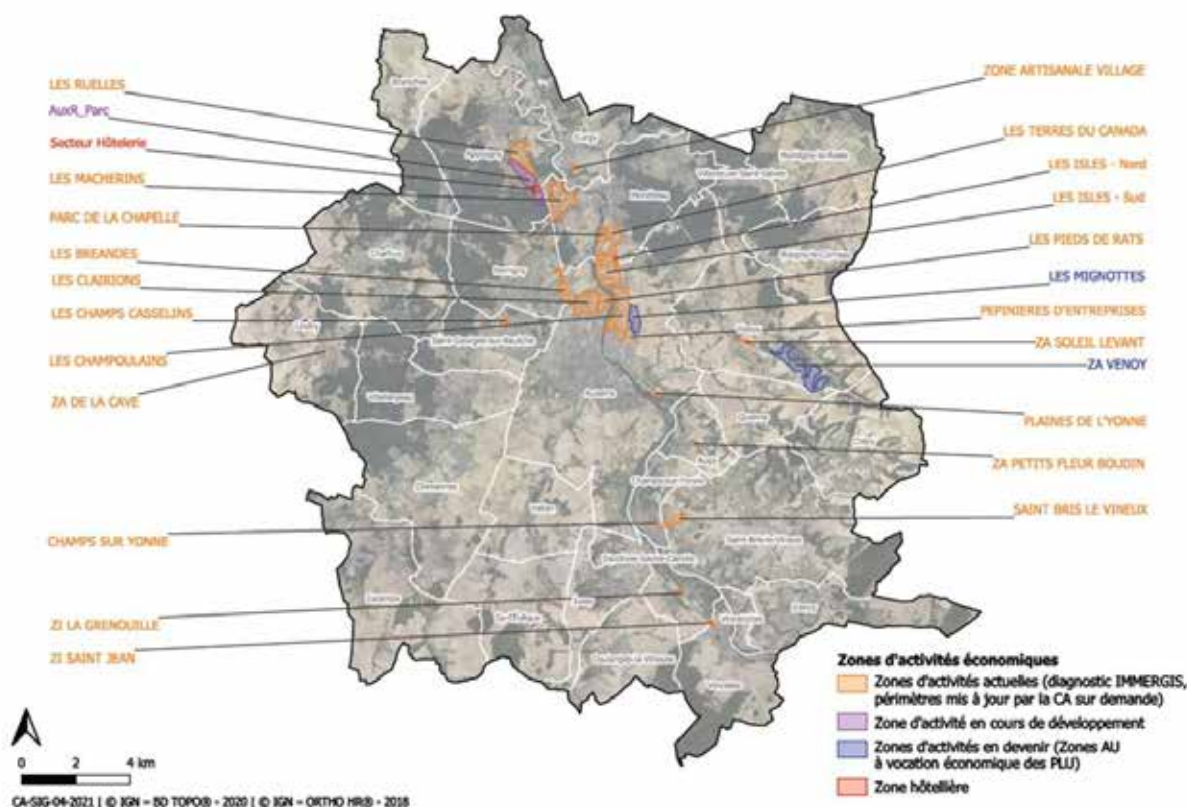
Plan Municipal d'Urbanisme
2018-2021
Zonage
Zonage
Zonage

1.1 AMÉNAGEMENT DES ZAE*

NOTRE MISSION



La communauté de l'Auxerrois gère depuis le 1er janvier 2019 23 zones d'activités dont deux communautaires et 21 transférées par les communes. Elles sont réparties sur 13 communes (carte ci-dessous).



FAIT MARQUANT

- Décision d'aménager deux nouvelles ZAE (VENOY, Mignottes)
- Décision de thématiser les ZAE à commercialiser :
 - AuxR_Parc : Logi-industrie et sous-traitance industrielle
 - Venoy (AuxR_EcoParc) : Valorisation des déchets
 - Mignottes (AuxR_H2) : Filière hydrogène

* Zones d'activité économique



Zone d'activité économique de Saint-Bris

ACTIVITÉ COURANTE

Les zones d'activités existantes

La communauté de l'agglomération a confié en partie par convention l'entretien des zones d'activités sur lesquelles elles sont implantées. La communauté d'agglomération rembourse annuellement les dépenses liées.

La commercialisation des nouvelles zones communautaires

ZA Les MACHERINS : 2,5 hectares



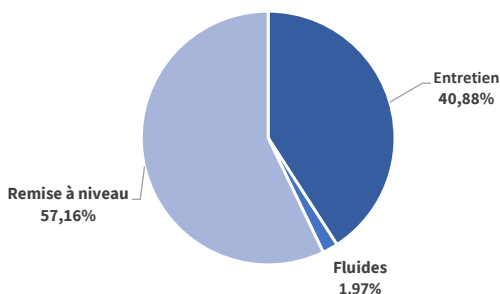
59.6 %
surface vendue
pour 32€ HT le m²



51 496 M²
vendus pour
1 637 279 €

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

Budget alloués 2021 : 546 610 €



Pour 2021, 7 opérations de remise à niveau ont été réalisés. Les 4 chantiers les plus importantes ont eu lieu à Auxerre avec les travaux de la rue Colonel Rozanoff- Guynemer, à Lindry, Rue du Bois Rollin, à Saint Georges sur Baulche, Rue Arnold Marti et Allée de la Fontaine à Perrigny avec la création d'aménagements de sécurité.

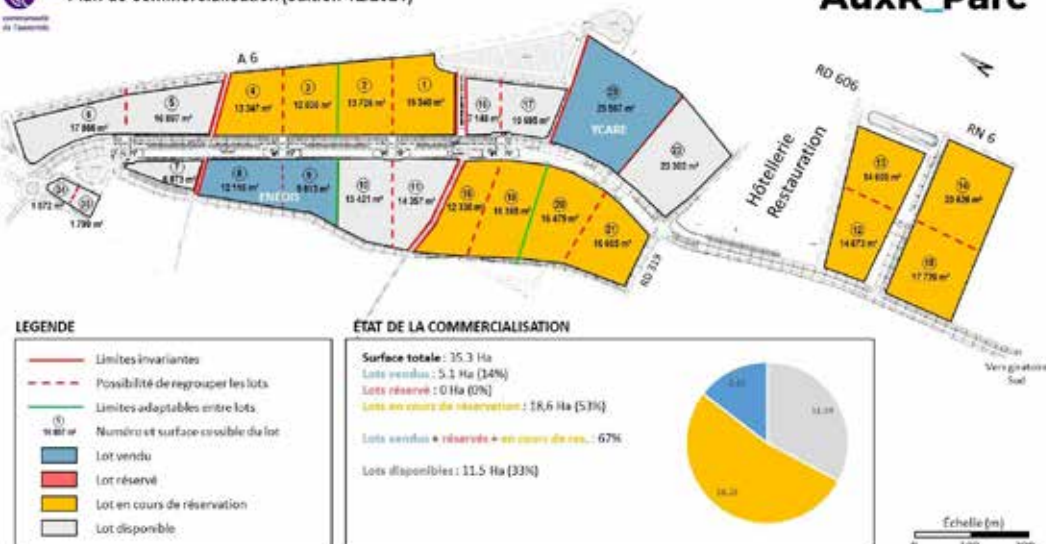
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Accompagner les filières, initiatives et écosystèmes pour un développement économique novateur, performant et responsable

Développer les parcs d'activité dans le respect des règles environnementales et de la transition écologique :

- **Aux'R Parc** : Accueillir de nouvelles activités dans un cadre haut de gamme répondant à un cahier des charges exemplaire en matière de transition écologique
- **Futur Parc d'activité H2 des Mignottes** : Accueillir des entreprises et start-up dans le domaine de la transition énergétique dont l'unité de production d'hydrogène vert répondant à un cahier des charges exemplaire en matière de transition écologique
- **L'Eco-pôle de Venoy** : dédier le pôle aux éco-activités comme la production de matériaux responsables répondant à un cahier des charges exemplaire en matière de transition écologique

Plan de commercialisation (édition 12/2021)



LES INDICATEURS

Hectares entretenus : 620 hectares (voir carte).
L'objectif de commercialisation est de 80% pour fin 2022 concernant AuxR_Parc.



1.2 PROMOTION ET ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

MISSIONS



Améliorer l'attractivité du centre-ville et des centres bourgs en accompagnant le développement des activités commerciales du territoire Auxerrois pour les habitants et les consommateurs. Rôle d'interface entre les différents acteurs locaux, la mission est de fédérer et coordonner les acteurs autour d'un projet commun : diversifier et améliorer l'offre commerciale en vue de réduire la vacance commerciale.



Garantir l'attractivité des marchés existants et leur rayonnement en proposant des promotions et animations. Il doit en outre assurer la qualité des foires commerciales de la ville.

FAIT MARQUANT

Ce sont 61 commerçants indépendants de la ville d'Auxerre qui ont participé à la **1^{ère} opération chèques cadeaux** organisé en l'absence du repas des seniors compte tenu du contexte sanitaire. Cette opération a permis d'injecter 79 000 € dans l'économie locale.

Afin d'améliorer la gestion du centre-ville et accroître nos connaissances sur les usages du centre-ville, l'Agglomération s'est dotée d'un outil d'analyse de flux piéton « My Traffic ». Il permet notamment d'accompagner les commerçants dans leur décision d'installation et de suivre l'évolution de l'attractivité du centre-ville.

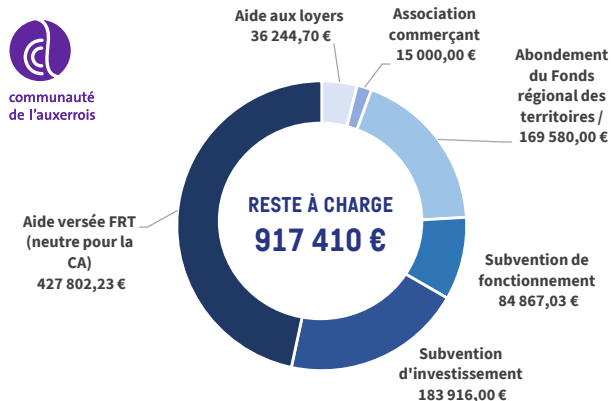
Gestion du dispositif Fonds Régional des Territoires qui visent à soutenir les dépenses d'investissements matériels et immatériels des entreprises hors industries.

Mais aussi...

Décision d'aménager l'espace 1000 d'Auxerrexpo. L'objectif est de créer un nouvel espace de 960 m² au sein du centre de congrès de l'Auxerrois permettant de capter des événements de grandes importances de type congrès, séminaires contribuant ainsi à répondre à la stratégie de la collectivité de devenir un pôle d'attractivité à mi-distance entre Paris et Dijon.



MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



AUXERRE



INDICATEURS

- **Evolution du taux de vacance** (centre-ville Auxerre) : 2019 : 21 % / 2020 : 19 % / 2021 : 16 %.
- **Aides à l'immobilier d'entreprises** : Epicerie Solidaire : 20 000 € / Richoux Voyage : 10 000 €.
- **Commerçants accompagnés** : 45 demandes d'implantation.
- **Entreprises soutenues via le Fonds régional des territoires** : 43.
- **Centre-ville d'Auxerre** : 30 installations / 10 fermetures / 10 déménagements.

- **Foire Saint Martin** : baisse de la fréquentation de 30 % par rapport à 2019 (1^{ère} édition post COVID).

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Revitaliser les commerces et l'animation en centre-ville et dans les centres-bourgs (en lien avec les directions Patrimoine bâti et aménagement de l'espace public et Stratégie et aménagement du territoire).

Accompagner les commerçants (nouveaux, actuels, futurs).

Equilibrer l'offre commerciale et adapter les commerces aux nouveaux besoins.

Accompagner les communes sur leurs réflexions en matière de commerce.

Acquérir le label villes et villages étoilés.

Favoriser le commerce et l'artisanat de proximité.

Mettre en œuvre le programme Action Cœur de ville.

Assurer la gestion transversale de la dynamisation du centre-ville :

- Bien articuler les événements, aménagements, etc...
- Avoir une centralisation des informations sur les événements.

1.3 TOURISME

MISSION



Avec l'équipe de l'Office de tourisme, mettre en œuvre la stratégie de développement touristique. Celle-ci s'articule autour des axes suivants :

- Mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la ville et de l'agglomération
- Mise en valeur et développement du tourisme fluvial
- Développement de l'offre d'hébergement de qualité sur le territoire
- Promotion de l'œnologie et de la gastronomie du territoire

FAIT MARQUANT

Le transfert des installations portuaires à la Communauté de l'Auxerrois :

La Communauté de l'Auxerrois dans le cadre de la compétence développer le tourisme fluvial ou plus largement le tourisme fluvestre.

L'enjeu aujourd'hui consiste à développer les synergies entre les différentes pratiques touristiques : produits associant bateau, vélo et rando, ou bateau et gastronomie par exemple. Ainsi, la partie du canal du Nivernais qui traverse l'Auxerrois se nomme « l'escale Vignoble » grâce aux différents villages qui bordent le canal.

La Communauté de l'Auxerrois veut donner de l'importance à ce patrimoine fluvial afin de développer l'économie liée. 2021 a donc été marqué par le transfert des 6 installations portuaires situées à Vaux, Gurgy, Champs/Yonne, Bailly, Vincelles, Vincelottes et Monéteau.

Mais aussi...

Zoom sur la reprise de Garçon la note ! après la crise sanitaire.

Le public a été au rendez-vous du Festival « Garçon La note : Un soir, une terrasse, un concert ! 43 concerts gratuits ont pu séduire le public en juillet et en août, à Auxerre et dans 13 villages de l'Auxerrois. Les conditions météorologiques de juillet et les contraintes importantes liées à la crise sanitaire n'ont pas empêché un public transgénérationnel de se retrouver en plein air.

Les sentiers de randonnée

Le schéma de randonnée adopté par l'Agglomération auxerroise en 2019 distingue 17 sentiers pour leur intérêt touristique. Les opérations de balisage interrompue vont pouvoir reprendre.





ACTIVITÉ COURANTE

L'office de tourisme est une composante du service tourisme qui pilote et déploie la stratégie de développement touristique de l'Agglomération auxerroise.

Selon le Code du Tourisme (article L.133-3), «**l'office de tourisme assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune ou du groupement de communes**, en coordination avec le Comité départemental et le Comité régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local»

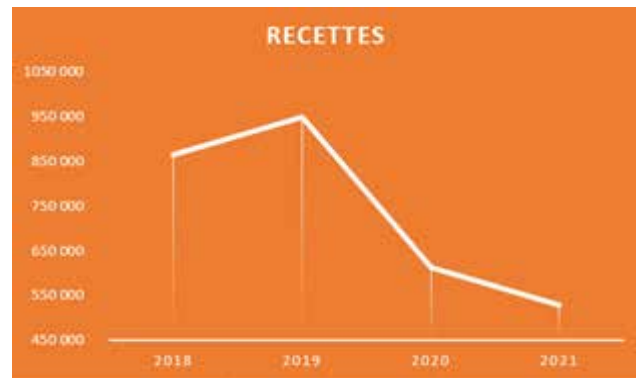
MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

Le budget de l'OTI sur les 4 dernières années :

	2018	2019	2020	2021
Dépenses	826 473	1 072 068	494 991	524 610
Recettes	864 340	947 732	611 728	528 673

En année « normale, plus de 50 % des dépenses sont consacrées à des actions et à l'opérationnel : mise en place des oenobus, Garçon la Note, Agence de voyage réceptive, programme de visite guidées, salons et action de promotion. Les autres dépenses sont affectées aux missions de service public : accueil et information des visiteurs et des habitants, accompagnement des professionnels...

La **baisse des recettes** est corrélative à la baisse de fréquentation touristique impactant



le reversement de taxe de séjour, l'activité de l'agence réceptive et les ventes de la boutique.

L'évolution de la taxe de séjour indique une perte de plus de 40% entre 2019 et 2020 et de plus de 30% entre 2019 et 2021.

DÉCOMPOSITION DES RECETTES 2021 DE L'OTI



**Entretien des installations portuaires :
16 794,88 €/an**

En parallèle, la ville d'Auxerre propriétaire du **camping**, externalise la gestion et l'exploitation de ce dernier auprès d'un prestataire, la société FRERY, via une délégation de service public. A ce titre, la ville verse une contribution de 77 000 €.

INDICATEURS

Nombre de visiteurs à l'office :

	2021	% 2021	2020	% 2020	2019	% 2019
Français	23 754	87%	18 798	89%	32 324	66%
International	3550	13%	2324	11%	16652	34%
Total	27 304	100%	21 122	100%	48 976	100%

Nombre d'hébergements : Le parc hôtelier de l'Auxerrois offres 1028 chambres

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Rendre la destination auxerroise attractive et durable et proposer un territoire à haute valeur environnementale aux entreprises, habitants et visiteurs

Développer l'hébergement

- Développer l'hôtellerie traditionnelle sur les segments manquants.
- Augmenter la mise en marché des résidences secondaires.
- Augmenter les hébergements alternatifs chez l'habitant.
- Créer et améliorer le schéma camping – camping-car.
- Développer l'hébergement fluvial.
- Développer le Port en intégrant les objectifs de développement durable et de transition écologique via une charte.

Enrichir et pérenniser l'offre touristique

- Accroître la visibilité et l'offre liées au patrimoine viticole du cœur de ville et de l'Yonne.

- Favoriser le développement et la mise en marché de l'offre itinérance rando – vélo – bateau – pêche.
- Améliorer l'offre et la visibilité du tourisme d'affaire.
- Travailler en synergie avec la culture et le patrimoine pour accompagner la mise en marché des produits, développer la médiation patrimoniale, le Pays d'arts et d'histoire.
- Pérenniser et développer les animations touristiques (festival de musique...).

Accroître la notoriété

- Valoriser le potentiel du territoire et développer une stratégie de communication.
- Améliorer la signalétique.
- Approfondir le marketing territorial.





1.4 LA DÉMARCHE TECHNOPOLITAINE ET L'ÉCOSYSTÈME HYDROGÈNE

MISSION



La Communauté porte un projet ambitieux qui vise le développement des usages de l'hydrogène et la création d'un hub territorial de l'hydrogène sur son territoire. L'objectif est de faire de notre territoire ainsi que celui de la Région Bourgogne-Franche-Comté, un territoire exemplaire en matière d'innovation, de transition énergétique, de mobilité lourde propre et de développement économique en lien avec cette nouvelle filière. Par une délibération en date du 22 octobre 2020, les conseillers communautaires ont validé à l'unanimité l'engagement de la Communauté de l'Auxerrois dans ce projet.

Ceci a donné lieu à une réponse à l'appel à projet "Ecosystèmes territoriaux hydrogène" de l'Agence de transition écologique (ADEME). La CAA a été déclarée lauréate de cet AAP⁵ en 2021.

FAIT MARQUANT

La CAA souhaite mettre en place un véritable écosystème économique afin de créer un pôle dynamique propice aux échanges, au portage de projets collaboratifs et au développement.

Cette démarche se matérialise dans un premier temps avec la mise en place de deux équipements hautement qualitatifs avec leurs spécificités propres, que sont le Pôle Environnemental et le Vestiaire de la friche industrielle Guilliet en cours de réhabilitation. La CAA souhaite intégrer ces équipements dans une démarche plus globale pour faciliter la prise de hauteur sur les sujets à forts enjeux, que sont la transition énergétique et l'innovation. L'objectif est de permettre, à terme, de mettre en lien au sein d'un même écosystème économique les acteurs de la recherche publique et privée, de la formation, les entreprises (industries et startups), pour mettre en place des relais de croissance fort autour de la thématique de l'innovation, du développement durable et des nouvelles technologies, avec un effort particulier sur le déploiement de la filière hydrogène. Cette démarche pourra permettre de prétendre à la mise en place d'un technopôle hydrogène, c'est-à-dire d'une aire urbaine concentrant des activités de haute-technologie, mêlant industrie, formation, laboratoire de recherche et incubateur d'entreprises, le tout axé sur la thématique de l'hydrogène.

Mais aussi...

- Inauguration de la station AuxHYGen, le 13 oct. 2021.
- Livraison des 5 bus hydrogènes à partir de septembre 2021.
- Décision de créer la ZA des Mignottes
- La CA est Lauréate de l'appel à projet "Ecosystèmes territoriaux hydrogène" de l'Agence de transition écologique (ADEME) qui donne droit à des aides pour financer des futurs investissements en lien avec la filière hydrogène : 180 000 € d'aide par bus pour les 4 prochains bus H2, 171 000 € d'aide pour une benne d'ordures ménagères H2, une aide à l'entreprise Béthery pour l'achat de 2 camions rétrofittés H² et des subventions pour l'extension de la station qui a actuellement une puissance de 1 mégawatt et qui passera à 3 mégawatt lors que les trains hydrogène rouleront.

ACTIVITÉ COURANTE

Réhabilitation de la halle GUILLIET. Elle est évaluée à 1,1 M € avec 499 K € de payés sur 2021

Création du pôle environnemental achevé en 2021. L'opération s'élève à 3,9 M € TTC dont 137 K € de payés en 2021. La charge résiduelle est de 2,5 € déduction faite des subventions perçues et du FCTVA.

INDICATEURS

Nombre de bus Transdev roulants à l'hydrogène (bus hydrogène / bus total) :



22 %

de la flotte de bus roule à l'hydrogène

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Accompagner les filières, initiatives et écosystèmes pour un développement économique novateur, performant et responsable

Développer les parcs d'activité dans le respect des règles environnementales et de la transition écologique

- Futur Parc d'activité H2 des Mignottes : Accueillir des entreprises et start-up dans le domaine de la transition énergétique dont l'unité de production d'hydrogène vert répondant à un cahier des charges exemplaire en matière de transition écologique.

Mettre en œuvre le déploiement de l'écosystème hydrogène (en lien avec la direction Patrimoine bâti et aménagement de l'espace public)

- Mobilités lourdes et transport de voyageurs : Mettre en place les bus hydrogène (5) et la station de production et de distribution d'hydrogène « AuxHYGen ».

- Augmenter la capacité de production et de distribution de la station afin d'être en phase avec l'arrivée des TER hydrogène.

- Acquérir une benne.

- Alimenter les bâtiments, des événements et des chantiers avec l'hydrogène stationnaire.

- Travailler sur le rétrofit pour les véhicules poids lourds, les véhicules utilitaires légers et la partie agricole.

- Faire émerger un centre de maintenance pour ce type de véhicules.

- Travailler au déploiement d'une offre de formation pour ces nouvelles technologies.

- Faire labelliser l'écosystème auxerrois comme un technopôle hydrogène.



2. L'HABITAT



2.1 HABITAT

MISSION



Pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et à l'amélioration du cadre de vie, l'activité se traduit par la définition des politiques locales de l'habitat et du logement ainsi que par leur traduction en programmes d'action.

La politique de l'habitat recoupe également des activités du quotidien en termes de lutte contre l'habitat indigne par des relevés d'indécence, d'insalubrité et d'immeubles menaçant ruine, en passant par la promotion de la production de nouveaux logements, le pilotage des dispositifs d'amélioration de l'habitat, la veille et l'observation sectorielles.

FAIT MARQUANT

1. La réactualisation du PLH⁶



Le contenu du PLH 2, adopté à l'unanimité par le conseil communautaire, a été élaboré en 2021 avec les groupes de travail PLUI-HD réunis de mars 2021 à janvier 2022 avec pour objectifs :

- La mise à jour des 29 fiches communales.
- La prise en compte de la nouvelle gouvernance en termes d'orientations.
- Le recalibrage des objectifs communaux en termes de production de logements.
- La redéfinition du programme d'actions pour répondre aux enjeux du territoire.

2. La redéfinition du volet « habitat » d'Action Cœur de Ville

Au-delà de l'inscription de nouveaux enjeux faisant écho à une stratégie globale à l'échelle de l'agglomération en termes de réhabilitation du parc ancien et traduites aujourd'hui par 5 fiches actions du PLH (affirmer une politique

en faveur des centres bourgs et centres ville, développer la rénovation énergétique du parc privé, déployer un dispositif d'accompagnement des copropriétés, lutter contre la non décence et l'habitat indigne, lutter contre la précarité énergétique), le service s'est attaché à développer des opérations immobilières en lien avec des promoteurs spécialisés dans la réhabilitation patrimoniale mais aussi des investisseurs locaux pour reconquérir le parc de logements vacants, réhabiliter un patrimoine dégradé et participer à la redynamisation du commerce de centre-ville. A ce titre, le développement de la convention immobilière avec **Action Logement a déjà permis l'engagement de 9 des 12 actions** initialement inscrites en 2019. Un avenant est en cours de préparation pour inscrire de nouveaux projets développés. L'enveloppe de **crédits réservés par Action Logement pour l'aide à l'investissement passerait ainsi de 2,8 M€ à 5,7 M€.**

3. La redéfinition des objectifs partenariaux avec les bailleurs sociaux du territoire

Outre la participation à la redéfinition du NPNRU, l'année 2021 a été marquée par les négociations avec les 3 principaux bailleurs du territoire (OAH, DOMANYS et HABELLIS) pour élaborer leurs Conventions sociale (CUS).



La CUS définit la politique patrimoniale de l'organisme HLM, ses engagements et ses objectifs. Dans ce cadre, la défense des intérêts du territoire en termes de production de logements sociaux s'est notamment traduite par des principes aujourd'hui inscrits dans le PLH : permettre un meilleur équilibre territorial de l'offre et assurer aux communes qui le souhaitent un renouvellement de l'offre de logements sociaux dans le cadre du plan de revente de chaque bailleur.

4. La création du « service technique habitat » pour favoriser la lutte contre l'habitat indigne

Qu'il s'agisse du repérage, du signalement et éventuellement du traitement de l'indécence, de l'insalubrité ou du péril, ce n'était pas moins de 4 intervenants différents au sein de la CA-VA qui agissaient jusqu'à présent.

Aujourd'hui et quelque soit le domaine d'intervention, un seul service répond à cette mission. Une mission renforcée d'accompagnement par l'intermédiation pour la recherche de solution à l'amiable entre locataires, propriétaires et gestionnaires. Le rôle de conseil auprès des communes pour le diagnostic technique du bâti, les pouvoirs de police générale du maire. L'accompagnement des propriétaires et locataires ainsi que le traitement curatif des immeubles repérés (des biens sans maître aux immeubles menaçants ruine). Globalement, c'est moins de signalements officiels sur la ville d'Auxerre mais plus de dossiers ouverts au bénéfice des communes de l'agglomération,

plus de résolutions de problématiques par l'intermédiation et plus de clôture de dossiers antérieurs à 2021.

ACTIVITÉ COURANTE

- Suivi-animation des OPAH en 2021 :
 - 250 dossiers instruits ouverts
 - 247 dossiers instruits clôturés
 - Il reste près de 240 dossiers actifs jusqu'en avril 2024
- Organisation d'un atelier à destination de petites copropriétés en difficulté (07 juillet) :
 - Aide à la gouvernance
 - Aide à la définition de projets de réhabilitation
- Redéfinition du dispositif « toiture-façade » de la Ville d'Auxerre dans le cadre du PSMV et accompagnement des propriétaires en partenariat avec l'instructrice PSMV⁷.
- Instruction des demandes des bailleurs sociaux pour la revente de logements sur le territoire de la Ville d'Auxerre.
- Réalisation des fiches d'identité des prospects au titre de la procédure de regroupement des bailleurs sociaux.
- Interface avec les notaires : 254 attestations hygiène-salubrité.
- Technique Habitat :
 - Procédures de mise en sécurité (péril) : 11
 - Indécence et insalubrité : 18 signalements officiels dont 1 insalubrité (arrêté)

préfectoral), 7 dossiers traités par l'intermédiation et 7 dossiers clôturés (autant que sur la période 2017-2020) dont 1 insalubrité.

- Création et développement du SIG Habitat indigne en lien avec le service SIG⁸ : Création des couches « péril » et « insalubrité » et développement en cours de la couche « indécence » Développement du réseau partenarial, de la veille et de l'observation sectorielle.

- Conventionnement avec AREHA-Est pour l'analyse de l'occupation du parc social
- Conventionnement avec le GIP-SNE pour le fichier national de demande de logement social
- Réponse à l'appel à projet national pour l'expérimentation du fichier LOVAC (affinage de la situation des logements vacants)
- Récolte de différentes bases de données (RPLS, SITADEL, LOVAC, patrimoine médiéval ...) et développement des couches SIG en lien avec le service référent (exemple : couche « Base permanente des équipements » qui recense l'ensemble des équipements, activités et services sur le territoire intercommunal).

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



286 590 €
d'aide aux particuliers

INDICATEURS

Réhabilitation du parc privé (habitat dégradé et très dégradé) :

72 % des logements de type F2 – F3 programmés pour le parc locatif et répondre à 65 % de de la demande locative.

- Livraisons d'opérations engagées en 2020 (11 opérations de réhabilitation complète dont 7 sur Auxerre au titre d'ACV et 4 hors Auxerre : 2 sur Saint-Bris-le-Vineux, Appoigny et Escolives-Sainte-Camille) :
 - 23 logements conventionnés créés dont 3 en intermédiation locative sociale
 - Résorption de la vacance : 27 logements
- 2021 : 9 opérations de réhabilitation complète d'immeuble engagées (5 sur Auxerre au titre d'ACV⁹ et 3 hors Auxerre : Chevannes, Vallan et Villeneuve-St-Salves) :
 - 15 logements locatifs conventionnés créés,
 - 25 logements locatifs libres créés,
 - Résorption vacance : 43 logements.
- Programmation d'opérations pour livraisons 2022 et postérieur :
 - 8 immeubles,
 - 32 logements conventionnés créés,
 - 15 logements locatifs libres créés,
 - Résorption vacance : 34 logements.
- Accompagnement de petites copropriétés dégradées ou très dégradées : 4.
- Mise en œuvre et suivi de la politique de lutte contre l'habitat indigne.
- Procédures de mise en sécurité (péril) : 11.

8. Système d'information géographique
9. Action coeur de ville



- Indécence et insalubrité :
 - 18 signalements officiels dont 1 insalubrité (arrêté préfectoral),
 - 7 dossiers traités par l'intermédiation,
 - 7 dossiers clôturés (autant que sur la période 2017-2020) dont 1 insalubrité.
- Création et développement du SIG Habitat indigne en lien avec le service SIG :
 - Création des couches « péril » et « insalubrité ».
 - Développement en cours de la couche « indécence ».
- Evolution de l'accompagnement des communes hors Auxerre :
 - Prise en compte des projets communaux dans le projet de PLH
 - Accompagnement des communes sollicitant le service pour résorption habitat indigne : + 3 (Champs-sur-Yonne, Irancy et Jussy)

- Une 1^{ère} opération de prise en charge des travaux d'office et accompagnement à la résorption des biens sans maître : Vallan.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Mettre en place une politique de l'habitat adaptée pour tous et améliorer et réhabiliter l'habitat

Réhabiliter l'habitat ancien dégradé dans le centre-ville et porter la réflexion au niveau communautaire :

- Accompagner les centres-bourgs dans la rénovation de leur patrimoine ancien privé
- Lutter contre l'habitat indigne

Privilégier la construction dans les « dents creuses »



Remise du Coquelicot d'or à la Ville d'Auxerre pour ses actions de dynamisation de son centre-ville - Mai 2021



Résorber la vacance.

- Ramener le taux moyen de 10,5 à 8 (hors politique du NPNRU¹⁰).
- Objectif : remettre 200 logements vacants réhabilités par an sur le marché (hors NPNRU)

Améliorer le parc locatif social.

- Projet NPNRU sur les quartiers Sainte Geneviève et les Rosoires : mixité sociale dans les QPV¹¹, reconstitution LLS à l'échelle de l'agglomération, requalification du parc locatif social.

Approuver le PLH pour une durée de 6 ans et l'intégrer dans le cadre du nouveau PLUiHD.

Créer des logements étudiants et jeunes travailleurs.

Offrir une nouvelle offre d'habitation à l'échelle communautaire afin d'habiter différemment le territoire.

- Logements intergénérationnels.
- Concevoir des logements connectés.
- Concevoir des logements adaptés aux nouvelles façons d'habiter (notamment en lien avec le télétravail).

3. VALORISATION DES MONUMENTS REMARQUABLES





Vue sur le haut de la Tour de l'horloge

3.1 LES TRAVAUX

MISSION



communauté
de l'auxerrois

L'agglomération compte 66 monuments remarquables sur son territoire dont 16 sur la ville d'Auxerre

L'enjeu est de protéger, rénover et valoriser ce patrimoine historique architectural, vecteur de cohésion sociale et d'attractivité pour l'économie locale. La maladie du patrimoine c'est de croire que cela relève du passé, or les centres anciens sont des lieux d'innovation, des lieux de modernité, des lieux de vie. Il faut faire de notre histoire passée une stratégie contemporaine. C'est dans ce cadre que la Ville d'Auxerre a engagé une étude préalable à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de son Site Patrimonial Remarquable (SPR). Cet outil initié en 1964 et approuvé en 1981, soit âgé de plus de 40 ans, doit être dépoussiéré mais surtout doit devenir un moteur de revitalisation, d'attractivité du territoire, et non se limiter à la seule conservation du patrimoine. L'histoire commence aujourd'hui.

FAIT MARQUANT

- Fin des travaux de la maison Marie Noël qui consistaient en la rénovation de la façade sur rue de l'immeuble.
- Mise en accessibilité de l'église Saint-Eusèbe.
- Poursuite des travaux de mise en sécurité et désenfumage à l'Abbaye saint Germain.

- Mise en accessibilité du parvis de l'abbaye Saint-Germain.
- Lancement des études de faisabilité pour la requalification de l'abbaye saint Germain en vue de l'inscription au contrat de plan état région.
- Réalisation du confortement de la terrasse nord de l'abbaye Saint-Germain, réfection d'un mur de soutènement de l'abbaye Saint-Germain.
- Etude pour la mise en accessibilité depuis le transept sud de la cathédrale Saint-Etienne.
- Amélioration de la sécurité incendie Cathédrale (installation et maintenance de deux colonnes sèches + trappes d'accès en toitures par escaliers ou échelles).
- Démarrage de l'opération de réfection et d'amélioration du système antipigeons sur la cathédrale Saint Etienne.
- Installation de platelages dans les combles de Saint-Eusèbe.
- Porte d'entrée remplacée au Musée Leblanc-Duvernoy.
- Réfection d'arcs boutants (Saint-Etienne, Saint-Germain).
- Rejointoiement des pierres de façades de la tour Saint-Jean.

INDICATEURS

Nombre de monuments remarquables sur le territoire communautaire : 66

Nombre de monuments remarquables propriété (partielle ou totale) de la ville d'Auxerre : 16

Nombres de monuments remarquables qui ont fait ou feront l'objet d'une réhabilitation : 5

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Élaborer les documents de planification nécessaires à l'aménagement durable et partagé du territoire.

Réviser le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable :

- Définir les enjeux et le périmètre
- Reconstituer et faire vivre la commission locale du SPR
- Élaborer le PSMV comme un outil d'attractivité territorial

Réaliser les projets du territoire (espaces publics, bâtiments) de valorisation et d'attractivité.

Préserver et restaurer le patrimoine historique.





4. VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC

4.1 AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

MISSION

AUXERRE Rue, avenue, place, jardin public, parc, square sont tous des espaces

publics. Ce sont des lieux de circulation ou de rassemblement qui participe au vivre ensemble. Leur aménagement et leur entretien doivent concilier différents aspects : place de la voiture, sécurité des piétons, convivialité de l'espace, conciliation des usages, végétalisation (améliorer la qualité de l'aire, créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité, améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol) mais aussi au niveau de l'éclairage public (permettre aux usagers de circuler en toute sécurité, de lutter contre la pollution lumineuse et réaliser des économies énergétiques et budgétaires avec le passage en LED).

FAIT MARQUANT

- Fin des travaux de la coulée verte, promenade de 12 km autour d'Auxerre
- Fin de l'aménagement de la liaison cyclable (véloroute) entre Auxerre et Vaux

Mais aussi...

- Rénovation de l'éclairage public (passage aux LED).

- Des sanisettes design et gratuites, Auxerrois Magazine, novembre 2021.
- Aménagement du carrefour rue du Lycée Jacques Amyot/rue de l'Etang St-Vigile en plateau ralentisseur.
- Aménagement de l'avenue Haussmann (entre les rues L.Bréguet et P.Scherrer).
- Aménagement de la cour du Groupe scolaire Marie Noël.
- Aménagement complet de la rue Vieillard et du carrefour avec la rue Bourneil (dans la continuité des travaux d'assainissement et d'eau potable).
- Mise en accessibilité de cheminement piéton Complexe sportif René-Yves Aubin et Mairie-Maison de Vaux.
- Remise à niveau des voiries des zones d'activité économique de la CA (Saint-Georges-sur-Baulche, Auxerre, Perrigny, Lindry).
- Conception et fabrication d'un nouveau type de mobilier urbain.





ACTIVITÉ COURANTE

Valorisation du cadre de vie

- Espaces verts : Gestion et entretien des espaces verts publics et privés de la ville dont les terrains de sport ; embellissement du domaine public
- Cimetières : Gestion des opérations funéraires, des concessions et des monuments ; application du respect des dispositions réglementaires et entretien des cimetières
- Propreté : Entretien du domaine public ; désherbage des trottoirs ; suppression des tags ; participation à la viabilité hivernale
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux relatifs aux espaces verts, aux aires de jeux, à l'éclairage public et au mobilier électrique
- Gestion du patrimoine arboré
- Gestion des contrats de maintenance : éclairage, signalisation tricolore, espaces verts, vidéo protection, mobilier électrique, horodateurs, sanitaires publics, illuminations, propreté et jeux d'enfants
- Entretien en régie des aires de jeux et du mobilier électrique

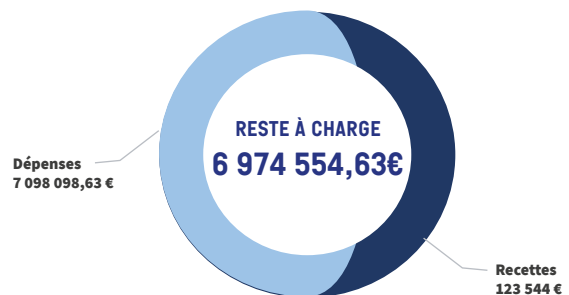
Aménagement de l'espace public

- Mise en œuvre les projets de création, requalification et mise en valeur de l'espace public de la municipalité et de l'agglomération :
- Gestion de la voirie : autorisations, inspection de voirie, gestion du stationnement, diagnostic de la voirie et de ses abords, gestion des autorisations, coordination des travaux, surveillance du domaine public, gestion de la circulation et gestion du stationnement payant ;

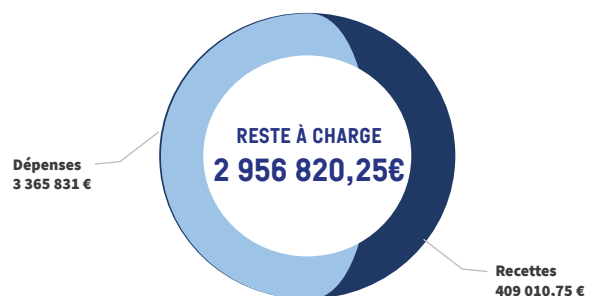
- Entretien du domaine public : entretien courant des voiries – réfection de trottoirs – entretien des chemins ruraux – création et réfection de la signalisation routière verticale et horizontale – création et réfection de mobilier urbain ;
- Aménagement : Collaboration à la conception des projets urbains – conduite de la réalisation des projet – réfection et requalification du patrimoine voirie.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

Fonctionnement



Investissement



2021 marque :

- La fin de la réhabilitation de la place Saint Germain pour un coût de 744 K € (dont 198 K € payé en 2021). La ville a bénéficié de 440 K € de subventions (Etat, Région, Département),
- L'achèvement de la coulée verte pour un coût total 2,7 M € dont 257 K € payés sur 2021, La rénovation de l'éclairage public du centre-ville d'Auxerre pour un montant de 695 K € ; le reste à charge pour la collectivité est de 406 K € déduction faite des subventions de l'Etat.

ENTRETIEN COURANT

- Entretien des voiries urbaines et rurales (entretien courant, réfection de trottoirs, etc.).
- Entretien des chemins ruraux.
- Participation à l'entretien des espaces verts publics et privés de la ville (fauchage, etc.).
- Réalisation des programmes annuels de réfection des trottoirs (enrobé et gravillonnage).
- Réalisation du programme annuel de réfections de voirie.

INDICATEURS

- 183 km de voiries.
- 300 km de trottoirs.
- 877 barrières, potelets, et panneaux posés ou remplacés.
- 14 909 m² de gravillonnage et 3 639 m² d'enrobé utilisés pour la réfection de trottoirs.
- 680 kilomètres d'accotements fauchés.
- 1 700 arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public délivrés.
- 1 055 consultations de déclaration de travaux (DT) ou de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).
- Opérations d'aménagement de l'espace public réalisées pour un coût de 2,4 M€.
- 12km de voie cyclable à entretenir sur la ville.
- 53 aires de jeux pour enfants.
- 180 ha d'espaces verts dont 11 parcs publics.

- 10 780 concessions gérées dans 5 cimetières.
- 10 021 arbres et 3 000 m² de massifs fleuris.
- 9 000 foyers d'éclairage publics.
- 6 sanisettes gratuites sur la commune.
- 10 Bornes IRVE.
- 44 Carrefours à feu.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Valoriser et rendre l'espace public plus agréable à vivre

Accroître la végétalisation de l'espace public (aménagement et entretien) et actualiser la gestion différenciée des espaces pour l'adapter aux nouveaux besoins :

- Végétaliser les cours d'écoles.
- Revoir notre façon d'entretenir l'espace public et les niveaux de service afin de rendre l'espace public plus agréable et adapté aux enjeux environnementaux.

Optimiser l'éclairage public

Être labellisé « Villes et villages étoilés » :

- Rénover et moderniser l'éclairage public.

Réaliser des aménagements urbains afin d'améliorer le cadre de vie

Retrouver la place de l'Yonne :

- Créer, autour de la ville, le « jardin sans fin ».
- Réhabiliter la place du Maréchal Leclerc.
- Rationnaliser le parc des aires de jeu.



5. MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

5.1 TRANSPORTS URBAINS

MISSION



Depuis le 1er septembre 2018, le service public de transport de la Communauté de l'auxerrois est exploité par la filiale Transdev Auxerrois, du Groupe Transdev, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Au terme de cette DSP, le 31 août 2023, il appartiendra à la Communauté de mettre en place un nouveau contrat de transport.

Le contexte de la DSP actuelle est marqué par la crise structurelle de financement des transports publics accentuée par la crise économique conjoncturelle du COVID-19. Malgré ces difficultés, la Communauté a continué à investir au cours de cette DSP, en particulier avec l'acquisition de 5 bus hydrogène ainsi qu'avec le déploiement d'un système billettique sur l'ensemble du parc urbain et périurbain.

FAIT MARQUANT

Le mercredi 1^{er} septembre 2021 restera comme une date clé de l'histoire de l'Auxerrois. C'est en cette veille de rentrée scolaire que la Communauté d'agglomération a mis en circulation les cinq premiers bus à hydrogène

qui circulent sur la ligne 1, entre la gare Saint-Gervais et les Clairions. Ces Businova H2, des bus à hydrogène conçus et fabriqués en France par Safran, ne rejettent que de l'eau et de l'oxygène dans l'atmosphère. Ils sont alimentés par la station de production d'hydrogène vert construite avenue de la Turgotine, près de la gare. La transition énergétique du territoire vers l'utilisation de carburants non polluants est en route.

INDICATEURS

Le réseau comprend :

- 1 navette de centre-ville électrique
- 1 ligne forte toutes les 15 minutes
- 2 lignes urbaines structurantes toutes les 20/30 minutes
- 4 lignes urbaines de maillage toutes les 40/60 minutes
- 1 service de transport à la demande périurbain avec 3 allers et 3 retours par jour
- 47 lignes scolaires





Bus transdeven rechargement à la station H2 d'Auxerre

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

L'acquisition des bus hydrogène s'élève à 3,1 M€. En tenant compte des aides perçues, **le reste à charge est de 1,4 M €.**

Le coût d'exploitation du service est de 7,9 M € financé par : 3,8 M € de versement mobilités, 0,8 M € de recettes tarifaires, 1,8 M € de subventions par des tiers (régions, état, ville d'Auxerre) et 1,2 M € de subvention d'équilibre versé par le budget principal.

Sur les 7,9 M € de coût de service, 7,3 M € sont portés par la société Transdev à travers une délégation de service public.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Développer et améliorer les mobilités pour les adapter aux défis de demain

- Développer un réseau de bus avec une flotte entièrement propre
- Assurer le renouvellement de la DSP Transport

INDICATEURS



1,3 M

de kilomètres parcourus par les transports en commun



1,7 M

de voyages effectués par les usagers soit + 20% de fréquentation par rapport à 2020 (année Covid)

5.2 DÉPLACEMENT DOUX

MISSION



communauté
de l'auxerrois

L'Agglomération souhaite s'engager dans la promotion des mobilités douces également appelées mobilités « actives » au regard de leur bénéfice sur la santé. Il s'agit de développer la marche et le vélo pour les déplacements de courte et moyenne distance, en complémentarité des solutions de mobilité collectives (transports en commun) ou mutualisées (covoiturage et autopartage).

FAIT MARQUANT

L'année 2021 a permis de définir les axes d'intervention qui ont guidé les actions à engager en 2022 pour le développement de l'usage du vélo :

- Elaboration d'un schéma de continuités cyclables jalonnées et d'une programmation de réalisations. Au-delà du volet aménagement, ce schéma identifiera également les actions complémentaires à mettre en œuvre pour favoriser l'usage (ex : stationnements, dispositifs incitatifs, actions de sensibilisation et d'accompagnement pour donner envie et lever les freins à l'usage).
- Déploiement d'un service de location courte durée (libre-service sur espace public), moyenne et longue durée couvrant l'ensemble du territoire communautaire.

INDICATEURS

- **12 Km** de pistes cyclables sur la ville d'Auxerre.
- Nombre de vélos à assistance électrique LEO en location : **74 dont 54%** pour une durée d'un

an ; **39 locations** de vélos classiques dont la grande majorité sont des locations d'1 mois et 3 mois (à 85%).

- **15 trottinettes électriques** disponibles en location LEO :
- **1,57%** (à horizon 2023, l'objectif est de 5 %) de pratique du vélo dans les mobilités professionnelles.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Développer et améliorer les mobilités pour les adapter aux défis de demain.

- Elaborer et suivre un plan d'action en faveur des mobilités douces et actives.
- Schéma de Cohérence des circulations douces.
- Contribuer au PLUIHD¹² sur les expertises Déplacements / Mobilités ».

Transformer l'aménagement du territoire en menant une stratégie plus durable et responsable en matière d'environnement et dont le principal objectif est l'amélioration du cadre de vie des Auxerrois.

- Développer les déplacements doux à l'échelle de l'agglomération et favoriser les liaisons entre communes (en lien avec le schéma de cohérence des circulations douces à l'échelle de l'agglomération).
- Reconnecter les chemins existants entre eux.
- Identifier, signaler et sécuriser.
- Concevoir de nouvelles liaisons douces.





Agent ASVP

5.3 PARC DE STATIONNEMENT

MISSION

AUXERRE Organisation du stationnement en lien avec la politique de mobilité et d'amélioration des espaces publics.

Gestion du stationnement payant, du contentieux du stationnement payant et des parkings couverts.

FAIT MARQUANT

Adaptation de la politique de stationnement dans le contexte de crise sanitaire (Covid).

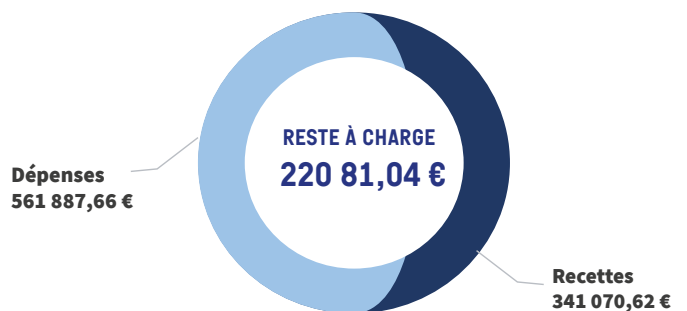
Mais aussi...

Réflexion sur le stationnement et élaboration d'une nouvelle grille tarifaire pour une mise en œuvre au début de l'année 2022.

ACTIVITÉ COURANTE

- Gestion des cartes d'abonnements (résidents, autres).
- Gestion des abonnements (box/emplacements) au Parking du Pont et surveillance du site.
- Collecte des horodateurs.
- Gestion des RAPO.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



INDICATEURS

- 4 312 places de stationnement sur la ville (dont 2 498 gratuites, soit 58%).
- 2 parkings couverts.
- 269 abonnés au Parking du Pont (89 box et 123 emplacements) soit 53.69 % d'occupation.
- 532 cartes de stationnement délivrées (soit 61 300 € de recettes).
- Recettes horodateurs : 102 393.50 €.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Assurer la continuité de service de l'activité et la réactivité et permettre la réalisation des projets

- Contribuer à la réflexion sur la politique et l'aménagement du stationnement
 - * Gestion du stationnement

5.4 CONTOURNEMENT SUD

MISSION



communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

Destiné à relier la RN6 et la RD965, le contournement Sud de 9,9 km comporte une section sous maîtrise d'ouvrage de l'État (de la RN 6 à la RN 151) et une section sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental (de la RN 151 à la RD 965).

En formant le troisième quart du contournement, ce projet permettra de retirer la majeure partie du trafic de transit du centre-ville d'Auxerre, d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances pour les riverains et de mettre en œuvre des projets de requalification urbaine de certains quartiers :

- Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage de l'État, la variante approuvée par le comité de pilotage le 16 novembre 2021 est estimé à 100 millions d'euros.
- Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental, les travaux sont estimés à 29 millions d'euros.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

CA
22,5 M€

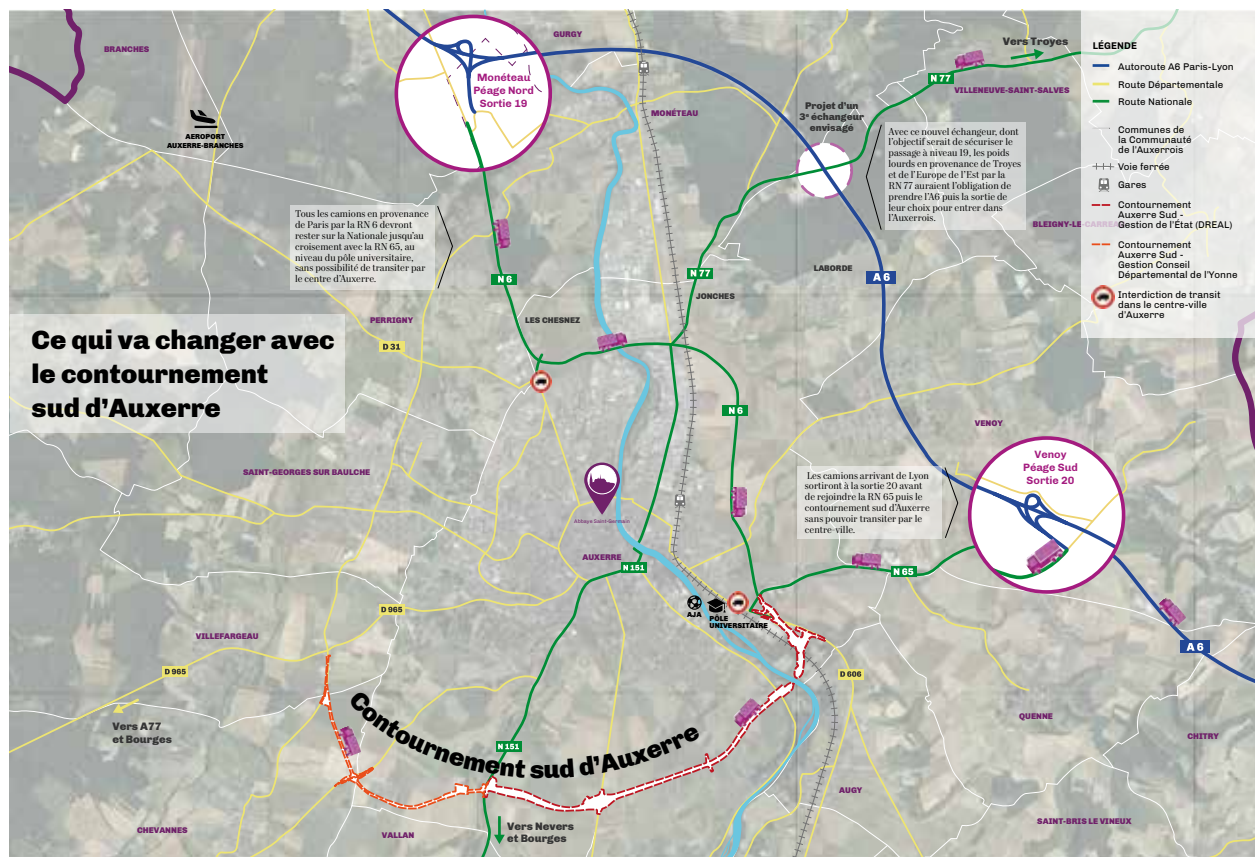


VA
13 M€

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Assurer le développement des mobilités et des déplacements en accord avec les défis environnementaux et les nouvelles attentes.

Accompagner la réalisation du contournement sud (chemins ruraux, abords du contournement...).





6. ENVIRONNEMENT

6.1 MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

MISSION



À l'heure de la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie est devenue un enjeu majeur pour nos collectivités.

AUXERRE

Ces économies d'énergie se traduisent par la rénovation de bâtiments publics (isolation ou changement de chauffage), la rénovation de l'éclairage public extérieur ou le raccordement d'un bâtiment public ou résidentiel à un réseau de chaleur.

Elle se traduit aussi à travers nos modes de déplacements notamment avec le déploiement de nouvelles mobilités.

En complément, dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) qui se traduit par le versement de prime afin d'encourager les économies d'énergie, les collectivités s'inscrivent dans cette démarche afin d'aller chercher les aides financières correspondant aux certificats obtenus.

FAIT MARQUANT

En 2021, le centre-ville d'Auxerre a vu aboutir le passage de son éclairage public au 100% LED, soit 654 points. Entre 2018 et 2021, cela représente une économie annuelle de 230 068 KWh sur le périmètre centre-ville.

Mais aussi...

- Lancement de l'opération de réhabilitation du Conservatoire de Musique et de danse d'Auxerre.
- Lancement de l'opération de réhabilitation de la Salle Vaubelle.

- Remplacement de la chaufferie fioul de l'école rive droite par une chaufferie bio gaz performante.

- Campagne de travaux portant sur de l'isolation, des calorifugeages, et divers travaux en lien avec les certificats d'économie d'énergie.

- Finalisation de la mise en place d'éclairage LED dans l'ensemble des gymnases de la collectivité.

- Décision de construire une seconde chaufferie biomasse avec une mise en service au cours de l'année 2024 et d'un second réseau de chaleur.

- Finalisation de la mise en place et du paramétrage de GTC permettant d'affiner les données et le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

Concernant le passage en LED de l'éclairage public du centre-ville, l'investissement s'est élevé à **700 K €** pour un reste à charge par la collectivité à **408 K €**. À terme, cet investissement se traduira par une économie d'énergie de **340 Kwh** par point lumineux et une économie financière de **37 K € par an**.

En lien avec la démarche CEE, près de **6 M kwh** Cumac sont générés en 2021 et se traduiront par le versement d'une aide financière soit **49K €** lorsque les CEE seront valorisés.





PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Créer un territoire innovant (en lien avec la direction Développement économique, attractivité et transition écologique)

Viser l'autonomie énergétique dans le quartier Batardeau Montardoins :

- Mettre en place un réseau de chaleur autonome.
- Développer les énergies renouvelables.

Adapter nos politiques publiques pour réduire l'empreinte environnementale.

Développer les énergies renouvelables :

- Installer 4 centrales solaires.
- Construire 2 centrales hydroélectriques sur l'Yonne.
- Développer les réseaux de chaleur.
- Accroître le réseau de bornes de recharge électrique et hydrogène des véhicules.
- Eolien.
- Solaire, agricole et communal.
- Pompes à chaleur.
- Méthanisation.

Tendre vers l'autonomie énergétique

- Accompagner la rénovation des bâtiments.
- Projet Batardeau Montardoins.

Incorporer les innovations dans nos interventions sur l'espace public et les bâtiments.

Identifier les innovations, les analyser et les calibrer (veille sur les matériaux...).

Varié les matériaux en fonction des usages.

Prescrire la mise en œuvre des matériaux Réduire la consommation d'énergie :

- Tendre vers l'autonomie énergétique.

Optimiser l'éclairage public.

Être labellisé « Villes et villages étoilés » :

- Travailler sur les horaires d'extinction / abaissement et sur la pollution lumineuse provenant des commerces et des entreprises.
- Harmoniser la politique d'éclairage entre le SDEY et la Communauté.
- Déterminer une politique d'éclairage pour les zones d'activités 3.3. Rénover et moderniser l'éclairage public.
- Réaliser le passage 100% led sur la ville d'Auxerre (2023-2024).

Développer et améliorer les mobilités pour les adapter aux défis de demain.

Élaborer et suivre un plan d'actions en faveur des mobilités douces et actives :

- Schéma de Cohérence des circulations douces Harmoniser la politique d'éclairage entre le SDEY¹³ et la Communauté.

Accompagner la construction d'un pôle d'échanges multimodal au niveau de la gare SNCF.

Renforcer l'attractivité de l'aéroport et développer l'aviation d'affaires propre.

Développer un réseau de bus avec une flotte entièrement propre.

Améliorer l'offre ferroviaire Auxerre – Paris.

Contribuer au PLUIHD sur les expertises Déplacements / Mobilités.

Assurer le renouvellement de la DSP¹⁴ Transport.

6.2 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MISSION



La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, dans la continuité de son action en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le « Plan Climat » a pour but l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions pour faire de l'Auxerrois un territoire neutre en carbone en 2050. L'élaboration du Plan Climat puis sa mise en œuvre s'effectuent dans une dynamique de partenariat entre les acteurs du territoire et la collectivité afin de se donner les moyens de répondre aux enjeux de la crise climatique de manière intersectorielle et transversale.

De plus, la Communauté de l'Auxerrois fait face à de nombreux enjeux liés à l'agriculture et l'alimentation. Le projet alimentaire territorial – PAT – complète et prolonge les programmes préventifs pour l'eau. Il permet d'inscrire, dans une démarche plus vaste, la transition des exploitations vers une agriculture durable, de porter la réflexion à l'échelle du système alimentaire, et de renforcer la résilience alimentaire et climatique. Le PAT se situe dans le prolongement des actions déjà engagées pour le climat et la préservation des ressources en eau (partenariats notamment avec Bio Bourgogne, Chambre d'agriculture et SAFER), l'animation de l'association pour la qualité de l'eau potable, la contribution à l'étude du GRAP Nord Bourgogne et l'étude d'opportunité-faisabilité pour une légumerie/conserverie :

- Pour identifier les besoins des exploitants (étude typologique agricole, enquêtes producteurs, études filières luzerne...)
- Pour accompagner les mutations de l'agriculture (étude post conversion AB),
- Pour connaître les potentialités culturelles des sols, orienter les producteurs en recherche de diversification, et pour préserver particulièrement les sols à forte valeur agronomique

Le PAT¹⁵ est un prolongement logique des démarches engagées. Il ajoute de la cohérence, en faisant le lien avec les filières et l'alimentation au sens large (humaine, animale, jusqu'à l'énergie comme la valorisation des biodéchets et co-produits de l'agriculture par la méthanisation...).





FAIT MARQUANT

PLAN CLIMAT ET LABEL TERRITOIRE “ENGAGÉ CLIMAT AIR ENERGIE”

Les délibérations des conseils communautaire (2015-130) et municipal (2015-015) actent l’engagement de la Communauté de l’auxerrois et de la Ville d’Auxerre dans la démarche de labellisation Cit’ergie.

Suite à la mutualisation des services de la Communauté de l’auxerrois et de la Ville d’Auxerre le 1er janvier 2019, le COPIL PCAET- Cit’ergie du 18 Septembre 2019 décide de mettre en place une démarche mutualisée « Plan climat » regroupant PCAET et Cit’ergie afin d’améliorer la gouvernance et de favoriser les synergies.

La volonté du nouvel exécutif était en juin 2021 de poursuivre le processus de labellisation Cit’ergie à l’échelle de la Communauté de l’auxerrois et de la Ville d’Auxerre.

À ce titre, la délibération N° 2021-141 dont l’objet est la « Labellisation Cit’ergie Ville d’Auxerre et Agglomération de l’auxerrois – Actualisation de la démarche », a été votée en conseil communautaire le 07/10/2021.

Celle-ci fixe entre autres les 2 objectifs suivants :

- S’engager dans la finalisation du PCAET¹⁶ et la labellisation CAP Cit’ergie, selon un calendrier commun à définir, permettant la complémentarité des 2 démarches.

- Établir la nouvelle gouvernance de la démarche Plan Climat : COPIL, COTECH, équipe projet, selon les exigences du référentiel Cit’ergie

La labellisation Cit’ergie® désormais dénommée « Territoire Engagé Climat Air Energie » récompense pour quatre ans la performance des collectivités s’engageant volontairement dans une politique énergie climat durable. Afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions de CO₂, d’efficacité énergétique et de développement des énergies d’origine renouvelable, la labellisation Cit’ergie sera utilisée comme une méthodologie de soutien pour l’élaboration et le renforcement du programme d’actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Mais aussi..

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Par ailleurs, dans cette démarche, la Communauté d’agglomération d’Auxerrois a été nommée lauréate de l’appel à projet National de la DRAAF pour la construction d’une démarche PAT sur son territoire.

ACTIVITÉ COURANTE

Suivi et animation des dossiers / projets suivants :

- PCAET : finalisation diagnostic, EES, mise en place de la gouvernance, préparation et animation des ateliers COTECH et COPIL pour la définition de la stratégie puis du plan d'actions.
- Réactualisation des bilans de GES des bâtiments de la ville et CA.
- Convention de partenariat avec ATMO BFC qui assure la surveillance de la qualité de l'air sur l'auxerrois.

Pour le PAT :

- Recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la démarche.
- Réalisation d'un diagnostic agro-alimentaire par le PETR du Grand Auxerrois à l'échelle du PETR avec le cabinet Vitagora. L'ensemble des élus du PETR du Grand Auxerrois ont souhaité mettre en place une stratégie pour la filière agroalimentaire du territoire « de la fourche à la fourchette » dans le but de rendre plus pérennes et durables les

filiales locales. Dans ce cadre, le cabinet Vitagora a été missionné pour structurer cette démarche afin d'aboutir à une feuille de route stratégique, ainsi qu'à un plan d'actions. Cet accompagnement se fait en complément du travail en cours à l'échelle de l'Agglomération, mais permet de construire des synergies entre les projets des territoires voisins, mais aussi trouver un équilibre financier pour certains projets qui auront besoin d'échelles d'application plus importantes.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Adapter nos politiques publiques pour réduire l'empreinte environnementale.

Elaborer, décliner et suivre le plan Climat :

- Structurer un réseau métier dans les directions afin de relayer les actions
- Définir la gouvernance et les modalités de l'animation transversale (focus sur les articulations avec PLUI notamment).

INDICATEURS



25
ACTEURS

impliqués sur le Plan climat (Elus, institutions, chambres consulaires, partenaires territoriaux)



Atelier Plan Climat - Cotech juin 2022



6.3 ÉNERGIES RENOUVELABLES

MISSION



communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

Développer les énergies renouvelables afin de réduire l’empreinte environnementale de nos politiques publiques. Cette mission embrasse tous les projets d’ENR (énergies renouvelables) : Solaires, hydroélectriques, Eoliens, méthanisation.

FAIT MARQUANT

En 2021, la Communauté d’agglomération a lancé une étude d’opportunité et de faisabilité, sur le potentiel de production hydroélectrique de quelques sites identifiés sur le territoire de l’Agglomération. Cette étude menée par le cabinet Hydréole, se base sur le cahier de charges produit par l’ADEME BFC sur la faisabilité d’une centrale hydroélectrique. Cette étude fait partie intégrante de la politique d’agglomération en matière de production des énergies renouvelables.

Concernant la centrale solaire, une convention de développement avec Total Energie a été élaborée.

La communauté poursuit sa politique de développement de la filière hydrogène avec le lancement des cinq bus hydrogène sur le transport urbain de l’agglomération et prépare l’extension de la station de production pour accompagner l’arrivée des trains TER H2O, des quatre bus qui viendront compléter la flotte de transport urbain et l’acquisition d’une benne à ordures roulantes à l’hydrogène.

Enfin, les conclusions sur l’étude portant sur la surchauffe urbaine menée par la Ville par le bureau d’étude TRIBU ont été restituées. Elle a permis de constater des températures nocturnes plus élevées dans les secteurs urbanisés et

indique l’existence d’îlots de chaleur urbain caractérisés sur la ville, avec un impact sanitaire élevé. Par niveau d’importance, le centre-ville apparaît en première position en termes d’enjeu de surchauffe urbaine, suivi du quartier Sainte Geneviève, puis les zones d’activités situées près de l’avenue Jean Mermoz, ensuite les quais de la République, et enfin les secteurs pavillonnaires. Les facteurs déterminants ayant un fort impact sur ce phénomène sont l’existence de tissus denses et d’îlots fermés, la rugosité aux vents et le piégeage de la chaleur par le bâti.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Adapter nos politiques publiques pour réduire l’empreinte environnementale.

Développer les énergies renouvelables :

- Installer 4 centrales solaires.
- Construire 2 centrales hydroélectriques sur l’Yonne.
- Développer les réseaux de chaleur.
- Accroître le réseau de bornes de recharge électrique et hydrogène des véhicules.
- Eolien.
- Solaire, agricole et communal.
- Pompes à chaleur.
- Méthanisation.

6.4 EAU POTABLE

MISSION



Le service public d'eau potable a pour mission la production, le traitement, le transfert, le stockage, la distribution et la protection des ressources.

Il intervient sur l'ensemble du territoire de la Communauté de l'auxerrois, exception faite de la commune d'Escamps qui est en représentation substitution dans un syndicat. L'exploitation du service est déléguée via deux contrats d'affermage : Véolia pour Chitry le Fort et Suez pour le reste du territoire de la communauté (jusqu'en 2022).

La Communauté réalise en directe les investissements plus importants. Ces travaux sont financés par une surtaxe communautaire.

FAIT MARQUANT

Le transfert des installations portuaires à la Communauté de l'Auxerrois :

La communauté d'agglomération de l'auxerrois a fait réaliser le schéma directeur du réseau d'eau potable (2021-2022).

Il a permis la mise en évidence des différents enjeux tels que :

- La sécurisation de la production d'eau potable,
- La sécurisation de la distribution via la finalisation des interconnexions,
- Le renouvellement du réseau et l'amélioration du rendement,
- La maintenance du patrimoine,
- L'amélioration de de la qualité de service aux abonnés.

Les investissements nécessaires pour y répondre ont été chiffrés à plus de 60 M€.

Mais aussi...

Choix du mode de gestion futur

Les contrats de délégation arriveront à terme le 30 juin 2023. Aussi le Conseil communautaire a choisi le 24 juin 2021 la concession comme futur mode de gestion.





Travaux d'adduction d'eau potable - Laborde

ACTIVITÉ COURANTE

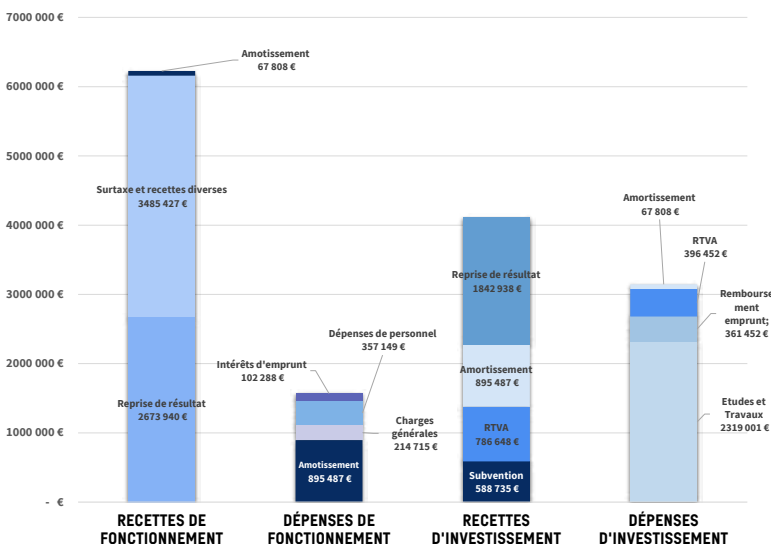
Pérennisation du réseau : **8,83km** de conduites renouvelées

RENOUVELLEMENT DE CONDUITE EN 2021				
COMMUNE	RUE /LIEU	DIAMÈTRE	MATÉRIAU	LINÉAIRE (M)
Travaux réalisés par la CA (inclus travaux de renforcement ou de déplacement)				
Auxerre	Rue du Château d'eau Rue Robert Rimbart	350	Fonte	1130
Monéteau	Rue de l'Ermitage	100	Fonte	465
Monéteau	Rue de l'Ermitage	80	Fonte	330
St Bris	Le Douzein	63	PEHD	910
St Georges	Rue des Champs St Eusèbe	125	Fonte	665
St Georges	Rue du Thureau	300	Fonte	575
Villefargeau	Bois L'abbé	90	PEHD	1070
Total				8705
Total des conduites renouvelées				8830

INDICATEURS

	2019	2020	2021
Nombre d'utilisateurs	33462	33579	33632
Volumes produits (m3)	6 115 484	6 116 842	5 943 783
Consommation autorisée (m3)	4 023 190	4 047 566	3 949 786
Linéaire de conduites (km)	727,15	744,16	746,75
Rendement (%)	73,40	73,98	75,37
Taux moyens de renouvellement (%)	0,63	0,64	0,57
Taux de conformité physico-chimique de l'eau Suez Eau France (%)	98,94	97,04	93,39
Taux de conformité physico-chimique de l'eau Suez Eau France (%)	55,56	60,00	100
Prix/m3ETTC périmètre Suez Eau France (base 120m3)	2,16	2,23	2,32
Prix m3ETTC périmètre Véolia (base 120m3)	2,73	2,82	2,94

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



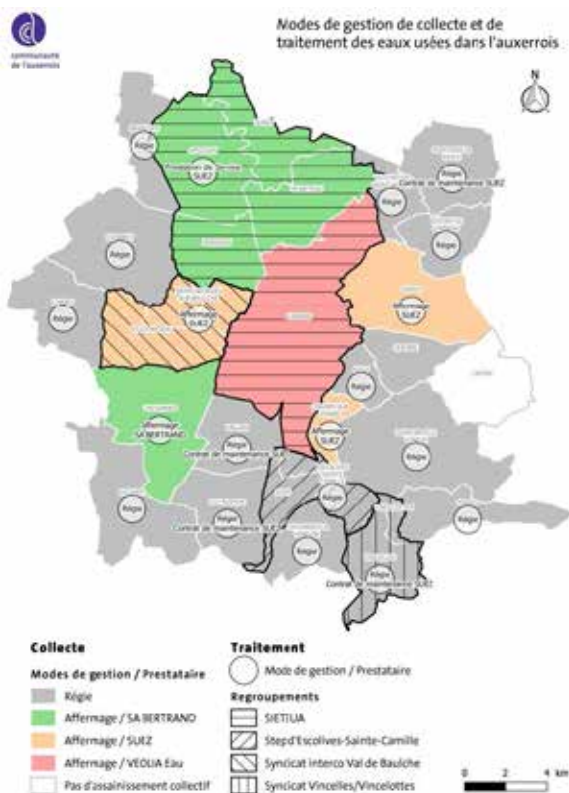
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Optimiser les gestions de l'eau et anticiper les nouvelles réglementations au niveau de l'agglomération.

Sécuriser l'alimentation en eau potable

- Mettre en place un traitement de l'eau potable (création a minima d'un site de production) pour sécuriser la qualité de l'eau distribuée
- Interconnecter les réseaux pour sécuriser l'aspect quantitatif

6.5 L'ASSAINISSEMENT



MISSION



communauté
de l'auxerrois

La Communauté est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2020 sur l'ensemble du territoire.

Elle a pour mission d'organiser le service, de contrôler sa bonne exécution, de décider des investissements à réaliser.

Ce service public a pour objet la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Il doit garantir un réseau efficient sur l'ensemble du territoire et des rejets d'eaux conformes à la réglementation.

Deux modes de gestion cohabitent, à savoir la délégation de service public et la régie de manière transitoire avant l'adoption d'un mode de gestion unique.

FAIT MARQUANT

Harmonisation tarifaire :

Une harmonisation tarifaire sur 10 ans avec un tarif cible de 2,83€HT calculé en fonction notamment des investissements à venir a été présenté le 16 décembre 2021 dans le cadre de la tarification 2022.

Mais aussi...

Choix du mode de gestion :

De nombreux contrats de délégation arriveront prochainement à terme. Aussi le Conseil communautaire a choisi le 24 juin 2011 la concession comme futur mode de gestion unique.

Lancement du schéma directeur (2021-2023)

Le schéma directeur est un outil d'aide à la décision des élus locaux et des services. C'est un outil de planification qui permet de donner une vision claire, pédagogique et prospective (15 ans) des programmes d'actions et d'investissement à réaliser, qui doivent être

hiérarchisés et quantifiés pour s'assurer de leur adéquation avec le développement du territoire, la protection du milieu naturel mais aussi avec les capacités financières du maître d'ouvrage. Il donne un cadre réglementaire opposable définissant les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des effluents et raccordement dans le réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales de la collectivité.

Les études réglementaires sur le système d'assainissement d'Appoigny

En 2021, elles ont concerné :

- Le renouvellement de l'arrêté d'autorisation de la station d'épuration
- L'Etude sur la Recherche et la réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)
- La mise en place du diagnostic permanent



Travaux d'assainissement - Monéteau

ACTIVITÉ COURANTE

Pérennisation et amélioration du réseau :
1,31 km de réseau renouveler

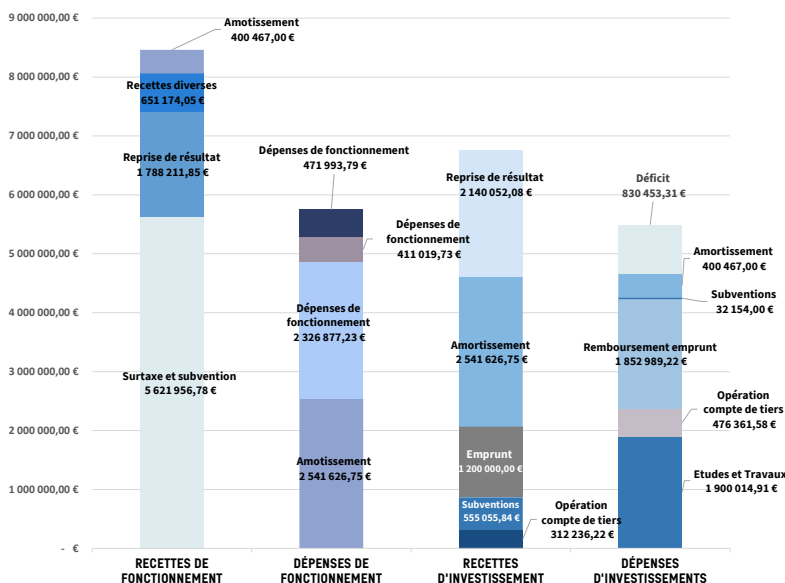
RÉALISATION 2021		
Lieux	Type	Linéaire (km)
Auxerre : rue Viellard	Séparatif	0,54
Auxerre : rues de Paris et V.Martin	Remplacement	0,1
Vincelles : rues Noel et St Jean	Remplacement	0,55
Villefargeau : rue du Manoir	Remplacement	0,12
Total renouvellement 2021		1,31

ENTRETIEN COURANT

L'entretien courant a concerné notamment :

- Le curage des réseaux
- L'inspection télévisée des réseaux : environ 7km d'inspection /an
- Les enquêtes de conformité des biens : plus de 750 en 2021
- Le suivi de l'autosurveillance des points réglementaires (traitement et réseaux) : 152 bilans /an (entrée -sortie) pour les Station d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH
- La gestion quotidienne du parc des stations d'épuration, 23 stations de 30 EH à 82 500EH (Appoigny)
- La gestion quotidienne du parc des postes de refoulement : 95

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



INDICATEURS

	2020	2021
Nombre d'abonnés	37 006	37 017
M3 assainis /an	-	4 254 250
Linéaire de réseau (unitaire et gravitaire)	472	472
Taux de conformité STEP > 2000 EH (152 bilans entrée/ sortie)	93%	97%
Quantité de MS produite /an (en t de MS) STEP > 2000E	987	1085

PRIX €TTC/M3 AU 01/01	2020	2021	2022
Augy	1,59	1,59	1,89
Bleigny le carreau	1,34	1,34	1,62
Branches	2,29	2,29	2,49
Charbuy	2,29	2,29	2,36
Coulanges la Vineuse	1,92	1,92	2,21
Escamps	3,71	3,71	3,70
Escolives Sainte Camille	2,81	2,81	2,84
Gy l'Evêque	2,68	2,68	2,77
Irancy	1,33	1,33	1,62
Jussy	1,40	1,40	1,67
Lindry	1,33	1,33	1,62
Montigny la Resle	2,23	2,23	2,43
Quenne	1,37	1,37	1,66
Saint Bris le Vineux	2,91	2,91	2,90
Vallan	2,98	2,98	2,96
Villeneuve Saint Salves	2,09	2,09	2,33
Vincelles/Vincelottes	1,90	1,90	2,16

PRIX €TTC/M3 AU 01/01	2020	2021	2022
Appoigny	2,34	2,35	2,42
Auxerre	2,20	2,21	2,42
Champs sur Yonne	2,65	2,71	2,71
Chevannes	2,65	2,70	2,82
Gurgy	2,15	2,17	2,17
Monéteau	2,18	2,19	2,45
Perrigny	1,77	1,78	2,06
Saint Georges sur Baulches	2,45	2,50	2,50
Venoy	2,44	2,83	2,98
Villefargeau	3,00	3,06	3,11

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Optimiser les gestions de l'assainissement et anticiper les nouvelles réglementations au niveau de l'agglomération.

Gérer de manière optimale et innovante les boues des stations d'épuration et supprimer les filières de boues liquides.

Rationaliser le nombre de stations d'épuration :

- Supprimer et créer des interconnexions
- Valoriser et innover dans les nouvelles stations
- Améliorer le traitement





6.6 GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

MISSION



La Communauté de l'Auxerrois assure l'organisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Des collectes de déchets aux portes à porte, un réseau de 7 déchetteries, des services connexes comme la maintenance du parc de bacs roulants sont autant de service permettant à chaque usager de trier ses déchets correctement dans un objectif de préservation des ressources naturelles.

FAIT MARQUANT

Renouvellement des marchés publics de collecte et traitement des déchèteries et des déchets issus des points d'apport volontaire. Fort impact budgétaire

Mais aussi..

Incendie criminel détruisant 18% du parc de véhicules de collecte

Mise en place d'horaires déchèteries sur la période estivale

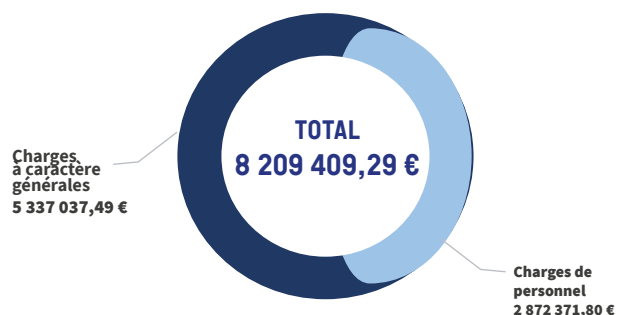
ACTIVITÉ COURANTE

En 2021, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

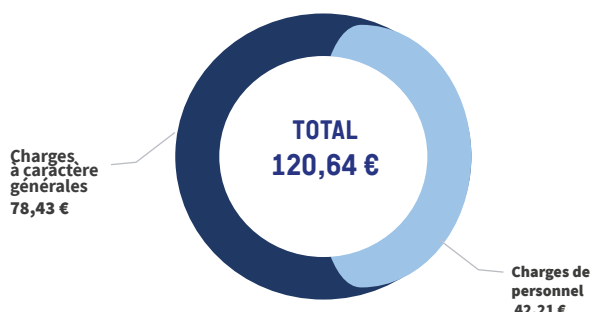
- La collecte des ordures ménagères résiduelles
- La collecte sélective des emballages ménagers
- La collecte sélective des biodéchets
- Les déchetteries

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

Dépenses CA



Dépenses par habitant



ENTRETIEN COURANT

COMPTABILISATION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS

TYPE DE DÉCHETS	68 050 hab		67 832 hab		Yonne 2019	Bourgogne FC 2019
	2021	2020	Evol. 2021/2020	%		
	Tonnes	kg/an/hab	kg/an/hab	%	kg/an/hab	kg/an/hab
Ordures ménagères et assimilées	15408	226	218	4%	189	186
Cartons et Sélectif porte à porte	4575	67	65	3%	65	57
Points Recyclage (sans le Verre)	536	8	8	0%		
Verre	2276	33	35	-6%	38	39
Textiles	278	4	3	33%	NC	NC
Déchetteries	19026	279	246	13%	NC	NC
Biodéchets (*)	89	19	21	-10%	8	11
TOTAL	41947	616	573	8%		

Le ratio exprimé en kg/an/hab des déchets collectés en 2021 progresse de 8% par rapport à l'exercice précédent.

MODE DE VALORISATION DES TONNAGES COLLECTÉS

Valorisation énergétique

15408 tonnes d'ordures ménagères collectées sont enfouies en centre de stockage. Les biogaz formés sont récupérés par une mise en dépression du massif et les biogaz sont transformés en énergie électrique et remis dans le réseau grâce à une turbine.

Les encombrants collectés en déchetteries sont triés dans une usine de transformation en Combustible Solide de Récupération, où les matériaux sont triés, broyés et transformés en briquettes pour être utilisés en cimenterie comme matériaux de chauffage.

Enfin, les Déchets Dangereux recueillis en déchetteries sont classés par famille puis incinérés dans des usines spéciales.

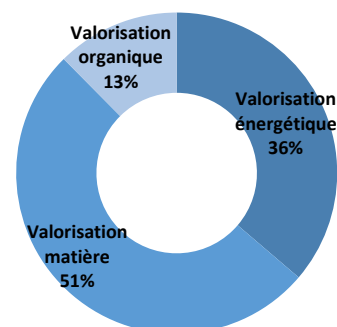
Valorisation matière

7387 tonnes collectées sont des matériaux recyclables qui ont été triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits et éviter l'utilisation de matières premières.

Valorisation organique

5298 tonnes collectées en déchetteries sont des végétaux destinés au compostage. Le compost est utilisé pour amender des terres agricoles ou encore revendu à des paysagistes, des services communaux, des particuliers. Il en va de même pour les 89 tonnes de biodéchets issus des restes de repas.

Mode de valorisation des déchets



INDICATEURS

- 41947 Tonnes de déchets collectés
- 226 Kg/an/hab d'ordures ménagères
- 31,9% Taux de recyclage des déchets collectés
- 62,7% Taux de valorisation des matières

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Collecter et valoriser les déchets

Optimiser le fonctionnement de la collecte et anticiper les évolutions réglementaires.

- Réaliser une étude sur le mode de gestion et la collecte des déchets.

Refondre le dispositif de la tarification des déchets afin de l'harmoniser.

Réduire les déchets non valorisables :

- Poursuivre les actions de prévention.
- Développer les filières de tri ou d'économie circulaire autour des déchets (en relation avec l'éco pôle).

Optimiser le fonctionnement des déchetteries et l'offre de service :

- Redimensionner les déchetteries existantes afin d'améliorer l'accueil et le service.

7. ENFANCE



7.1 PETITE ENFANCE

NOTRE MISSION

Afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, les services Petite-enfance de la ville d'Auxerre ont adapté leurs modes d'accueil. Ils permettent ainsi aux enfants tout à la fois de s'éveiller et de s'épanouir dans un environnement sécurisant.

Le projet éducatif et social des structures de la Petite-enfance a pour objet, notamment, d'accompagner les enfants dans leur découverte du monde les entourant, d'assurer leur socialisation en douceur, de favoriser l'éveil et l'autonomie, de leur garantir des soins individualisés, de respecter leurs rythmes et repères ainsi que d'assurer leur sécurité à la fois physique et affective.

Il a également pour objectif de réduire les inégalités en offrant à l'enfant un environnement où il puisse développer ses potentialités motrices, intellectuelles et sociales.

Nos actions pédagogiques sont construites à partir des capacités de développement de l'enfant en ayant le souci de s'ouvrir à la différence, dans un environnement respectueux et solidaire et de donner un accès à la culture pour tous.

La politique publique petite enfance implique de :

- Superviser, soutenir et optimiser le fonctionnement de 4 établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants dans le respect des obligations de la CNAF et de la PMI, et travailler avec les 6 structures non-municipales dans le cadre d'une coordination petite enfance pour permettre aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et temps libre et pour favoriser le bien-être, l'éveil et la socialisation des enfants,
- Superviser, organiser les 2 lieux d'accueil enfant parent (LAEP)
- Suivre l'activité du relais d'assistante maternelles pour la garde à domicile,
- Analyser l'activité et le coût des structures, la typologie des publics et les besoins d'accueil et adapter les services aux besoins du territoire,
- Suivre et animer le partenariat financier et technique avec la CAF et s'inscrire dans les dynamiques locales de réseaux dont le REAPP,
- Contribuer à la rénovation des locaux et suivre les programmes de travaux.

ÉCOLES, CRÈCHES ET CENTRES DE LOISIRS

ÉCOLES PUBLIQUES

- Secteur Rive-Droite**
- 1 Maternelle Mignottes
 - 2 Maternelle et élémentaire Rive-Droite
 - 3 Groupe scolaire Brazza
- Secteur Pieds-Bloons**
- 4 Maternelle et élémentaire Les Pieds-Bloons
- Secteur Clairions**
- 5 Groupe scolaire Les Clairions
- Secteur Saint-Siméon**
- 6 Groupe scolaire Saint-Siméon
- Secteur Rosoirs**
- 7 Maternelle Rosoirs
 - 8 Élémentaire Rosoirs
- Secteur Sainte-Geneviève**
- 9 Maternelle et élémentaire Courbet
 - 10 Maternelle et élémentaire Renard
- Secteur Boissicats**
- 11 Maternelle Henri Matisse
 - 12 Maternelle Brichères
 - 13 Élémentaire Boissicats - site Duval-de-Naz
 - 14 Élémentaire Boissicats - site Pierre-et-Marie-Curie
- Laborde**
- 15 Groupe scolaire Laborde

ÉCOLE PRIVÉE

- 1 Sainte-Thérèse

PETITE ENFANCE

- 1 Crèche - Les Lutins -
- 2 Crèche familiale Mutualité de l'Auxerrois
- 3 Crèche Intermunicipale
- 4 Multi-accueil - Catherine -
- 5 Multi-accueil - Les Louquets -
- 6 Multi-accueil des Rosoirs
- 7 Multi-accueil - Ribambelle - LRG
- 8 Halle-garderie - Les Acrobaties -
- 9 Multi-accueil Rive-Droite
- 10 Relais Diapason
- 11 Crèche - Les apprentis sages -

CENTRES DE LOISIRS

- 1 Centre de loisirs Rive Droite
- 2 Centre de loisirs des Rosoirs
- 3 Centre de loisirs - Maison des Enfants -
- 4 Centre de loisirs Sainte-Geneviève
- 5 Centre de loisirs des Brichères
- 6 Centre de loisirs - Les Quilvert -
- 7 Centre de loisirs de Laborde (PLPI)



ÉCOLES PUBLIQUES

- 1 Groupe scolaire Paris
- 2 Maternelle et élémentaire Jean Zay

ÉCOLES PRIVÉES

- 1 Sainte-Marie
- 2 Montessori

PETITE ENFANCE

- 1 Multi-accueil du Port



FAIT MARQUANT

À partir du 7 septembre 2021, deux nouvelles structures municipales d'accueil enfants/parents ont ouvert à Auxerre pendant deux demi-journées. L'objectif est de permettre à des parents, des futurs parents ou des grands-parents de l'Auxerrois de se rencontrer et de partager avec deux accueillants spécialement formés : expériences, préoccupations et parfois difficultés.

Cette pause conviviale est gratuite, totalement anonyme et sans rendez-vous. Pendant ce temps, les enfants de 0 à 6 ans, placés sous la responsabilité de leurs parents, peuvent rencontrer dans une pièce spécialement aménagée d'autres enfants, partager avec eux des jeux et découvrir la vie en collectivité. Les deux structures sont agréées par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

ACTIVITÉ COURANTE

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la situation sanitaire qui a fortement impacté les équipes (protocoles, absences d'agents...). Malgré tout, la ville d'Auxerre a maintenu l'offre de service et poursuivi son travail sur la qualité de l'accueil.

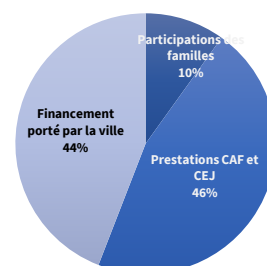
Dans nos 4 établissements des projets pédagogiques ont été déployés en 2021 sur les axes suivants : l'enfant et l'art, l'éveil sensoriel, le développement durable et le libre accès aux jeux.

Des audits internes pédagogiques et sanitaires ont été réalisés pour évaluer la mise en place et la conformité des bonnes pratiques.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



Répartitions des finances de la Petite Enfance



Contribution versée par la ville pour les structures non municipales : 612 350€

ENTRETIEN COURANT

Les structures de la petite enfance font l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, à travers l'ensemble des ateliers municipaux comportant 6 ateliers couvrant l'ensemble des métiers du bâtiment, les régies sont proactives dans la gestion des interventions et des demandes ponctuelles.

Dans le même temps et s'agissant d'Etablissement Recevant du Public, ils font l'objet de contrôles réglementaires :

- Installation et conformité électrique
- Moyens de secours (extincteurs, système de sécurité incendie, désenfumage)
- La direction du patrimoine a également mis en place et gère des marchés contribuant à la bonne tenue de son patrimoine portant notamment sur :
 - Le clos couvert et toitures terrasse,
 - Contrat de performance énergétique des installations thermiques (chaufferies des établissements)
 - Les équipements techniques
 - Les portes et portails automatiques
 - Les ascenseurs et portes automatiques
 - La vidéoprotection et le contrôle d'accès
 - Les SSI, désenfumage et extincteurs
 - Les poste de transformation Haute Tension

En complément une démarche de réfection des peintures des murs dans la crèche Kielhmann a été réalisée ainsi que divers aménagements.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Assurer l'accueil dans les crèches (et dans les RAM à compter du 1.01.2023)

Anticiper les besoins de la population

- Mener des diagnostics, réaliser des analyses des besoins sociaux et démographiques et les rendre disponibles pour l'ensemble des projets du territoire.
- Développer la veille sur les usages, les besoins et les tendances sociales.
- Réaliser des suivis statistiques de fréquentation de l'ensemble des services.

Offrir et proposer à la population des conditions d'accueil adaptées et attractives.

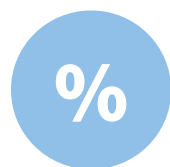
- Offrir aux familles des solutions de garde adaptées aux besoins et optimiser le fonctionnement.
- Accueillir les enfants selon des projets pédagogiques respectant le développement de l'enfant et ses besoins.

INDICATEURS



106

Total du nombre de places en 2021



54 %

Taux d'occupation en 2021



151 697

Total du nombre d'heures facturées en 2021



136 751

Total du nombre d'heures de présence effectives en 2021



7.2 CENTRES DE LOISIRS

MISSION

Les cinq centres de loisirs de la ville d'Auxerre (centre de loisirs des Rosoires, centre de loisirs des Brichères, centre de loisirs Rive Droite, centre de loisirs Sainte-Geneviève, centre de loisirs Maison des Enfants) accueillent les enfants de 2 ans et demi/3 ans révolus et scolarisés jusqu'à 12 ans. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de professionnels diplômés.

Les centres de loisirs répondent, dans leur organisation, à une réglementation. Un projet éducatif et un projet pédagogique permettent de poursuivre les objectifs éducatifs de la Ville pour favoriser l'égalité des chances et contribuer à l'épanouissement de tous les enfants.

Ces centres de loisirs ont pour vocation d'offrir aux enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire en contribuant au développement de leurs compétences collectives et individuelles et de leur autonomie par l'apprentissage de la vie en collectivité, l'accès à des loisirs éducatifs, culturels et de détente tout en respectant leur propre rythme et en impliquant leurs familles.

FAIT MARQUANT

Décision au conseil communautaire de décembre de créer un Conseil Municipal d'Enfants : les élections se dérouleront en janvier 2022.

ACTIVITÉ COURANTE

Organisation d'un service restauration au sein des centres de loisirs qui ne le proposaient pas : Sainte-Geneviève à partir des vacances d'automne 2020 et rive droite à partir des vacances d'été 2021.

Harmonisation des horaires d'ouverture des centres de loisirs le mercredi et vacances (8h-18h).

Depuis les vacances d'Automne 2021, le centre de loisirs des Brichères ferme à 18h30 pendant les vacances.

Organisation de séjours dans le cadre du dispositif « des colos apprenantes » pour les enfants issus des quartiers politique de la ville de l'auxerrois (69 enfants partis aux vacances d'été et 16 aux vacances d'automne).

INDICATEURS



PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets

- Assurer l'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires
- Informer la population sur les services proposés

Offrir et proposer à la population des conditions d'accueil adaptées et attractives

- Offrir des solutions et services périscolaires adaptés ;

- Accueillir les enfants selon des projets pédagogiques respectant le développement de l'enfant et ses besoins

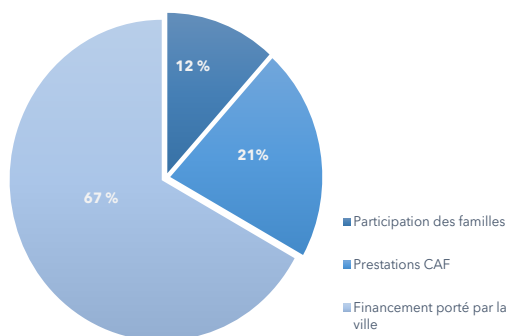
Accroître la participation des usagers à la réflexion sur l'évolution de nos offres et services

- Organiser le Conseil municipal des enfants

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



Répartitions des ressources extra-scolaire



Contribution versée par la ville pour les structures non municipales : 194 718,78 €





Nouveau restaurant scolaire Ecole Brazza - Auxerre

7.3 VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

MISSION

La ville d'Auxerre compte :

- 13 écoles maternelles
- 13 écoles élémentaires
- 4 écoles maternelles et élémentaires privées
- 11 restaurants scolaires

La ville a accueilli 2 602 élèves.

Elle participe à la réussite éducative des écoliers en veillant à instaurer de bonnes conditions de travail en classe. La rénovation des écoles et l'investissement dans de nouveaux matériels contribuent au bien-être des élèves et à la qualité des apprentissages.

Elle propose des interventions éducatives sur le temps scolaire (musicales, culturelles et sportives). Celles-ci contribuent à enrichir la mise en œuvre du programme scolaire.

Ces missions consistent à assurer le suivi et la mise en œuvre de l'évolution de la carte scolaire (suivi de l'évolution du nombre de classes et d'écoles, dérogations de secteurs scolaires, modification des secteurs scolaires...), le mobilier scolaire, les crédits de fonctionnement des écoles, réaliser et gérer l'entretien quotidien, assurer la gestion des agents

territoriaux spécialisés des écoles maternelles. La direction participe à l'application de la politique éducative municipale (en termes d'accompagnement scolaire) et de services périscolaires : restauration scolaire et accueil périscolaire, dispositif d'aide aux devoirs.

Elle assure aussi les relations avec les écoles dont la préparation et le suivi des conseils d'écoles.

Elle coordonne le programme de réussite éducative porté par la caisse des écoles et financé par les services de l'Etat

FAIT MARQUANT

Depuis septembre 2021, une démarche de déclaration des accueils périscolaires (Exceptées les études surveillées) en accueils de loisirs a été réalisée. Par conséquent, ces accueils sont soumis à une réglementation spécifique : projet pédagogique obligatoire, taux d'encadrement à respecter, direction par un personnel qualifié... Ainsi, chaque directrice d'un centre de loisirs à la responsabilité des temps périscolaires organisés au sein de plusieurs écoles regroupées par secteur. Elle est l'interlocutrice pour toute question relative à l'organisation et qualité

de l'accueil et la gestion des enfants. Elle est aussi garante de la cohérence des pratiques entre animateurs en étroite collaboration avec les équipes enseignantes, de la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique, des besoins de matériel, la relation avec les familles en cas de difficulté rencontrée...

Mais aussi...

Plus de 100 m² de locaux peu utilisés dans l'école Brazza ont été transformés cet été, en salle de restauration et en cuisine en liaison froide. Des travaux qui permettront d'éviter de transporter en bus chaque midi 90 élèves et 10 accompagnateurs adultes sur le groupe scolaire des Mignottes, limitant ainsi l'empreinte carbone de la collectivité. Ce nouveau restaurant scolaire permettra également aux enfants de profiter pleinement de leur pause méridienne. Les élèves des Mignottes bénéficieront aussi de meilleures conditions au moment du repas, le nombre d'enfants étant réduit. Coût total des travaux : 320 000 euros

ACTIVITÉ COURANTE

Garantir le fonctionnement des 26 écoles, des garderies, des études et des restaurants scolaires de l'inscription à la gestion des moyens humains, financiers et matériels (locaux, travaux, équipements, transports, etc.) indispensables et mettre en place toute adaptation nécessaire de fonctionnement ;

Gérer les accueils périscolaire (matin, midi et soir) qui sont proposés dans toutes les écoles ;

Gérer les transports scolaires pour les ramassages intra-urbains et les activités du temps scolaire (gymnase, piscine...);

Suivre l'exécution de la Délégation du Service Public de la restauration collective ;

Contribuer au dispositif vigipirate avec l'appui de la police nationale ;

Contribuer à l'optimisation du patrimoine scolaire.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

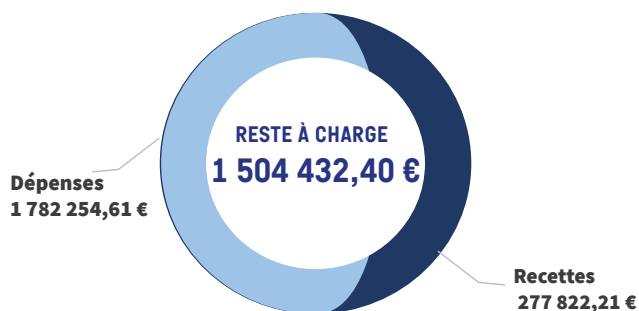
LE SCOLAIRE



Coût par élève en
maternelle
1 710,51 €

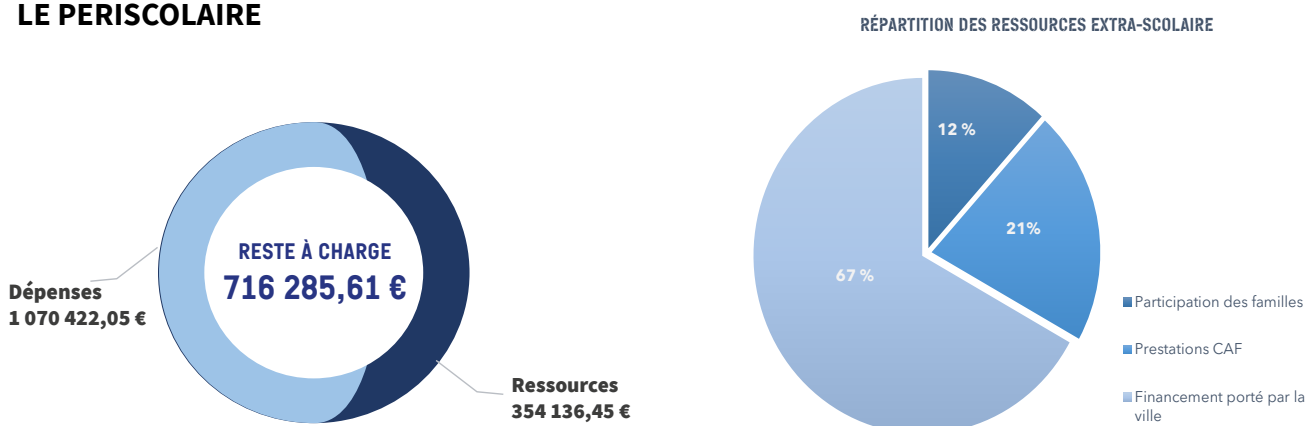
Coût par élève en
élémentaire
704,06 €

LA RESTAURATION RAPIDE





LE PERISCOLAIRE



Dans cinq restaurants parmi les 11, les enfants d'élémentaire bénéficient d'un self, avec choix dirigé, garantissant l'équilibre alimentaire. La ville d'Auxerre a défini précisément la qualité de la prestation demandée à la société de restauration ELIOR qui prépare chaque jour les repas à la cuisine centrale. Les repas sont ensuite acheminés en liaison froide dans chaque restaurant. Une fois par semaine, un menu végétarien est proposé ; il permet de montrer aux enfants que l'on peut manger autrement mais toujours équilibré. Les menus sont composés par une diététicienne qui veille à la qualité et au bon équilibre des repas servis sans jamais oublier la notion de plaisir et de découvertes culinaires.

En 2020-2021, 38% des composants ont été des produits issus de l'agriculture biologique (40% prévus au contrat). 37% des composants étaient issus des circuits courts (55% prévus au contrat). Les exigences prévues au contrat n'ont pas pu être respectées pour les produits issus des circuits court en raison de la crise sanitaire.

ENTRETIEN COURANT

L'ensemble des établissements scolaires font l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, à travers l'ensemble des ateliers municipaux comportant 6 ateliers couvrant l'ensemble des métiers du bâtiment, les régies sont proactives dans la gestion des interventions et des demandes ponctuelles.

Dans le même temps et s'agissant d'Établissement Reçevant du Public, ils font l'objet de contrôles réglementaires :

- Installation et conformité électrique
- Moyens de secours (extincteurs, système de sécurité incendie, désenfumage)
- Ascenseur

La direction du patrimoine a également mis en place et gère des marchés contribuant à la bonne tenue de son patrimoine portant notamment sur :

- Le clos couvert et toitures terrasse,
- Contrat de performance énergétique des installations thermiques (chaufferies des établissements)

- Les équipements techniques
- Les portes et portails automatiques
- Les ascenseurs et portes automatiques
- La vidéoprotection et le contrôle d'accès
- Les SSI, désenfumage et extincteurs
- Les poste de transformation Haute Tension

En complément une démarche de remise à niveau des stores et rideaux et de réfection des peintures des murs dans plusieurs établissements a été réalisée.

Les travaux 2021 ont portées sur les opérations suivantes :

- Réaménagement à l'école Brazza intégrant le traitement thermique des espaces et leur mise en accessibilité
 - Intégration d'un restaurant scolaire
 - Salle de motricité
 - Vestiaire pour le personnel
 - Espace Rased
 - Locaux stockage matériel pédagogique
 - Salle des professeurs
- Changement de volume verrier à Courbet et Renoir
- Poursuite des travaux de requalification des écoles à Saint Siméon visant à un regroupement des élèves dans un seul établissement
- Agrandissement et réfection de la cour de l'école Marie Noelle
- Réfection de la cour de la Maternelle Courbet
- Mise en place des dispositifs Vigipirate dans les écoles des Clairions, Brazza, et Piedalloues
- Lancement de l'étude de faisabilité pour la reconfiguration de l'école Rive Droite
- Remplacement de la chaufferie fioul de l'école rive droite par une installation performante fonctionnant au biogaz

Réfection de la toiture de l'école élémentaire Brazza.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets.

- Assurer l'accueil dans les écoles.
- Assurer l'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- Informer la population sur les services proposés.
- Assurer nos missions d'animation sociale, d'accompagnement social et délivrer nos offres.
- Assurer la mise en œuvre de la restauration scolaire et du portage de repas.

Accompagner de manière adaptée tous les publics.

- Mener nos accompagnements sociaux auprès des publics spécifiques.
- Offrir des solutions et des possibilités à tous afin d'accompagner chacun au plus haut seuil de compétence.

Renforcer la qualité de l'offre de restauration collective et la coupler au Projet Alimentaire territorial.

- Appliquer la loi Egalim et la loi climat et résilience.
- Rénover la cuisine centrale (cible 2026), en cohérence avec les besoins en restauration collective et le PAT.
- Être certifié Ecocert niveau 2 en 2022.
- Améliorer la collecte des bio déchets et la valorisation des déchets.
- Suivre la DSP sur la restauration collective et le portage à domicile.
- Anticiper les capacités de la restauration collective.





8. LA CULTURE

8.1 RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

MISSION

AUXERRE La lecture publique est composée de trois sites (Jacques Lacarrière, Sainte-Geneviève et Colette) qui ont pour mission la valorisation et la conservation de supports écrits, audio ou vidéo, avec une collection de 40 000 documents patrimoniaux. Un fonds important est mis à disposition du public, destiné à des prêts physiques ou numériques par le biais d'une bibliothèque numérique et d'un service de VOD. Lieux de rencontres, d'animations, de découvertes et d'accès à la connaissance, les bibliothèques mènent des actions particulières pour la lutte contre l'illettrisme, les publics empêchés, le jeune public et les seniors.

FAIT MARQUANT

Déménagement de l'ancienne bibliothèque Saint-Siméon et aménagement de la nouvelle : ouverture de la médiathèque Colette fin juin.

Mais aussi...

- Des travaux de peinture et de changements des sols dans les différents espaces publics de la bibliothèque Jacques-Lacarrière
- Mise en place de l'accueil centralisé, en attente des automates de prêts et les postes informatiques mis à disposition du public mis en place en 2022.

ACTIVITÉ COURANTE

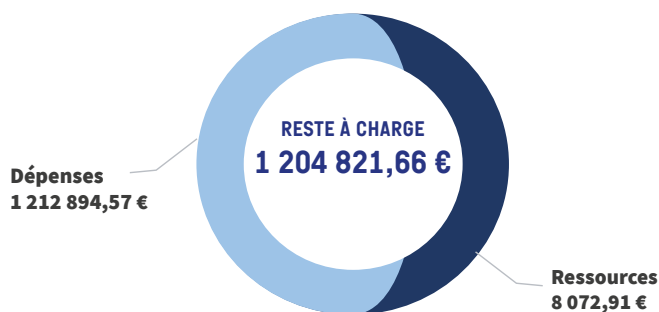
Les missions :

- La promotion du livre et de la lecture,
- L'accueil du public et l'aide à la recherche,
- La constitution des collections, et leur mise à disposition pour tous les publics,
- La conservation et la mise en valeur des collections, notamment patrimoniales,
- L'animation des espaces et des collections.

2021 :

- Cycle "Imaginaires : de Tolkien à Harry Potter" : 216 participants aux 15 rendez-vous proposés dans les bibliothèques.
- 12 autres animations, dont 4 hors les murs : 167 participants.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS





ENTRETIEN COURANT

Le service bibliothèque consacre environ 100 K € par an pour le renouvellement des collections (livre et média) ou abonnement (magazines, presse, etc.)

Les travaux sur la bibliothèque Jacques-Lacarrière (changement des revêtements de sol, peintures, système de sécurité incendie) : 115 698,07 €

L'aménagement de la bibliothèque Saint-Siméon : 140 000 € financé à 55%

L'aménagement du mobilier sur Saint Siméon pour 97 700,51 € TTC (subventionné à 50 %) et sur Sainte Geneviève pour 19 955,01 € TTC (CNAF).

INDICATEURS

	2021	2019
Entrées sur les 3 lieux	27 801	78 152
Nombre de prêts	104 888	180 044
Inscrits actifs	3 626	5 912

**2020, avec la crise COVID, n'est pas représentative*

Avec la crise sanitaire, La bibliothèque Saint-Siméon (devenue médiathèque Colette) a été ouverte 8 mois, Sainte-Geneviève 6 mois et Jacques-Lacarrière, du fait des travaux dans les espaces publics, n'a été ouverte que partiellement durant une grande partie de l'année. Aucun des 3 lieux n'a retrouvé ses horaires d'ouverture d'avant Covid.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'éducation artistique, culturelle et sportive pour tous les âges.

Valoriser la lecture publique et renforcer l'attractivité des bibliothèques dans une logique de troisième lieu.

- Mettre en place une bibliothèque jeunesse à Sainte-Geneviève dans le cadre d'un projet global enfance jeunesse du quartier.
- Développer les actions envers la jeunesse, les seniors et les publics empêchés.
- Favoriser la lecture en plein air et la lecture à voix haute dans le cadre de la Cité de la parole et du son.

8.2 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

MISSION

AUXERRE Le Conservatoire à Rayonnement Départemental propose un enseignement accessible à tous en musique et en danse.

La pratique collective est au centre de cette formation et permet des échanges avec d'autres élèves ou amateurs de tous âges. Les élèves acquièrent progressivement les savoirs et savoir-faire nécessaires à la pratique de leur art leur permettant de poursuivre leur passion en amateurs éclairés et autonomes au sein d'ensembles et de groupes musicaux ou chorégraphiques.

Ceux qui souhaitent s'orienter vers un des métiers de la musique ou de la danse s'engagent dans le cycle d'enseignement supérieur (cycle spécialisé = 3ème cycle) du conservatoire, dont le diplôme est reconnu au niveau national.

Activités du conservatoire

Tout au long de l'année scolaire, le conservatoire organise de nombreuses manifestations et actions au sein de la ville et de ses environs : auditions, concerts (à l'Abbaye Saint Germain, au théâtre, au Silex, à l'Escale), master-classes et conférences...

Ces manifestations sont ouvertes à tous et sont gratuites.

FAIT MARQUANT

Décision de créer un pôle de musique et de danse sur un seul site. Des travaux en matière d'acoustique, thermique et d'accessibilité seront réalisés.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS





PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'éducation artistique, culturelle et sportive pour tous les âges.

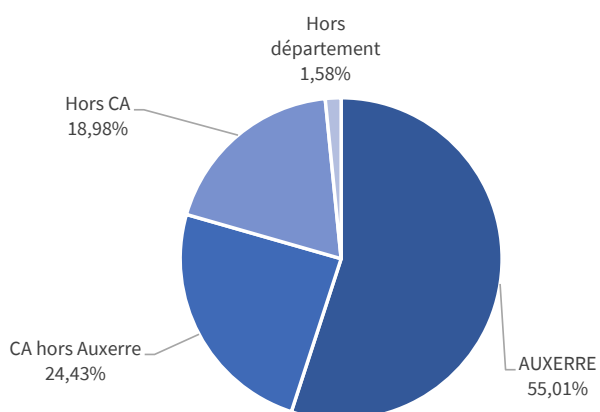
Développer un schéma communautaire des enseignements artistiques.

- Développer l'EAC sur l'agglomération.
- Travailler la mise en réseau des enseignements artistiques sur l'agglomération.
- Favoriser la diffusion artistique sur le territoire.

Rénover le patrimoine bâti.

- Rénover le Conservatoire afin de concevoir une politique musique et danse de l'agglomération.

INDICATEURS



44
Disciplines
enseignées



13
Formations ou
cultures musicales



41
Enseignants



357
Instruments à
jouer



613
Heures d'enseignement
réalisées

8.3 LES BEAUX-ARTS

MISSION

AUXERRE Unique école du département, elle accueille en moyenne 200 élèves par année.

L'école a une mission d'initiation aux arts plastiques, elle permet sur une ou deux années de découvrir, acquérir des bases de graphisme, couleurs et volume. Elle propose pour ceux qui le désirent, un travail plus personnel en atelier libre.

FAIT MARQUANT

Exposition des travaux des élèves en juin : Magie dans le paysage (à l'Abbaye St Germain et virtuelle sur Artsteps)

Mais aussi...

Création de 22 tutoriels vidéos par les professeurs lors des confinements

ACTIVITÉ COURANTE

Permettre au public des plus de 6 ans une initiation aux arts plastiques

Préparation aux concours d'entrée des écoles d'arts

Les disciplines enseignées : graphisme, couleur, volume, photo, image numérique

Les ateliers et stages de l'été 2021 ont porté sur le modèle vivant

INDICATEURS



199

Nombre d'élèves



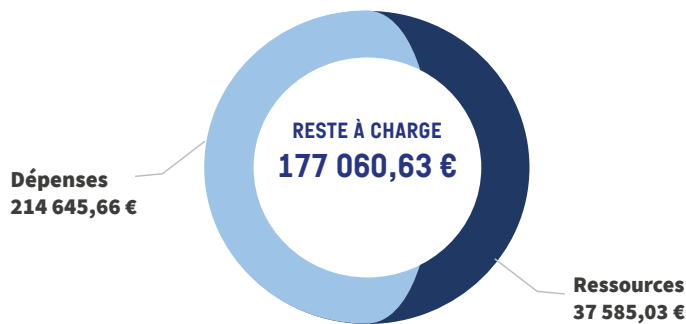
3

Heures hebdo par élève

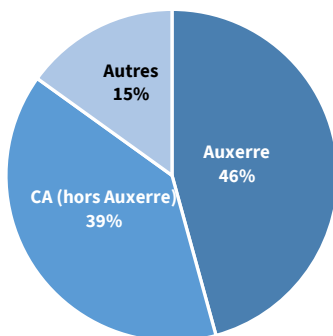




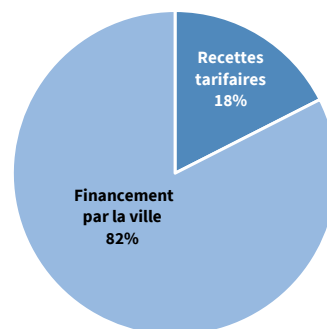
MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



Répartition de la fréquentation



Répartition du financement



PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'éducation artistique, culturelle et sportive pour tous les âges.

Développer un schéma communautaire des enseignements artistiques.

- Développer l'EAC sur l'agglomération.
- Travailler la mise en réseau des enseignements artistiques sur l'agglomération.
- Favoriser la diffusion artistique sur le territoire.

8.4 MUSÉES

MISSION

Le pôle muséal est composé de trois « Musées de France » (Musée Saint-Germain, Muséum d'histoire naturelle, Musée Leblanc Duvernoy), de deux structures associées (Salle d'Eckmühl et Micro-folie) et d'une artothèque. **Il a pour mission d'assurer la conservation des collections et leur référencement national pour les trois labellisés Musée de France, d'animer les différents sites par des expositions temporaires ou permanentes ainsi que par un riche programme d'éducation artistique et culturelle pour tous les publics.**

FAIT MARQUANT

Prêts d'œuvre pour l'exposition Napoléon (La Villette) et valorisation dans le cadre de l'opération « L'art prend l'air ».

Mais aussi..

- Préparation du partenariat avec le centre Pompidou,
- Expositions et animations :

« Imaginaire, de Tolkien à Harry Potter », une réalisation conjointe Bibliothèques et Pôle muséal avec la participation du service Pays d'art et d'histoire,

Étude scientifique sur l'ichtyosaure (reptile fossile) conservé au Muséum.

Projet EAC hors les murs avec le collège Albert Camus autour de l'ichtyosaure du Muséum.

« Color Power » œuvres accueillie au sein de différentes écoles et centre de loisirs (Auxerre, chablis, St Georges) accompagnée de séances d'animations pédagogiques sur le thème de la couleur, x

Préparation de l'exposition « Hélène Guinepiéd, l'art en liberté ».

ACTIVITÉ COURANTE

En 2021, l'ensemble des sites a poursuivi ses missions de médiation auprès des publics durant les fermetures administratives (dispositifs virtuels ou hors les murs, expositions de plein air) et adapté l'accueil des groupes et du grand public aux contraintes sanitaires.

Au Muséum, le travail approfondi sur les collections a concerné plus de 10 000 spécimens pour diverses opérations : récolement, numérisation, restauration, prêt à d'autres musées ou étude scientifique.

Poursuite des campagnes de récolement aux Musées d'art et d'histoire, des campagnes de numérisation.

Poursuite des campagnes de restauration collections et du mobilier classé Monuments historiques.

Poursuite du travail d'inventaire et de reconditionnement des dépôts archéologiques.

Structuration du service des publics à l'échelle du Pôle muséal avec édition d'un programme commun.

Exposition Napoléon - Musée d'Eckmühl





MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

Reste à charge par la ville



PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'éducation artistique, culturelle et sportive pour tous les âges.

Mettre en valeur les programmes des sites patrimoniaux abbaye et musées.

- Rénover le parcours muséal de l'Abbaye.
- Renforcer l'accueil des scolaires et diversifier les actions pour les publics.
- Créer des fascicules à destination des familles.
- Améliorer les visites commentées et virtuelles.

INDICATEURS

Nombre d'expositions: 5 au muséum, 7 à l'artothèque

LA FRÉQUENTATION	2021
Musée Saint-Germain	13 026
Le Blanc-Duvernoy	621
Eckmühl	551
Micro-Folie	1 489
Musée d'art et Histoire	15 687
Visiteurs	2 310
Scolaire	1 167
Artothèque	3 477
Visiteurs	7 656
Hors les murs	2 460
Museum	10 116

8.5 ABBAYE SAINT-GERMAIN

NOTRE MISSION

L'abbaye Saint-Germain accueille chaque année plus de 55 000 visiteurs dont 20 % de touristes étrangers. La beauté du site et la présence de fresques murales les plus anciennes de France en font un des points d'intérêt majeur de la région Bourgogne-Franche-Comté. De nombreuses visites patrimoniales, expositions, rencontres et spectacles animent le lieu tout au long de l'année. Son identité culturelle Cité de la parole et du son et la personnalité de Saint-Germain, en font des marqueurs forts de l'attractivité régionale et nationale.

Le projet culturel et artistique de l'abbaye Saint-Germain est une invitation à se reconnecter avec la culture, après deux années de repli familial dû à la pandémie, un projet où la parole circule : chanson, poésie, théâtre, dialogue entre le patrimoine, les œuvres du musée et les visiteurs.

FAIT MARQUANT

Lancement de la Cité des arts de la parole lors du festival Parole parole(s) du 4 septembre : une programmation riche avec des invités de renom : Bertrand Perier et Jeanne Cherhal et des partenariats plus locaux : le musée d'Auxerre (visite en audio description), France Bleu Auxerre (studio enregistrement et atelier), La francophonie, (conférence), la jeune chambre

économique (ateliers avec le public) et des comédiens locaux.

Mais aussi...

Lancement de la requalification du site et inscription au Contrat de Plan Etat Région pour bénéficier d'appui financier pour une 1ère phase : projet culturel et scientifique innovant, espace de congrès et séminaires

ACTIVITÉ COURANTE

Destination première dans l'auxerrois, elle propose une programmation culturelle dense avec des conférences, accueils de colloques, festivals, salons, expositions, spectacles, visites commentées et numériques. Ses cryptes abritent les fresques murales les plus anciennes de France, ainsi que le tombeau de Germain, autour duquel s'est construite l'abbaye. Elle abrite le musée d'art et d'histoire, musée de France, riche de collections archéologiques et Beaux-Arts.

7 expositions accueillies : portées par des associations locales, des artistes ou des services culturelles de la ville en veillant à ce que les supports artistiques soient variés : Peintures, dessins, sculptures, photographie, art numérique.

- Exposition de l'école des beaux-arts : arts graphiques.





- Exposition Pétra : logis été 2021 : montage numérique et peinture
- Exposition Illusions : cellier été 2021 : multisupport, Thème : les illusions, interactive et pédagogique.
- Chroniques Nomades : cellier rentrée 2021 : photographie du Voyage, thème : le changement climatique.
- Exposition Sorcicel , femmes détenues : logis automne 2021 : photographie et écrits.
- Grands formats : cellier fin d'année : multi-supports, thème : le ciel.
- Exposition Francophonie : logis fin d'année : peinture et sculptures. Thème : le Grand nord et L'Afrique.

Exposition emblématique 2021 : l'exposition d'été « Illusions » avec une très bonne fréquentation : 10 695 visiteurs.

Organisation des visites guidées patrimoniales : Les visites scolaires, les visites monastiques, les Visite art de la parole (opérationnelle en 2022) et les visites flash

Accueil du forum des associations organisé par le service vie associative de la ville

Organisation et accueil du festival cinéma « O la belle Toile » avec 6 projections pendant l'été.

INDICATEURS

28 663 visiteurs avec 4 mois de fermeture (+ 6208 visiteurs par rapport à 2020 qui avait connu 3 mois de fermeture). Les conditions sanitaires ont limité les jauges de certaines manifestations (55 428 en 2019).

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Rendre la destination de l'Auxerrois attractive (en lien avec la direction Développement économique, attractivité et transition écologique).

Accompagner le projet de l'Abbaye Saint Germain (en lien avec la direction Culture, Sport et Vie associative et la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public) :

- Valoriser le site de l'Abbaye (musées et réalisation du programme d'aménagement des espaces extérieurs).

Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re) connecter les populations à la vie culturelle, associative et sportive.

Promouvoir l'identité culturelle de l'Abbaye Saint-Germain **Cité de la parole et du son** :

- Affirmer un programme dense et varié permettant de candidater au label européen Centre culturel de rencontre.

Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'éducation artistique, culturelle et sportive pour tous les âges.

Rénover le patrimoine bâti :

- Rénover le site de l'Abbaye afin de le transformer en pôle muséal global, futur pôle d'attractivité touristique et culturel d'importance nationale.

Communiquer, faire savoir.

Développer les outils numériques et les réseaux pour créer une communication culturelle :

- Valoriser #AuxerreCulture, vecteur important de communication des actions culturelles de la ville et véritable outil de productions culturelles.
- Développer les portails numériques vers les publics (Site internet de l'Abbaye).
- Accroître le rayonnement sur les réseaux professionnels.
- Proposer avec la Direction de la communication une application numérique de type "sortir à Auxerre".

Mettre en avant l'identité d'Auxerre à travers le marketing territorial :

- Développer le partenariat de marque pour l'Abbaye.
- Acquérir et valoriser des labels.

Développer les publications :

- Constituer un fonds Pays d'Art et d'Histoire.
- Identifier les programmes de saison / événementiels à produire pour une meilleure information du public.
- Produire des contenus scientifiques et professionnels.

Faire travailler l'écosystème culturel en partenariat avec des experts.

- Mettre en place des instances garantes de la bonne avancée des projets et de la montée en puissance de l'Abbaye Saint-Germain : Comités centraux et groupes opérationnels.





8.6 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

MISSION

La mission Pays d'Art et d'Histoire valorise le patrimoine communautaire et répond au cahier des charges du label du Ministère de la culture. Elle permet aux différentes communes de l'Auxerrois de prendre conscience de la valeur et de la richesse de leur histoire par l'intermédiaire de documents et actions en direction des habitants. Les actions se font en direction des habitants mais aussi du jeune public (et éventuellement des touristes dans le cas des brochures par exemple).

FAIT MARQUANT

Mise en valeur de Gurgy comme commune-test pour la valorisation du patrimoine sur la CA : réalisation d'un livret Parcours VPAH inauguré lors des journées patrimoine, recueil de la mémoire des anciens du village, animations lors des JEP (écobalade en lien avec le service Développement Durable) et atelier aquarelle le long de l'Yonne et diffusion d'un film lors d'une séance de cinéma en plein air.

ACTIVITÉ COURANTE

L'animation et la valorisation du patrimoine communautaire passeront aussi par le portage de projets sur l'ensemble du territoire du Pays d'art et d'histoire tels que :

- Réalisation de Brochures chartées VPAH sur des éléments patrimoniaux (Focus tour de l'horloge, Parcours Gurgy, Explorateurs Abbaye Saint-Germain)
- Création de la page PAH sur le site de la CA : <https://www.agglo-auxerrois.fr/Agglomeration/Territoire/Le-Pays-d-art-et-d-histoire-de-l-Auxerrois>
- Aide et accompagnement pour la valorisation du patrimoine dans les communes du territoire
- Reconstitution et numérisation du patrimoine historique dont la numérisation de la cloche de la tour de l'horloge : Opportunité de la restauration des cloches pour avoir une vue 360° de la grande cloche comme jamais personne ne pourra plus la voir une fois réinstallée. La vue 360° a été ajoutée dans l'appli Rendr, Parcours centre-ville ainsi que sur la page PAH du site de la CA.
- Ô la belle toile – CA : projection de films dans des communes de l'agglomération, si possible en lien avec le patrimoine, que ce soit le film ou le lieu où il est projeté.
- « Minute Patrimoine » : réalisation de vidéos en lien avec le patrimoine des communes du Pays d'art et d'histoire, qu'il soit monumental, naturel ou plus insolite.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

Animation du patrimoine : 47 K € dont 23 K € de subvention.

INDICATEURS

Les acteurs et décideurs rencontrés sur 2021 :

- 20 maires conjointement avec l'office de tourisme,
- acteurs locaux externes : CAUE, Créasup, Panoramic, etc.
- acteurs internes : archives municipales, centres de Loisirs pour les ateliers Lézards des Arts, etc.

Nombre d'actions menées pour le PAHI : une vingtaine par an.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re) connecter les populations à la vie culturelle, associative et sportive.

Décliner les actions du Pays d'art et d'histoire :

- S'inscrire dans les programmes des journées nationales (journées européennes du patrimoine, nuit des musées, semaine de l'archéologie, etc.).
- Proposer des actions mettant en valeur le patrimoine monument historique mais aussi le petit patrimoine.
- Accompagner les communes dans le cadre du Pays d'Arts et d'histoire, notamment en faisant participer les habitants.

Communiquer, faire savoir.

Développer les publications :

- Constituer un fonds Pays d'Art et d'Histoire.



Atelier aquarelle Valorisation du patrimoine naturel dans le cadre des Journées du Patrimoine - Gurgy

9. LA VIE SPORTIVE



9.1 VIE SPORTIVE

MISSION

AUXERRE Auxerre est labellisée « Ville active et sportive » et « terre de jeux 2024 » grâce à ses nombreux équipements, une richesse digne de ce que l'on retrouverait dans de plus grandes agglomérations. Elle suppose une attention accrue sur la maintenance des espaces ouverts et couverts, une gestion des plannings d'occupation complexe et un accompagnement des clubs au quotidien. La Ville souhaite également être opérateur avec une action pilote pour la promotion du sport santé et organiser des événements comme l'éco trail de la coulée verte et le green stadium.

FAIT MARQUANT

Mise en place d'activités sportives et physique pour les agents municipaux et communautaires sur le temps méridien.

Mais aussi...

Finalisation du terrain synthétique des hauts d'Auxerre et du Stade Auxerrois.

ACTIVITÉ COURANTE

La ville possède et entretient 70 équipements sportifs, dont certains très spécifiques :

- Complexe Gymnique
 - Skate Park
 - Boulodrome
 - Base de ski nautique
 - Base de canoë/kayak
 - Buggy club
 - Espace Fitness extérieur
 - Complexe Sportif René Yves Aubin
 - Complexe Sportif et de Loisirs Serge Mésones
- Cela représente 50 000 m² d'installations couvertes dont 8 gymnases et 205 122 m² extérieurs.

Quatre axes fondamentaux du Projet Sportif Territorial :

- Les valeurs du sport et des activités physiques vecteurs d'épanouissement humain
 - Le Sport, enjeu de santé publique
 - Accompagnement de la vie associative sportive
 - Auxerre, Ville Sportive, terre d'accueil de grands rendez-vous sportifs
- La ville d'Auxerre est labélisée Ville Active et Sportive 2020-2022 (niveau Bronze). La ville est également labélisée « Terre de jeux 2024 » avec le CNOS





Activité paddle - Green stadium (parc de l'Arbre sec-Auxerre)

Actions portées :

- La semaine Olympique et Paralympique : une semaine d'animation dans les établissements scolaires pour promouvoir la pratique du sport chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives.
- Le Green Stadium qui a proposé du 8 juillet au 20 août 2021 des animations sportives gratuites aux jeunes tous les après-midis en semaine et 3 animations adultes par soirée sur le site de l'Arbre Sec.
- Sport pour les agents le midi. Avec pour objectifs : moins de stress, bien-être au travail, meilleure santé physique, meilleure cohésion d'équipe
- Sport Santé ville d'Auxerre : avec deux grands axes qui sont le sport Santé et le sport sur ordonnance via le Pass avec la collaboration du CDOS 89
- L'accompagnement de l'ensemble des associations pour toutes leurs démarches de demande de subventions et tout autre besoin administratif
- La ville a accompagné cette année dans le cadre du Top Sport 2021 le PLPB et le Vélo Club d'Auxerre dans l'organisation de leur Cyclocross national du 20 novembre
- La ville d'Auxerre est également partenaire du nouveau dispositif de l'Etat concernant le « Savoir Rouler à Vélo », tout comme le « Savoir Nager » avec le Stade Nautique.

La communauté d'agglomération gère et entretient le stade nautique :

- Mise en place des Apprenti'Stages sur petites et grandes vacances : lutte et prévention des noyades ; dispensé par les MNS dans leur cadre d'emploi : 280 enfants concernés par ce dispositif
- Finalisation du livret de l'élève. Suivi pédagogique dans le cadre scolaire
- Utilisation des bassins extérieur du 19 mai au 26 septembre 2021: plus grande amplitude d'ouverture des bassins intérieurs
- Ouverture de l'équipement aux vacances de Noël pour la première fois: 2 500 entrées.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

VIE SPORTIVE



STADE NAUTIQUE



ENTRETIEN COURANT

Sur le stade nautique :

- Mise en place de destructeurs de chloramines des bassins intérieurs : 29 900 €. Amélioration du confort des baigneurs et du personnel.
- Réfection des joints de fond de bassin ludique intérieur : 14 000 €
- Réfection, étanchéité et sécurisation des toitures terrasses : 46 000 €
- Achat d'un container : 8 600 €. Augmenter les capacités de rangement du matériel.
- Changement des parois des blocs sanitaires hommes et femmes : 15 500 €. Remplacement du mobilier d'origine et harmonisation.
- Carrelage haut de gradin : 5 500 €. Faciliter le nettoyage.

Sur les équipements sportifs municipaux :

- Remplacement systématique des filets des mobiliers sportifs quand cela est nécessaire,
- Installation d'un conteneur maritime pour rangement matériel au terrain de football synthétique des Hauts d'Auxerre,
- Remplacement des éclairages des gymnases pour passer en système Led.

INDICATEURS

		2021
AUXERRE	Associations sportives	118
	Disciplines proposées	51
	Licenciés/ adhérents	11 000
	Fréquentation GreenStadium	2 361
	Pause sportives (participation agents)	68
STADE NAUTIQUE	Nombre d'entrées totales	99 675
	Nombre d'entrées payantes	49 792
	Apprenti'Stages (lutte et prévention des noyages)	280
	Tarif moyen payé par l'usager	3,90 €
	Coût de revient par entrée *	17,23 €

* Avec la crise sanitaire, le coût de revient a doublé (dépenses fixes et nombre d'entrée divisé par deux)

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re) connecter les populations à la vie culturelle, associative et sportive

Faire du sport un enjeu de santé publique :

- Valoriser le sport santé pour favoriser un retour progressif à une activité physique régulière adaptée (Sport sur ordonnance, activités pour les agents, green stadium, etc)
- Favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives et intégrer les pratiques autonomes (articulation avec l'aménagement des espaces publics, le mobilier) 2.5 Faire du sport un vecteur de lien social et une pratique pour tous
- Accroître les interventions dans les écoles / quartiers





10. COHÉSION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE

10.1 ACTION SOCIALE

MISSION

L'action sociale de la Ville d'Auxerre est portée par le Centre Communal d'Action Sociale et les Espaces d'accueil et d'animation (EAA).

1. Le centre communal d'action sociale (CCAS) a pour mission d'accueillir conseiller et orienter les administrés dans leurs actions sociales démarches d'aides sociales.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune avec des missions obligatoires et des missions facultatives définies par son Conseil d'administration, en lien avec la politique sociale du plan de mandat.

Il met en œuvre des actions en liaison étroite avec les acteurs de l'action sociale locale (Conseil Départemental, DDCSPP, associations, ...) et d'autres partenaires (OAH, ANPAA, ...)

1.1 Le Pôle Action Sociale

Le pôle d'action sociale regroupe l'ensemble des services proposés par le CCAS aux auxerrois hors établissement.

Une diversité d'actions pour aider les auxerrois dans leur vie quotidienne, rétablir ou acquérir des droits, leur donner une adresse, accueillir les plus en difficulté dans un lieu collectif, leur permettre d'acquérir plus d'autonomie, les insérer dans un quartier, redonner une dynamique positive, les stimuler, les renseigner ; les conseiller, les accompagner dans leur démarche, contribuer au maintien à domicile...

Tous les champs du social sont concernés : logement, santé, accès aux droits, justice, emploi.

1.2 Le Pôle Hébergement

Il regroupe l'accueil, l'orientation, l'hébergement et l'accompagnement social des publics les plus précaires dépourvus de logement. Il est organisé en deux services, l'« urgence » le Service d'Hébergement d'Accueil et D'Orientation (SHAO) et l'« insertion », l'Accompagnement Vers l'Insertion (ASVI) Pour le SHAO, l'accueil est inconditionnel, toute l'année, dans le cadre d'une mise à l'abri pour toutes personnes majeures en situation de détresse.

L'ASVI accompagne les personnes ou les familles hébergées vers le logement de droit commun par un projet d'insertion en prenant en compte l'ensemble de leur potentialités afin qu'elles recouvrent le plus haut seuil d'autonomie

2. Les Espaces d'Accueil et d'Animation

La mission des EAA est de proposer dans chaque quartier des lieux d'écoute, des actions d'animation et d'apprentissages, permettant l'initiative des Auxerrois.

- L'Alliance : Saint Siméon
- La Boussole : Piedalloues / Saint-Julien-Saint-Amâtre
- La Confluence : Rive Droite / Saint-Gervais / Brazza
- La Ruche : Sainte-Geneviève / Boussicats / Brichères
- La Source : Rosoirs





Portage de repas à domicile par le CCAS

Les EAA proposent un choix d'activités basées sur des prestations de services, des actions de co-construction de projets et le développement de la citoyenneté :

Activités régulières et services adaptés aux besoins exprimés par les habitants.

- Activités pour toute la famille,
- Sorties de loisirs & culturelles,
- Accompagnement à la scolarité,
- Ateliers linguistiques, de cuisine, d'informatique,
- Permanences sociales et juridiques,
- Soutien à la parentalité.

Accompagnement de projets collectifs des habitants pour répondre à leurs aspirations.

- Départs en vacances et sorties,
- Soutien à la vie associative locale, (service vie associative à intégrer)
- Valorisation des pratiques artistiques des habitants,
- Appui à la création et animation de groupes (habitants, locataires, parents, seniors...).

Développement du pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société concernant leur territoire.

- Organisation de débats,
- Soutien aux initiatives concrètes des habitants (échange de services...),
- Appui à l'implication des habitants dans les instances (centre social, comité de quartier, conseil citoyen...),
- Mobilisation de collectifs autour de problématiques spécifiques locales.

FAIT MARQUANT

La gestion de la crise sanitaire a eu un impact fort sur le fonctionnement et l'activité des Services.

Malgré cela, les équipes ont toujours gardé le lien avec les habitants.

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Auxerre ont fait le choix d'impulser un **diagnostic de territoire** afin de disposer d'une photographie de la population. Le diagnostic permettra de dresser un **portrait actualisé** de la ville et de ses habitants, d'**évaluer la cohérence** de l'offre avec les besoins réels, de **renforcer la dynamique participative et partenariale**, et d'**alimenter les réflexions dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux et de la Convention Territoriale Globale**. L'étude couvre des thématiques très larges : dynamiques démographiques, animation de la vie locale en passant par les problématiques d'insertion et de santé. Le diagnostic s'est appuyé sur des données statistiques (INSEE, CAF...) mais également sur une enquête diffusée auprès de la population Auxerroise (1346 répondants) et la rencontre d'acteurs locaux (élus, associations, agents de la Ville, partenaires institutionnels...). Le diagnostic sera finalisé en 2022 et aboutira sur la définition d'axes de travail qui guideront les politiques des prochaines années.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

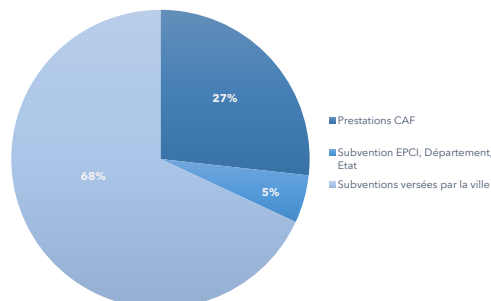
La ville a versé une subvention au CCAS à hauteur de 890 000 €.

Concernant les espaces d'accueil et d'animation, leur coût et leur financement est le suivant :

Espaces d'accueil et d'animation



RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES ESPACES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION



PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Favoriser l'accompagnement individuel des agents

- Structurer une politique d'action sociale en direction des agents.
- Permettre l'intégration de la prévoyance... etc.

Offrir et proposer à la population des conditions d'accueil adaptées et attractives

- Proposer dans chaque quartier des lieux d'écoute, des actions d'animation et d'apprentissages, permettant l'initiative des Auxerrois.
- S'associer au développement des nouveaux projets en lien avec les besoins de la population (logement, mobilité, santé...).



10.2 POLITIQUE DE LA VILLE

MISSION

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein de la ville.

Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et notamment des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Parmi les outils de cette politique publique :

- Le Contrat de ville : dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers dits prioritaires d'Auxerre (Sainte Geneviève/Brichères, Les Rosoirs et Rive-Droite) et en « veille active » (Saint Siméon). Cet outil a été prorogé jusqu'en 2023. Ce contrat comprend 4 piliers transformés depuis 2020 via la rénovation du contrat de ville : la Gestion Urbaine de Proximité/Cadre de vie-Aménagement de l'espace ; l'accompagnement à la scolarisation/le décrochage scolaire/Jeunesse-Education ; le développement social local/lien social dans les quartiers ; la Mobilisation vers l'Emploi
 - Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) qui prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat, les équipements et les espaces publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.
- Sur l'Auxerrois, 2 quartiers ont été retenus au titre du NPNRU :
- Au titre de l'intérêt national : Les Brichères-Sainte-Geneviève
 - Au titre de l'intérêt régional : Les Rosoirs

FAIT MARQUANT

Sur le volet social :

- La programmation d'actions 2021 du contrat de ville de l'auxerrois comprenant 63 projets déposés dont 53 retenus, 26 nouvelles actions et 2 dispositifs à part entière : le PLIE et le PRE.
- Les négociations avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle financés au titre du droit commun de la politique de la ville : la maison de l'emploi, la mission locale, le Club Mob, le CIDFF et l'ADAVIRS.
- Le plan quartier d'été 2021 avec 4 actions retenus.
- Les colos apprenantes été 2021 avec 55 enfants partis.

La programmation d'actions bis 2021 avec 10 actions déposées et 8 actions financées.

Le plan quartier solidaires jeunes 2021 dont 1 action retenue sur 5 « les écoles à la découverte du rugby » par le RCA.

Les colos apprenantes d'automne 2021 avec 16 enfants de 6 à 12 ans partis.



Programme colos apprenantes



«Escapes estivales» (MJC Auxerre) financé par le Contrat de ville de l'Auxerrois 2021 - ©Presse évasion

Une enquête aux habitants des QPV sur le contrat de ville et les problématiques soulevées dans les quartiers et 4 rencontres partenariales par QPV donnant lieu à 1 réunion bilan avec le groupe de travail élus politique de la ville pour préparation l'évaluation du contrat de ville en 2022 et inscrire les nouvelles orientations de l'appel à projet du contrat de ville pour 2022.

Sur le volet urbain :

Le programme urbain de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA) a été examiné le 13 septembre 2021 par les membres du Comité d'engagement de l'ANRU sur la base du dossier transmis par le porteur de projet le 05 août 2021 et de la présentation faite en séance.

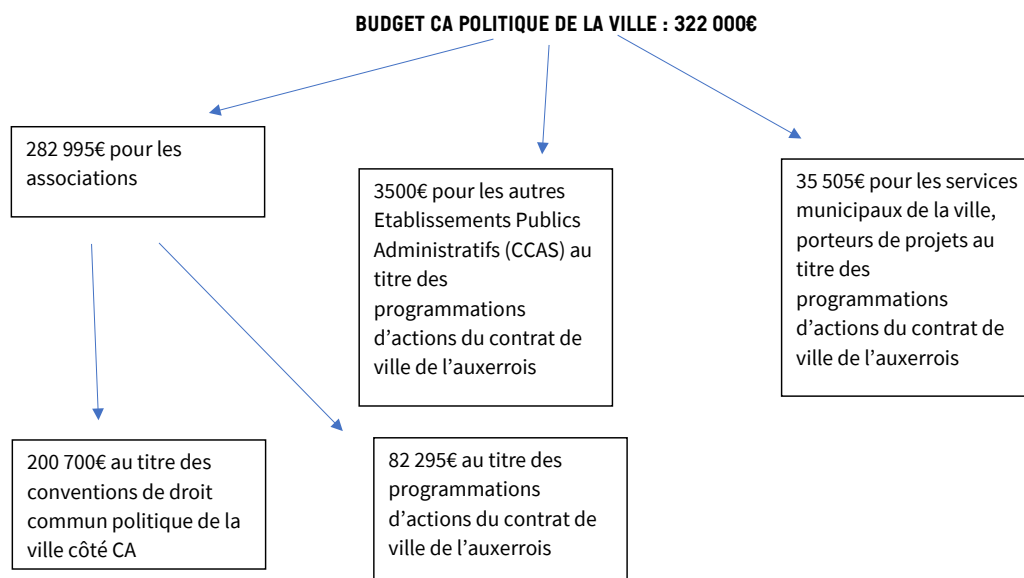
Le comité d'engagement de l'ANRU a remis un avis favorable sur le projet urbain, la stratégie d'ensemble et le ciblage opérationnel des

actions pour ces deux quartiers.

ACTIVITÉ COURANTE

Le contrat de ville permet à des porteurs de projets multiples (associations, auto-entrepreneurs, entreprises, collectivités...) de mener des actions en lien avec ces thématiques pour les habitants des quartiers en fonction des besoins repérés. Chaque année, un appel à projet est lancé à cet effet et une programmation d'actions est définie. Depuis la crise sanitaire de 2020, l'Etat facilite le financement d'actions supplémentaires dans le cadre de plans nationaux comme évoqué ci-dessus. Ce qui implique une gestion technique, administrative et financière importante sur l'année sans compter le suivi des actions validées, le relais d'Appels à Projets d'Etat...

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS



INDICATEURS

Nombre d'actions financées au titre de la politique de la ville : 66 pour 2021 dont 2 dispositifs : le Programme de Réussite Educative (9 sous-actions) et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (9 sous-actions).

Orientations des projets financés par la Communauté d'Agglomération de l'auxerrois au titre de la politique de la ville : accompagnement à la scolarisation, accès à l'offre culturelle et sportive, lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme, les valeurs de la république et de la citoyenneté, l'accompagnement de publics fragiles et l'accès à l'emploi via l'insertion sociale et professionnelle.

Orientations des projets financés par la ville d'Auxerre au titre du contrat de ville : éducation-jeunesse, prévention-santé, offre culturelle et sportive, valeurs de la république et de la citoyenneté.

Nombre d'habitants vivant en Quartiers Politique de la Ville : 6249 (référence 2018).

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Transformer l'aménagement du territoire en menant une stratégie plus durable et responsable en matière d'environnement et dont le principal objectif est l'amélioration du cadre de vie des Auxerrois

Mener le nouveau projet de rénovation urbaine.

Coordonner toutes les actions sociales du territoire.

Proposer des actions au titre du contrat de ville en fonction des besoins repérés pour les habitants des Quartiers « Politique de la Ville ».

Accroître la participation des usagers à la réflexion sur l'évolution de nos offres et services.

Animer le Conseil citoyen de l'opération du NPNRU Ste Geneviève / Rosoirs.



Quartier prioritaire Sainte-Geneviève - Auxerre (Politique de la Ville)

LES MAIRIES DE L'AGGLOMÉRATION

APPOIGNY

24 rue Châtel Bourgeois
89380 - 03 86 53 24 22
mairie.appoigny@wanadoo.fr
www.mairie-appoigny.fr

AUGY

3 rue Paul Vissé
89290 - 03 86 53 85 90
mairie@augy89.com
www.augy89.fr

AUXERRE

Place de l'Hôtel de ville
89000 - 03 86 72 43 00
mairie@auxerre.com
www.auxerre.fr

BLEIGNY-LE-CARREAU

4 rue du Saule
89230 - 03 86 41 81 18
mairie-bleigny-le-carreau@wanadoo.fr
www.bleigny-le-carreau.fr

BRANCHES

Route de Guerchy
89113 - 03 86 73 79 33
mairie-de-branches-89@wanadoo.fr
Site internet : sans

CHAMPS-SUR-YONNE

2, Place Binoche
89290 - 03 86 53 30 75
mairie.champssuryonne@wanadoo.fr
www.champs-sur-yonne.fr

CHARBUY

2, rue des Ecoles
89113 - 03 86 47 13 10
secretariat@charbuy.fr
www.charbuy.fr

CHEVANNES

1 place de la Mairie
89240 - 03 86 41 24 98
mairie.chevannes@gmail.com

CHITRY

Place de l'Eglise
89530 - 03 86 41 42 07
mairie-chitry-le-fort@wanadoo.fr
Site internet : sans

COULANGES- LA-VINEUSE

39 rue André Vildieu
89580 - 03 86 42 20 59
mairie-coulanges-la-vse@wanadoo.fr
https://spl-payscoulangeois.fr

ESCAMPS

28 rue des Ecoles
89240 - 03 86 41 22 05
mairie.escamps@wanadoo.fr
www.escamps.fr

ESCOLIVES-STE -CAMILLE

2 place de la Mairie
89290 - 03 86 53 34 24
mairie.escolives@wanadoo.fr
www.escolives-ste-camille.fr

GURGY

11 rue de l'Île Chamond
89250 - 03 86 53 02 86
mairie.gurgy@wanadoo.fr
www.gurgy.net

GY-L'ÉVÊQUE

41 route nationale
89580 - 03 86 41 65 61
mairie-gyleveque@orange.fr
Site internet : sans

IRANCY

Rue Soufflot
89290 - 03 86 42 29 34
mairie.irancy@wanadoo.fr
Site internet : sans

JUSSY

Grande rue
89290 - 03 86 53 33 78
mairie.jussy@wanadoo.fr
Site internet : sans

LINDRY

18 rue du 14 Juillet
89240 - 03 86 47 14 03
mairie.lindry@orange.fr
mairie-lindry.fr

MONÉTEAU

Place de la Mairie
89470 - 03 86 40 63 93
mairie@moneteau.fr
www.moneteau.fr

MONTIGNY-LA-RESLE

7 Place de l'Eglise
89230 - 03 86 41 82 21
mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr
www.mairie-montigny-la-resle-89.fr

PERRIGNY

7 rue des Ecoles
89000 - 03 86 46 64 17
mairiedeperrigny@wanadoo.fr
www.perrigny.fr

QUENNE

2 rue Pluvignons
89290 - 03 86 40 35 47
quenne.mairie@wanadoo.fr
site internet : sans

SAINT-BRIS-LE-VINEUX

1 rue du Docteur-Tardieux 89530 - 03 86 53
31 79
mairie@saint-bris-le-vineux.fr
www.saint-bris-le-vineux.fr

ST-GEORGES-SUR-BAULCHE

37 Grande Rue
89000 - 03 86 94 20 70
contact@saint-georges-sur-baulche.fr
www.saint-georges-sur-baulche.fr

VALLAN

10 bis rue de l'Abreuvoir
89580 - 03 86 41 30 18
mairie.vallan@wanadoo.fr
www.mairie-vallan.fr

VENOY

1 place de la Mairie
89290 - 03 86 40 20 77
mairie.venoy@orange.fr
www.mairie-venoy.fr

VILLEFARGEAU

2 rue de l'Eglise
89240 - 03 86 41 29 20
mairie.villefargeau@wanadoo.fr
www.villefargeau.fr

VILLENEUVE-ST-SALVES

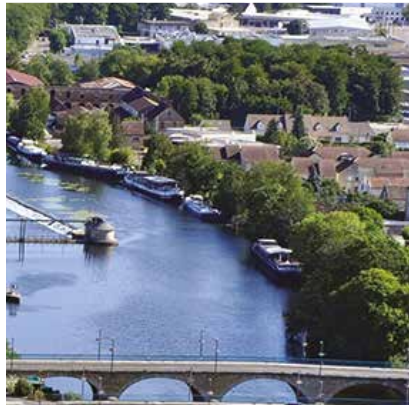
8 rue de l'Eglise
89230 - 03 86 41 84 82
mairievilleneuvesaintsalves@wanadoo.fr
www.villeneuvesaintsalves.fr

VINCELLES

72 Grande rue
89290 - 03 86 42 22 49
mairie-vincelles@wanadoo.fr
https://vincelles.fr

VINCELOTES

28 rue St-Martin
89290 - 03 86 42 28 55
mairievincelottes@wanadoo.fr
Site internet : sans



AUXERRE



communauté de l'auxerrois